



**EXERCICE 2021**



**RAPPORT ANNUEL**  
sur le prix et la qualité  
des services publics  
d'eau et d'assainissement



Communauté  
d'Agglomération du  
Bassin d'Aurillac

<b><u>PREAMBULE</u></b>	<b><u>Page 1</u></b>
<b><u>1<sup>ère</sup> PARTIE : NOTE LIMINAIRE</u></b>	<b><u>Page 2</u></b>
▪ I. LE TERRITOIRE CONCERNE ET LES MISSIONS	Page 2
▪ II. LES DIFFERENTS INTERVENANTS	Page 5
▪ III. LE PRIX TOTAL DE L'EAU	Page 6
▪ IV. LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	Page 7
<b><u>2<sup>ème</sup> PARTIE : LE BUREAU D'ETUDES</u></b>	<b><u>Page 9</u></b>
<b><u>3<sup>ème</sup> PARTIE : LE SERVICE DE L'EAU POTABLE / TRAVAUX</u></b>	<b><u>Page 31</u></b>
▪ I. PRODUCTION ET RESSOURCES	Page 31
▪ II. DISTRIBUTION ET QUALITE DE L'EAU : RENDEMENT DES RESEAUX	Page 36
▪ III. ACTIVITE SERVICE EXPLOITATION	Page 42
<b><u>4<sup>ème</sup> PARTIE : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</u></b>	<b><u>Page 51</u></b>
▪ I. SYSTEMES DE COLLECTE DES EAUX USEES	Page 52
▪ II. SYSTEMES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	Page 62
▪ III. SITUATION REGLEMENTAIRE DES AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT	Page 74
▪ IV. ÉTUDES ET PROJETS EN COURS	Page 76
<b><u>5<sup>ème</sup> PARTIE : LE SERVICE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS</u></b>	<b><u>Page 81</u></b>
<b><u>6<sup>ème</sup> PARTIE : LES INDICATEURS FINANCIERS</u></b>	<b><u>Page 92</u></b>
▪ I. PARTIE EAU POTABLE	Page 92
▪ II. PARTIE ASSAINISSEMENT	Page 97

**ANNEXES EAU**

**ANNEXES ASSAINISSEMENT**

## **PREAMBULE**

Ce rapport est établi en application de la loi 95.101 du 2 février 1995 et du décret 95-635 du 6 mai 1995 relatifs au renforcement de la protection de l'Environnement qui a mis en place le principe d'un bilan annuel.

L'objet de ce document est de présenter le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Il codifie un devoir d'information des collectivités territoriales vis-à-vis des citoyens.

### LES OBJECTIFS DE CE RAPPORT SONT :

D'une part, d'informer les usagers sur la qualité du service et d'autre part de permettre à la Collectivité d'avoir une vision annuelle globale sur l'ensemble de son activité.

En France, l'organisation des services d'adduction d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées relève des communes et de leurs groupements.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, composée en 2021 de 25 communes, assure donc la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif et la compétence incendie restants à la charge des différentes communes.

Le transfert de la compétence pluviale à la CABA sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### I. LE TERRITOIRE CONCERNE ET LES MISSIONS.

#### 1-1 Le territoire concerné

Le service public de l'eau potable et le service public de l'assainissement dénommé maintenant « le service du Grand Cycle de l'Eau » sont gérés en régie par les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour l'ensemble des 25 communes du territoire.



Source : cadastre DGFIP

#### 1-2 Les missions

- Le service public de l'Eau Potable

Les missions principales se décomposent en :

- la gestion de la ressource et de la production ;
- la distribution et la vente de l'eau ;
- le suivi des travaux nécessaires pour le respect des normes de qualité.

En 2021, la convention de prestation pour l'exploitation des installations d'eau potable de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès par la CABA a pris fin le 31 décembre.

- Le service public de l'Assainissement

La compétence en matière d'assainissement est triple :

↳ **LA COLLECTE ET LE TRANSPORT** : la structure intercommunale assure la collecte des effluents des riverains via les réseaux d'assainissement.

Ces réseaux sont de type :

- soit « unitaires » : récupération dans un même ouvrage des eaux usées et des eaux pluviales ;
- soit « séparatif » : les eaux pluviales et les eaux usées sont collectées indépendamment. Une fois collectés, les effluents produits par les usagers sont transportés vers une des installations de traitement d'eaux usées.

↳ **L'ÉPURATION** : la Communauté d'Agglomération assure le traitement des eaux usées et gère l'ensemble des stations d'épuration.

**En 2021, à l'instar de l'eau potable, la convention de prestation pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès par la CABA a pris fin le 31 décembre.**

↳ **LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** : le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2002, il a deux missions principales :

- validation de la filière d'assainissement adaptée au sol et au sous-sol dans le cadre des dossiers d'urbanisme déposés,
- diagnostic et contrôle de l'ensemble des installations individuelles existantes sur le territoire communautaire. Il intervient également en conseil pour les demandes de réhabilitations d'installations.

- Le Bureau d'Etudes

Le Bureau d'études (B.E.) réalise, pour sa partie études, la conception de projets en tant que maîtrise d'œuvre. Pour le compte de la maîtrise d'ouvrage, il établit des dossiers de consultation des entreprises dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Le B.E. met en œuvre depuis plusieurs années un modèle numérique du réseau d'eau potable, complété avec un modèle numérique du réseau d'assainissement de l'Agglomération de Souleyrie.

Il assure auprès des communes, en complément à ses activités, la coordination des travaux avec les concessionnaires via les conventions de maîtrise d'ouvrage unique.

Le BE comporte également un volet « urbanisme » où sont établis, au titre des compétences eau et assainissement, les avis sur les Permis de Construire (P.C.), Permis d'Aménager (PA), Certificats d'Urbanisme (C.U.), Déclarations d'Intentions de Commencement de Travaux (D.I.C.T.), Déclarations de travaux (D.T.), et Demandes de renseignements (D.R.), également sur divers documents de planifications (PLUi, PLU ou carte communale), ainsi que toutes modifications des cartes de zonage d'assainissement collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) est intégré structurellement au BE.

- Le service de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations doivent s'organiser une échelle hydrographique cohérente : le bassin versant. Les EPCI à fiscalité propre s'organisent entre-elles pour collaborer et mener à bien cette mission.

Le territoire de la CABA est recoupé par trois grands bassins versant :

- BV Cère amont
- BV Truyère
- BV Maronne

Les missions principales des agents rattachés à la GEMAPI sont :

- dresser un état des lieux des milieux aquatiques (diagnostic environnemental, socio-économique, suivi des milieux, bibliographie, etc.) ;
- lister les actions à réaliser pour concourir au retour vers le bon état des masses d'eau ;
- informer et sensibiliser sur des droits et les devoirs, les bonnes et mauvaises pratiques,
- accompagner techniquement les riverains, collectivités et entreprises dans leur projets ;
- accompagner les élus dans la priorisation des actions ;
- veiller à la cohérence des actions à l'échelle de ce bassin versant ;
- rédiger les documents administratifs, règlementaires et de planification (Contrat de progrès territorial, plan pluriannuel de gestion, Déclaration d'Intérêt Général, dossiers de financements, etc.) ;
- assister techniquement les maitres d'ouvrages du Contrat de progrès territorial ;
- suivre les chantiers par ce dernier ;
- se coordonner avec les autres domaines de compétence des collectivités territoriales locales pour une action plus pertinente et partagée ;
- ...

### II. LES DIFFERENTS INTERVENANTS

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AURILLAC**, service Eau et Assainissement, service public à caractère industriel et commercial :

Ses missions sont :

- d'assurer la production et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire et ce, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables aux eaux destinées à la consommation humaine ;
- d'organiser la collecte et le traitement des eaux usées domestiques.
- de veiller au bon fonctionnement des ANC sur son territoire, de par sa mission liée aux vérifications de la conception des nouveaux dispositifs et par les diagnostics de bon fonctionnement effectués chez les usagers.

**L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**, dans le cadre de ses orientations, attribue des aides à la réhabilitation de réseaux d'eaux usées, aux installations de traitement, ainsi que pour l'eau potable, aux travaux permettant de lutter contre les fuites ou les interconnexions permettant de supprimer des ressources ayant des problèmes chroniques de qualité. L'Agence soutient techniquement et financièrement les collectivités dans la mise en place de la GEMAPI et la réalisation d'actions.

**LES SERVICES DE L'ETAT** (A.R.S, D.D.T, OFB ...) assurent le rôle régalien de respect des textes en vigueur et réalisent le contrôle de la qualité de l'eau avec des fréquences définies réglementairement.

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL** participe financièrement aux différents projets ou études, tant sur l'eau que sur l'assainissement que sur la GEMAPI et s'associe au travers de la MAGE à la connaissance du fonctionnement des installations de traitement. La cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER15) accompagne également les collectivités dans leurs démarches liées à la GEMAPI.

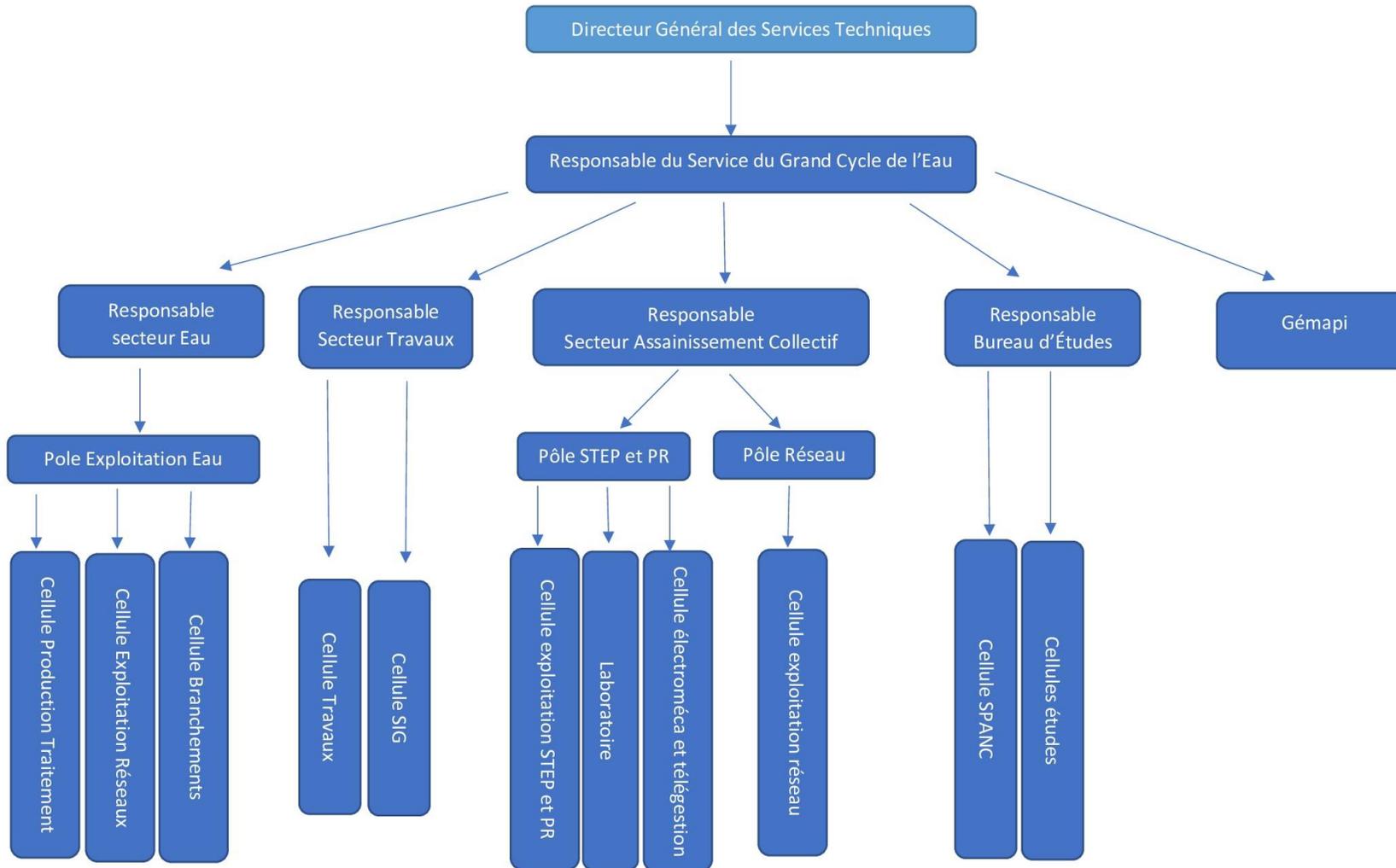
**III. PRIX TOTAL DE L'EAU**

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, le prix global de l'eau (eau potable + assainissement) s'élève pour l'année **2021**, pour un branchement de diamètre 15 et une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> à 4,71 décomposé comme suit :

Eléments de facture		Eau potable	Assainissement	TOTAL
Abonnement annuel		56,50	29,00	85,50
Prix du m <sup>3</sup> EAU	<b>1,31</b>	157,20		157,20
Prix du m <sup>3</sup> ASSAINISSEMENT	<b>1,73</b>		207,60	207,60
Agence de l'Eau : lutte contre la pollution	<b>0,33</b>	39,60		39,60
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	<b>0,250</b>		30,00	30,00
Agence de l'Eau : prélèvement sur la ressource en eau	<b>0,044</b>	5,28		5,28
T.V.A.	<b>5,5%</b>	14,22		14,22
T.V.A.	<b>10%</b>		26,66	26,66
Total pour 120 m <sup>3</sup>		272,80	293,26	566,06
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau TTC et évolution par rapport à 2020 (hors SPANC)</b>	<b>Non assaini</b>	2,27	0.88%	
	<b>Assaini</b>	4,71	1,72%	

## IV. LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

### ▪ L'organisation des services



- **La continuité du service**

Dans le cadre de son activité, le service du Grand Cycle de l'Eau se doit de maintenir la continuité de son service. Un service d'astreinte permet donc à chaque usager ou entreprise de joindre à tout moment le service pour répondre aux différentes urgences et mobiliser les moyens nécessaires aux interventions : fuite d'eau potable, non évacuation des eaux usées suite à un dysfonctionnement du réseau public, ...

L'équipe d'astreinte, composée de 4 personnes dont un chef d'astreinte pour la partie eau potable et 3 agents pour le secteur assainissement permet donc d'intervenir à tout moment, 24h/24, 365 jours par an. Ce service est joignable, en dehors des heures de service au 04 71 46 48 60.

### I. PRESENTATION DU BUREAU D'ÉTUDES EAU/ASSAINISSEMENT

Le Bureau d'Études est composé de 6 agents, un responsable chargé de coordonner les équipes et projets ; trois techniciens/projeteurs gèrent la partie « Études/Projets », un agent compose le S.P.A.N.C., un agent est chargé de la modélisation du réseau d'eau potable et des études spécifiques liées à la mise en œuvre du schéma directeur.

De plus, pour le bureau d'études, un agent de la cellule SIG du Pôle travaux, assure à environ 70% de son temps de travail la partie urbanisme concernant les avis techniques relatifs à la compétence eau, assainissement et pluvial.

#### ♦ **Le responsable du Bureau d'Études, dont les missions principales sont les suivantes :**

- Gestion des projets : coordination des différents acteurs, définition des besoins et du planning, suivi technique, coordination du projet ;
- Animation et pilotage du B.E. : bilans, mise en place des procédures, suivi d'activité, plan de charge, mise en place d'indicateurs de fonctionnement ;
- Suivi du S.I.G. (Système d'Information Géographique) pour la partie relative au service de l'eau et de l'assainissement ;
- Relations avec les différents partenaires et les différents services de la CABA ;
- Encadrement du S.P.A.N.C. ;
- Valide les avis émis au titre de l'urbanisme ;
- Valide les réponses aux divers articles 1-2-3, DT et DICT ;
- Rédige en lien avec l'agent de la cellule SIG les avis techniques relatifs à la compétence eau, assainissement et pluvial, concernant la partie urbanisme ;
- Participe également au suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme des communes, concernant la compétence eau et assainissement.

#### ♦ **Trois techniciens projeteurs, dont leurs missions principales sont les suivantes :**

- La réalisation des études, du montage des dossiers techniques et de l'analyse des offres suite au DCE ;
- Suivi de chantier en complément des contrôleurs en charge des travaux ;
- Les enquêtes terrain ;
- Élaboration de levé topographique et cartographie pour servitudes de canalisations d'eau et d'assainissement pour les projets ;

♦ **Un agent affecté à la modélisation des réseaux et aux études particulières, dont les missions sont les suivantes :**

- Actualiser et poursuivre le développement du modèle numérique représentant le fonctionnement précis du réseau d'eau potable de la CABA et l'utiliser comme outil d'aide à la décision dans le cadre de la définition de projets futurs (travaux sur canalisations, pompages ou réservoirs) ;
- Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable : suivi de l'étude en concertation avec le chef de service et les responsables du pôle eau : dossier réhabilitation des réservoirs, procédure de régularisation des périmètres de protection des captages ;
- Réalisation d'études, montage des dossiers techniques, analyse des offres suite au DCE, participation au suivi de chantier en complément du contrôleur en charge des travaux ;
- Mise en conformité des ressources en eau potable de la CABA : Montage de dossier de consultation pour une mission d'AMO et analyse des offres, suivi de l'étude en lien le pôle eau potable et la cellule Production – Traitement ;
- Exploitation du modèle numérique de l'agglomération d'assainissement de Souleyrie en lien étroit avec le pôle collecte des eaux usées. Ce modèle a été réalisé par la société SAFEGE et est utilisé pour des besoins de conception de projets futurs.

♦ **Un agent sur le secteur assainissement non collectif où ses missions principales sont :**

- Le contrôle des installations d'assainissement individuel ;
- La réalisation des bilans de contrôle ;
- Le contrôle avant remblaiement des installations neuves ;
- L'accueil et le conseil auprès des usagers : créations de filières, réhabilitations...
- Le suivi des opérations de ;
- Les avis sur dossiers de Permis de Construire pour les parcelles relevant de l'assainissement non collectif ;
- Effectue les réponses aux DT et DICT.

♦ **Un agent de la cellule SIG du Pôle travaux à 70% de son temps de travail, sur la partie urbanisme où ses missions principales sont :**

Rédiger les avis techniques relatifs à la compétence eau, assainissement et pluvial, sur les divers actes d'urbanisme (PC, PA, DP, CU...).

## **II. L'ACTIVITE DU BUREAU D'ETUDES EN 2021**

Cf éléments développés ci-après.

➤ Projets VRD eau et assainissement

1 - Études et travaux

COMMUNE	DÉSIGNATION	ÉTUDE	TRAVAUX	AEP		EU		EP		UN		R SECS		AUTRE
				DN	L	DN	L	DN	L	DN	L	DN	L	
ARPAJON SUR CERE	Rue du Puy de Vours Réhabilitaion AEP		X	PEHD50	121 m									5 Brchts
ARPAJON SUR CERE	Rue Dauzier Réhabilitation réseau AEP et 4 brchts EU		X	FD 100	75									4 brts EU 10 brts AEP
AURILLAC	Rue V. Jara Réhab EU-EP Pose coffret compteur		X			PP 200	39			PVC 315	15			EU: 13 Brchts AEP : 10 Brchts
AURILLAC	136 Ave Gal Leclerc Brt EUet AEP		X	PeHD 25	25	PP 160	22							Brcht réalisé en régie
AURILLAC	35 Bd Pont Rouge Brcht EU		X			PP160	2							Brcht
AURILLAC	Cote de Reyne Réhab EU AEP		X	PP 200 PeHD40	13.5 13.5									
AURILLAC	Avenue de la Libération Réhab AEP - EU	X		FT 60	180 m	PP160	180 m							AEP : 13 Brchts EP : 4 Brchts EU : 12 Brchts
AURILLAC	Déplacement AEP – Boudieu – Tranche 2	X		Fd200 Pehd40	800 m 40 m									AEP : 29 Brchts EU : 3 Brchts
AURILLAC	Réhabilitation AEP place Pierre Sémard et rue de la Gare		X	FD100 FD80 FD60 Pehd63	340 m 20 m 40 m 60 m									25 Brchts 5 vidanges 2 PI
AURILLAC	Réhabilitation UN Place Pierre Sémard et rue de la Gare		X							PP630 PP500	120 m 60 m			UN : 42 Brchts



AURILLAC	Rue Francis FESQ	X		Fonte100	190					PP315	190		26
AURILLAC	Rue des frères charmes	X	X	Fonte60 Fonte100 Fonte80	85m 56m 5m								AEP : 9 Brchts
AYRENS	Saignes	X		PE 50	835 m								
GIOU-DE-MAMOU	Maison-Neuve	X				Ø63	130 m						
JUSSAC	Rte Impériale Tr.3 Réhabilitation réseau UN et branchements AEP		X							PP200 PP300	60 67		10 brts AEP sur PVC 160 Raccordt PI sur PVC 160 7 Brts UN Raccordt grille EP sur EP
JUSSAC	Traverse du bourg Réhab AEP – EU_TF-TC1-TC2	X		PVC 160 PVC 125 PVC 110 PeE63 PE 50 PE 40	45 m 42 m 375 m 72 m 86 m 68 m	PP315 PP200	363 m 180 m						AEP : 65 Brchts EU : 25 Brchts
JUSSAC	Salemagne – Réhab AEP – EXT EU		X	PVC110 PE40 FT100ISO	1124 m 69 m 24 m	PP160	77 m						AEP : 20 Brchts EU : 2 Brchts
LABROUSSE	Le DAT	X	X	PEHD40	86m								AEP : 7 Brchts
LACAPELLE-VIESCAMP	CALVANHAC – Réhabilitation AEP		X	PVC90	387								AEP : 8 brchts
LACAPELLE-VIESCAMP	Puech des Outils		X										Branchement
LAROQUEVIEILLE	Le Zongle		X	Ø50	150 m								1 brcht AEP
MANDAILLES SAINT-	Larmandie	X	X	F 80	143 m								

JULIEN				PE 40	58 m									
MANDAILLES ST-JULIEN	Lestival (Pont)		X	Ø50	30 m									
MARMANHAC	Péruéjous Réhab AEP	X		PVC 90 PVC 63 PE 40	120 m 25 m 52 m									AEP : 10 Brchts
MARMANHAC	Roquenatou	X		PE 50 PE 40	440 m 1180 m									
MARMANHAC	STEP	X	X			PP 315	75 m							
NAUCELLES	Sédeyrac		X	Ø50	105 m									5 brchts AEP
NAUCELLES	Le Claux		X	Ø100	30 m									
NAUCELLES	Veyrières	X	X	PE 50	50 m									
NAUCELLES	SEYDERAC Réhabilitation EU	X	X			PP400	50 m							
SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE	Pont de Gétine	X		PE 90 + F 80	35 m 25 m									
SANSAC DE MARMIESSE	Pont du Laurent - Déplacement AEP suite déviation RN122		X	PeHD32	295 m									AEP : 1 Brcht
SANSAC DE MARMIESSE	Portalier - Déplacement AEP suite déviation RN122		X	PVC 90	265 m									
SANSAC DE MARMIESSE	LACAMP – Déplacement AEP suite déviation RN122		X	PVC160	980 m									AEP : 3 Brchts
St PAUL des Landes	Rue d'espinaou	X		PVC 60	60m									AEP : 11 Brchts
St PAUL des Landes	Le Rozier	X		PEHD32 PVC63	16m 30m									AEP : 2 Brchts
Territoire CABA	Dossier Accord cadre	X												Travail sur le prochain accord cadre
Tessieres de Cornet	Boissières Déplacement AEP	X		PeHD 50	590									4 Brchts
VELZIC	Le Bourg : Réhabilitation réseaux AEP-EU-EP		X	PVC 90 PeHD 60 PeHD 40	377 252 218			PVC 125 PVC 200 PVC 315	36 296 273					AEP : 41 Brchts EU : 3 reprises ponctuelles 1 brcht EP : Descente 22 u Piquages 8u



2 - Taxe d'Aménagement

COMMUNE	DESIGNATION	AEP		EU		TRAVAUX
		DN	L	DN	L	
JUSSAC	TAS Impasse d'Empeyroux – Extension EU – Renforcement AEP pour DECI	PVC 110	102 m	PP 200	90 m	2021 / 2022
AURILLAC	TAS BOUDIEU Extension EU Guerguet			PP200	190 m	
AURILLAC	TAS Escanis renforcement AEP	PE50	175 m			
NAUELLES	TAS LA CROIX de VARET Extension EU			PE63	85 m	
GIOU DE MAMOU	TAS CARNEJAC Renforcement AEP	PVC 90 et 63	283 m et 37 m			
ARPAJON SUR CERE	TAS Rue de l'Egalité RD 990 Extension EU	PVC 110	62 m	PP200	280 ml	

3 - Servitudes et récolements en 2021

- **MARMANHAC** : Mas de Sedaiges : Réhabilitation AEP,
- **NAUELLES** : Le Claux, Modification sur le réseau AEP,

Ces différentes servitudes doivent maintenant être traitées administrativement.

### ➤ **Modélisation du réseau AEP et autres études hydrauliques**

L'objectif de la modélisation est de réaliser une représentation numérique qui simule au plus juste, le fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable sur le territoire de la CABA. Ce modèle constitue un outil d'aide à l'exploitation (compréhension du fonctionnement, identification des dysfonctionnements) et d'aide à la décision (travaux courants, instruction des demandes d'urbanisme, projets structurants). Le modèle numérique permet également une analyse prospective sur des projets à moyen et long terme, notamment en vue de satisfaire l'urbanisation future, d'améliorer le rendement du réseau ou de sécuriser l'approvisionnement en eau. Ce modèle a été également utilisé pour l'établissement du schéma directeur. Enfin, cet outil permet d'étudier l'impact de la défense extérieure contre l'incendie à partir du réseau public d'eau potable.

*Le réseau AEP des communes suivantes a été modélisé :*

- Aurillac, Ytrac, Sansac de Marmiesse, Saint Paul des Landes, Naucelles, Crandelles, Teissières de Cornet et Ayrens.

Le modèle concerne donc la majorité (70 %) du grand réseau AEP de l'agglomération.

En 2021, l'agent modélisateur a utilisé l'outil de modélisation dans le cadre des études d'aménagements suivantes :

- Avis techniques sur desserte AEP suite à des demandes de riverains/mairies : Lieudits Fabrègues, Allée du Barra à Aurillac, La Bessouille et Roquenatou à Marmanhac, La Lande à Sansac de Marmiesse, Saignes à Ayrens,
- Avis techniques sur desserte AEP et DECI sur des demandes du service urbanisme ou des municipalités du territoire : rue de la Ferraudie (Aurillac), Rue du Chauffour pour Cantal Habitat, DECI secteur La Vidalie (Arpajon), Le Mont (Ayrens), Lotissement du Rocher (Giou-de-Mamou), Impasse Empeyrou (Jussac), Lavergne/Moissac (Labrousse), Site UCPA, Jaulhac (Lascelle) ; Desserte AEP Pas de Peyrol (Mandailles St-Julien), Péruéjols, Stade de Foot (Marmanhac), Réservoir de La Prade (Saint-Cirgues de Jordanne), Encanjac (Naucelles), Secteur supérette (Saint-Paul), Lasfargues (Sansac de Marmiesse), Pont de Quitiviers (Ytrac).

### ► Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

La CABA finalise en 2016 son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Il s'agit d'une étude prospective dont les objectifs étaient les suivants :

- garantir l'approvisionnement durable en eau de la population en quantité et en qualité suffisante,
- rationaliser, planifier et hiérarchiser les investissements nouveaux ou liés au renouvellement des équipements existants.

Le rendu final et opérationnel du Schéma Directeur AEP s'est traduit par l'élaboration de fiches action et un échéancier de mise en œuvre. Ces conclusions ont été présentées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) et au Conseil Départemental.

Certaines actions ont d'ores et déjà été réalisées :

- Interconnexion AEP de Lacapelle-Viescamp au Grand Réseau,
- Interconnexion AEP de Broussoux (Velzic) et d'Auriacombes et Alquier (Marmanhac) au réseau de Saint-Simon,
- Réhabilitation et optimisation du réseau AEP, Jammes – Colin, Ayrens,
- Réhabilitation AEP du bourg de Vercuères, Laroquevieille,
- Réhabilitation et renforcement AEP sur la traverse d'Escanis, Aurillac,
- Déploiement d'enregistreurs acoustiques sur le réseau d'eau potable sur le secteur Aurillac Ville afin d'améliorer la recherche de fuites,
- Mission externe de diagnostic du génie civil des ouvrages de stockage de la CABA,
- Interconnexion AEP du réseau de Labrousse (UDI Marso) au Grand Réseau d'Aurillac-Arpajon-sur-Cère (étude),
- Reprise de la Chambre de Vanne du réservoir de Roc Castanet (étude et travaux).

**Les projets suivants identifiés dans le SDAEP ont été engagés en 2018/2019/2020 et se sont poursuivis en 2021 :**

- **Reprise des procédures de mise en conformité réglementaires des ressources en eau potable sur 14 communes de la CABA pour les ressources non encore régularisées (suite à un appel à projet de l'AEAG visant à la protection de la ressource en eau potable) (étude) ;**
- **Interconnexion AEP du réseau de Vézac (UDI de Maruéjoul et UDI de Cabanières) au Grand Réseau d'Aurillac-Arpajon-sur-Cère (Interconnexion provisoire réalisée en 2019, étude pour solution définitive en 2021) ;**
- **Diagnostics des cuves des réservoirs dont l'état apparaît sensible et mise hors service de 2 réservoirs sous-utilisés ;**
- **Reprise de l'étanchéité des cuves du réservoir de Coissy.**

Les actions SDAEP suivantes seront engagées en 2022/2023 :

- Réhabilitation de la conduite de distribution ø350 en Eau Potable en passage de rivière sur l'avenue du général Leclerc.
- Réhabilitation de la conduite de distribution en Eau Potable entre le réservoir de Roc Castanet et la rue de l'Égalité (étude),
- Mise hors service du réservoir de Cueilhes à Jussac,
- Mise hors service du réservoir de La Prade à Saint-Cirgues de Jordanne,
- Étude de faisabilité pour la sécurisation de la chambre de Clavières
- Réhabilitation de la chambre de mise en charge de Clavières (Velzic)
- Réhabilitation de la conduite d'adduction ø600 en Eau Potable en passage de rivière Jordanne à Mousset (Velzic)
- Dossier loi sur l'eau pour le renouvellement et la protection de la conduite diamètre 600 en traversée de rivière située pont de Mousset sur Velzic
- Renforcement conduite de transfert entre Belbex et hôpital de Cueilhes

### ► Modélisation du réseau d'Assainissement de l'Agglomération de Souleyrie

Dans le cadre de l'étude Schéma Directeur de l'Agglomération d'Assainissement de Souleyrie qui est arrivée à son terme en 2016, le bureau d'études SAFEGE a construit un modèle numérique du réseau. Ce dernier permet de simuler le fonctionnement du réseau eaux usées par temps sec et la réaction du réseau suite à des pluies d'intensité différentes.

L'exploitation et la mise à jour de cet outil d'aide à la décision ont été reprises par le bureau d'études de la CABA en concertation avec le pôle collecte des eaux usées.

En 2021, le modèle a été utilisé dans le cadre des projets suivants liés à la mise en conformité de l'agglomération d'assainissement de Souleyrie :

- Estimation de la charge hydraulique et organique, mission de maîtrise d'œuvre. Réhabilitation de la station d'épuration de Souleyrie, Aurillac/Arpajon-sur-Cère.

▪ Urbanisme

COMMUNES	PC*	CU*	DP*	PA*
Arpajon sur Cère	61	13	6	0
Aurillac	57	9	8	0
Ayrens	9	0	2	0
Carlat	5	1	2	0
Crandelles	10	2	2	0
Giou de Mamou	15	1	0	3
Jussac	21	7	0	1
Labrousse	7	1	0	0
Lacapelle Viescamp	14	3	2	0
Laroquevielle	4	1	1	0
Lascelles	4	1	0	1
Mandailles	4	2	0	0
Marmanhac	5	4	2	1
Naucelles	29	2	4	0
Reilhac	7	2	1	2
St Cirques de Jordanne	1	3	0	0
St Paul des Landes	19	10	1	2
St Simon	20	0	0	1
Sansac de Marmiesse	18	10	5	1
Teissières de Cornet	1	1	0	0
Velzic	8	0	0	0
Vézac	19	6	3	0
Veze Roussy	0	0	0	0
Yolet	4	2	1	0
Ytrac	46	11	5	0
<b>TOTAL 2021</b>	<b>388</b>	<b>92</b>	<b>45</b>	<b>12</b>
<b>2020 (pour information)</b>	<b>241</b>	<b>80</b>	<b>32</b>	<b>10</b>
<b>2019 (pour information)</b>	<b>329</b>	<b>135</b>	<b>49</b>	<b>14</b>

\* PC : permis de construire

\* PA : permis d'aménager

\* DP : déclaration préalable

\* CU : certificat d'urbanisme

**Nombre de demandes de DT, DICT, articles II et III instruit en 2021 : 1160 demandes instruites jusqu'à fin août, ensuite délégation effectuée avec le CRAIG.**

**Pour mémoire : 1461 en 2017, 1530 en 2018, 1846 en 2019 et 1588 en 2020**

➤ SPANC

**1 - Organisation**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est composé d'un agent.

**CHIFFRES CLES**

4258 : Nombre d'installations d'assainissement non collectif sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au 31/12/2021.

**2 - Fonctionnement détaillé du S.P.A.N.C. pour l'année 2021**

**Bilan des contrôles des installations d'assainissement individuel existantes et neuves sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (du 01/01/21 au 31/12/21)**

## LE BUREAU D'ÉTUDES

Communes	Contrôle Installations existantes	Contrôle Installations neuves	Avis sur conformité favorable	Avis sur conformité défavorable
Arpajon-sur-Cère	9	12	2	3
Aurillac	3	3	0	0
Ayrens	7	4	1	0
Carlat	2	5	1	1
Crandelles	3	3	0	0
Giou de Mamou	5	0	0	0
Jussac	4	1	1	1
Labrousse	2	2	1	0
Lacapelle Viescamp	6	2	0	0
Laroquevieille	3	0	1	0
Lascelles	3	2	1	0
Mandailles St Julien	1	1	1	0
Marmanhac	3	1	0	0
Naucelles	1	2	1	1
Reilhac	1	0	0	0
St Cirgues de Jordanne	0	2	0	0
Saint Paul des Landes	1	0	0	0
Saint Simon	4	4	1	0
Sansac de Marmiesse	0	1	0	0
Teissières de Cornet	1	2	0	0
Velzic	3	1	0	1
Vezac	2	1	0	0
Vezels Roussy	1	0	0	0
Yolet	4	1	2	0
Ytrac	2	14	8	3
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>65</b>	<b>21</b>	<b>10</b>

Les 65 contrôles des installations neuves (contrôle avant remblaiement) n'ont pas tous abouti à une déclaration de conformité (chantiers en cours). Aussi, les 21 avis sur conformité peuvent également concerner des installations neuves dont le chantier a débuté les années précédentes. Il en est de même pour les 10 non-conformités.

### INSTRUCTION DE DOSSIERS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE DES DOSSIERS D'URBANISME

Il a été instruit en 2021 :

- 71 consultations notariales. Ces consultations n'aboutissent pas toujours à un contrôle de l'installation. En effet si le diagnostic date de moins de 3 ans par rapport à la date de la consultation, le SPANC transmet une copie du dernier contrôle réalisé. Pour les consultations dont le dernier contrôle date de plus de 3 ans, alors ces contrôles sont compris dans les diagnostics des installations existantes.
- 99 permis de construire avec assainissement non collectif.
- 17 dossiers de réhabilitation sur l'A.N.C.

#### **A / Classement des installations par niveaux :**

Le 10 mai 2012 est paru l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif qui fait mention à l'article 4 des modalités de définition d'une installation non-conforme. Cet arrêté et les annexes qui en découlent ont remis en question le classement appliqué par notre service. En effet, en l'absence de grille d'évaluation réglementaire, notre service avait fixé ses propres critères lors de sa création. Les critères utilisés étant différents de ceux définis par cette nouvelle réglementation, une adaptation s'impose :

#### **Rappel des anciens niveaux :**

Niveau 0 : Dispositif conforme (traitement et aptitude) ;

Niveau 1 : Dispositif acceptable / non conforme : quelques points à revoir (exemple : ventilation(s), boîtes de visite inaccessibles ou inexistantes ...) ;

Niveau 2 : Dispositif non conforme (exemple : chaîne de traitement incomplète, pas de traitement des eaux ménagères, épandage sous-dimensionné ...) ;

Niveau 3 : Dispositif existant non visitable/non conforme, ne créant pas visuellement de nuisances ;

Niveau 4 : Dispositif à réhabiliter / non conforme (exemple : absence de traitement, rejet direct dans le milieu naturel, résurgences, Eaux Pluviales mélangées, etc ...) ;

Niveau 5 : Dispositif inexistant / non conforme - Travaux à envisager rapidement.

**Classements actuels :**

**A :** Absence de défaut

**B :** Installation présentant un défaut d'entretien, une usure, une non-accessibilité ou un sous dimensionnement inférieur à 1 pour 2.

**C :** Installation incomplète, sous dimensionnée, inaccessible en partie ou dysfonctionnante, sans danger pour la santé des personnes.

**D1 :** Installation incomplète, sous dimensionnée ou dysfonctionnante, présentant un danger pour la santé des personnes.

**D2 :** Installation incomplète, sous dimensionnée ou dysfonctionnante, présentant un danger pour la santé des personnes et située dans une zone à enjeu environnemental.

**D3 :** Installation incomplète, sous dimensionnée ou dysfonctionnante, présentant un danger pour la santé des personnes et située dans une zone à enjeu sanitaire.

**E :** Absence d'installation ou inaccessible en sa totalité, sans justificatif.

Les 71 installations contrôlées ont donc été classées selon ces 7 niveaux de conformité :

- **17 (23.9 %)** habitations disposent d'un dispositif ne présentant pas de défaut **(niveau A)** ;
- **16 (22,5%)** habitations disposent d'une installation présentant un défaut d'entretien, une usure, une non accessibilité ou un sous dimensionnement inférieur à 1 pour 2. **(niveau B)** ;
- **24 (33.8%)** habitations disposent d'une installation incomplète, sous dimensionnée, inaccessible en partie ou dysfonctionnante, sans danger pour la santé des personnes. **(niveau C)** ;
- **7 (9.9%)** habitations disposent d'une installation incomplète, sous dimensionnée ou dysfonctionnante, présentant un danger pour la santé des personnes. **(niveau D1)** ;
- **Aucune** habitation ne dispose d'une installation incomplète, sous dimensionnée ou dysfonctionnante, présentant un danger pour la santé des personnes et située dans une zone à enjeu environnemental **(niveau D2)** ;
- **Aucune** habitation ne dispose d'une installation incomplète, sous dimensionnée ou dysfonctionnante, présentant un danger pour la santé des personnes et située dans une zone à enjeu sanitaire **(niveau D3)** ;
- **7 (9.9%)** habitations n'ont pas d'installation ou cette dernière est inaccessible en sa totalité, sans justificatif **(Niveau E)**.

*N.B. Les zones à enjeux sanitaire et environnemental n'étant pas définies à ce jour, une réserve a donc été émise sur les installations classées en niveaux C et D1.*

Chaque propriétaire reçoit un rapport de visite avec un schéma de l'installation, ainsi qu'un courrier qui est en relation avec le niveau attribué à l'installation. Il est également envoyé au Maire de chaque commune un rapport général sur l'ensemble de la commune, détaillant le nombre d'installations et leur niveau de conformité. Nous conseillons également d'intervenir auprès des propriétaires qui ont des dispositifs de niveau D et E, pour les inciter à prendre contact avec nos services pour étudier un projet de mise en conformité.

**B / Nombre d'installations ANC par commune**

Arpajon-sur-Cère	550
Aurillac	187
Ayrens	233
Carlat	174
Crandelles	119
Giou de Mamou	156
Jussac	190
Labrousse	200
Lacapelle - Viescamp	212
Laroquevieille	158
Lascelles	93
Mandailles St Julien	155
Marmanhac	159
Naucelles	85
Reilhac	94
Saint Cirgues de Jordanne	85
Saint Paul des Landes	147
Saint Simon	220
Sansac de Marmiesse	76
Teissières de Cornet	128
Velzic	32
Vezac	120
Vezels - Roussy	96
Yolet	95
Ytrac	494
<b>Total</b>	<b>4258</b>

Ces chiffres prennent en compte des propriétés qui ne sont pas alimentées par le réseau AEP public.

Le nombre total de dispositifs A.N.C. particuliers référencés sur le territoire de la C.A.B.A. fin 2021 est de 4258 installations recensées par le SPANC. Depuis le début des contrôles, il a également été référencé et contrôlé environ 234 résidences ANC desservies en AEP privée.

3 - Indicateurs

A / Les indicateurs descriptifs des services

**Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :**

<u>Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif</u>	Oui	Non
+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	
+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	
+ 30 : pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	30	
+ 30 : pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné.	30	
<u>Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif</u>		
+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;		
+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;		
+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	
	<b>110/140</b>	

**B / Indicateurs de performance**

**Indice de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (niveaux A et B et C) :**

Communes	% de conformité (ABC)	% de conformité (AB)
Arpajon-sur-Cère	83,6	46,7
Aurillac	73,3	43,3
Ayrens	75,1	48,5
Carlat	85,1	44,3
Crandelles	84,9	48,7
Giou de Mamou	80,1	37,2
Jussac	77,9	43,7
Labrousse	78	51,5
Lacapelle - Viescamp	84,4	34,4
Laroquevieille	69	31,6
Lascelles	67,7	43
Mandailles St Julien	45,8	19,4
Marmanhac	61	25,2
Naucelles	80	31,8
Reilhac	80,9	46,8
Saint Cirgues de Jordanne	58,8	37,6
Saint Paul des Landes	81	49,7
Saint Simon	73,6	36,4
Sansac de Marmiesse	90,8	43,4
Teissières de Cornet	85,9	57,8
Velzic	81,3	34,4
Vezac	75	50
Vézels - Roussy	62,5	25
Yolet	83,2	52,6
Ytrac	77,3	47
<b>Nombre d'installations conformes</b>	<b>3260</b>	<b>1803</b>

Le nombre d'installations qui ne produisent pas de nuisances ni pour l'environnement ni pour la santé des personnes (cumul niveaux ABC) est de 3260, ce qui représente 76,56 % des installations répertoriées sur le territoire (contre 73,8 % en 2020).

Le nombre d'installations conformes (A et B), selon les critères de l'Agence de l'Eau est de 1803, ce qui représente 42,3% des installations répertoriées sur le territoire (39,6 % en 2020).

4 – Orientations 2022

➤ **GESTION ET PROGRAMMATION DES VISITES SPANC :**

Le logiciel implanté au sein du Système d'Information Géographique permet l'organisation des visites, la gestion de la facturation des diagnostics SPANC, la rédaction des rapports de visite, ainsi que leur positionnement dans le Système d'Information Géographique de la C.A.B.A.

➤ **REPRISE DES DIAGNOSTICS DE BON FONCTIONNEMENT :**

Les diagnostics de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sont en cours de réalisation avec l'arrivée au 01/01/2022 d'un second agent.

➤ **FINANCEMENT (rappel) :**

Le financement suivant est désormais appliqué :

- Pour les contrôles de conception et de mise en place des ANC neufs (installations créées dans le cadre d'un permis de construire), un forfait de 120 € est demandé.

- Pour les installations réhabilitées, le forfait est de 105 €.

- Pour les contrôles d'existant :

\* Pour **les contrôles classiques, vente ou contrôle à la demande de l'utilisateur**, la redevance ne sera plus lissée mais serait recouverte sous forme **d'un forfait unique de 100 €, exigée une fois le contrôle réalisé.**

\* Pour **les contrôles suite à la réalisation ou à la réhabilitation de l'installation, (5 ans)**, le service appliquera **un forfait de 50 €**. En effet, ce contrôle n'est pas un contrôle « sanction » mais il permet de rappeler aux usagers les conditions d'entretien du système.

## 5 – Conclusion

Sur les 4 258 installations d'A.N.C. qui ont été contrôlées, il a été relevé un taux de 57,7% de non-conformité (contre 60,4% en 2020). Notons que 23,5 % des installations créent ou peuvent créer des nuisances et pollutions sur le milieu naturel (une partie des niveaux C, les niveaux D1 et E).

En **2008, 10% des installations ont été contrôlées conformes**. Aujourd'hui, ce pourcentage s'élève à 42,3 % et ce chiffre tendra encore à augmenter grâce notamment à la mise en place réglementaire de la présentation du diagnostic des installations d'assainissement non collectif lors de la vente des biens immobiliers, et l'obligation de réhabilitation du dispositif si ce dernier est non conforme à la législation en vigueur.

## I. PRODUCTION ET RESSOURCES

### 1 - LES RESSOURCES EN EAU

#### A / Les principaux points

Le territoire de la Communauté d'Agglomération est approvisionné en eau potable par plusieurs points de ressources souterraines :

- Les puits, forages et galeries implantés sur la nappe alluviale de la Jordanne à hauteur et en aval du bourg de Velzic.
- Les puits situés en nappe de la Cère à hauteur de Carbonat sur la commune d'Arpajon sur Cère.

Ces deux systèmes fournissent plus de 80 % de la production totale en eau et couvrent les besoins du grand réseau d'Aurillac aujourd'hui étendu jusqu'à Lacapelle-Viescamp et une partie de Labrousse.

Le réseau de Lacapelle-Viescamp alimente également par vente d'eau la commune de St Gérons à partir d'un compteur situé à Puech des Ouilhes.

Une vente d'eau à partir d'un compteur dessert également une partie de la commune de Prunet.

Les communes de Carlat, Giou de Mamou, Labrousse, Laroquevieille, Marmanhac, Jussac, Reilhac, St Simon, Velzic, Lascelles, St Cirques de Jordanne, Mandailles St Julien de Jordanne, Vézac, Vézels Roussy et Yolet disposent par ailleurs chacune de plusieurs points de captages.

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

### **B / Ressources mobilisées en 2021**

L'année 2021 est caractérisée par un été particulièrement arrosé sans réelle période d'étiage marqué contrairement aux années précédentes. L'approvisionnement en eau des différentes UDI s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes.

Les volumes prélevés sont en hausse par rapport à 2020 : 4 052 439 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2021 contre 3 924 658 m<sup>3</sup> en 2020. Cette hausse est liée à des rendements un peu moins bons qu'en 2020.

Les volumes autorisés (volumes facturés corrigés\*, écrêtements et eau de service) sont en baisse de 3 % par rapport à 2020 : 3 096 000 m<sup>3</sup> pour 2021 (3 185 000 m<sup>3</sup> en 2020).

\* Une correction des volumes facturés est effectuée en fonction des dates de relève afin de ramener les volumes facturés sur une période de 365 jours.

#### Notons que :

- les prélèvements sur les puits d'Arpajon sont en forte baisse sur 2021 liée à l'été humide et à la modification de seuils de déclenchements des pompes (travaux sur les réservoirs de Coissy) ;
- les prélèvements au niveau des galeries de Velzic (ressources gravitaires) sont en hausse ;
- les prélèvements sur les ressources en eau des communes hors grand réseau d'Aurillac sont en hausse par rapport à 2020.

Le tableau suivant donne le détail des prélèvements 2021 par types de ressources ainsi que leurs évolutions globales sur les quatre dernières années.

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

### Evolution des prélèvements sur la ressource en eau de 2018 à 2021.

Année		2018	2019	2020	2021
<b>Volume total produit par les pompages (m<sup>3</sup>)</b>		1 296 383	1 130 097	822 006	<b>792 930</b>
dont	Puits de Velzic (nappe de la Jordanne)	835 473	445 986	292 106	<b>757 350</b>
	Puits de La Prade à Arpajon (nappe de la Cère)	460 910	684 111	529 900	<b>35 580</b>
<b>Volume total produit par les sources (m<sup>3</sup>)</b>		2 879 902	2 930 870	3 098 080	<b>3 259 509</b>
dont	Galleries Lavergne Nègre et Emprade à Velzic	2 129 146	2 232 938	2 369 595	<b>2 497 849</b>
	Captages sur les autres communes	750 756	697 932	723 913	<b>761 660</b>
<b>Volume total annuel prélevé (m<sup>3</sup>)</b>		4 176 285	4 053 309	3 924 658	<b>4 052 439</b>

Voir le détail en **annexe 1**

### **C / La protection de la ressource**

La mise en vigueur des zones de protection autour de certains captages d'eau reste en cours (*voir détail d'avancement des procédures en **annexe 2***)

Suite aux conclusions du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable fin 2016, les services communautaires ont engagé en 2018, une démarche de remise à jour ou de mise en conformité des autorisations et des périmètres de protection pour l'ensemble des ressources en eau qui le nécessitent (14 communes sont concernées). Les ressources ont été réparties en 4 lots par ordre de priorité. Le bureau d'étude choisi par la CABA en 2018, a poursuivi sa prestation en **2021**. Les hydrogéologues agréés sont intervenus sur les captages des communes de Labrousse, Lascelles, Saint Cirgues de Jordanne, Mandailles Saint Julien et Vezels Roussy.

Les procédures de régularisation s'étendront sur plusieurs années.

## 2 - LA PRODUCTION

### A / Le traitement de l'eau

L'origine souterraine de l'eau favorise sa qualité aux points de captage et facilite son traitement avant mise en distribution.

Ce traitement se limite sur la grande majorité des réseaux à une simple désinfection permettant de garantir la qualité bactériologique de l'eau et de respecter les normes de qualité en vigueur.

Un dispositif de désinfection par rayonnements ultra-violetts est en place sur les points principaux de production. Pour pallier les risques de contamination passagère (captages vulnérables aux eaux d'infiltration...) ou les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau lors de son transport et stockage, des postes de chloration équipent également la majorité des réseaux.

Les synoptiques mis à jour de réseaux joints en **annexe 3** présentent l'organisation des réseaux par Unité de Distribution (UDI) avec la disposition des stations de désinfection notées CL2 pour la chloration, UV pour les traitements par rayonnement Ultra-Violetts.

### B / Les stations et réservoirs

Indépendamment des pompages en service sur les ressources (puits et forages), les réseaux du territoire communautaire disposent d'une cinquantaine de stations de reprise ou de surpression des eaux.

De même, plus de 120 réservoirs, dont certains avec plusieurs cuves assurent une capacité de stockage garantissant une autonomie d'un à plusieurs jours selon les réseaux.

Tous ces ouvrages font l'objet, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, d'un entretien régulier : vidange des cuves, nettoyage et désinfection au moins une fois par an.

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Au niveau des stations et réservoirs d'eau potable, les services techniques suivent en régie un programme pluriannuel de travaux d'équipement et de modernisation des outils de télégestion et télésurveillance pour l'exploitation de ces sites.

Les travaux de réhabilitation des réservoirs de Coissy ont débuté en février 2021 et doivent se terminer début 2023

Pour l'année 2021, l'accent a été mis sur le renouvellement des équipements et de la tuyauterie de la chambre à vannes du réservoir de Calvanhac, le renouvellement des pompes de Poutchou et le renouvellement de la bâche et des canalisations du Zongle.

Il faut noter que malgré une année encore perturbée par la crise sanitaire, la production et la distribution de l'eau potable ont été assurées de manière satisfaisante tout au long de l'année.

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

### II. LA DISTRIBUTION ET LA QUALITE DE L'EAU : LE RENDEMENT DES RESEAUX

COMMUNES	Volumes mis en distribution en m3	Volumes consommés * en m3	volumes de service + écrêtements en m3	Rendement 2021
GRAND RESEAU (Arpajon, Aurillac, Ayrens, Crandelles, Lacapelle Viescamps, Naucelles, Sansac, St Paul des Landes, Tessières, Ytrac)	3 260 075	2 470 490	86 720	78,44%
CARLAT	38 783	17 035	122	44,24%
GIOU DE MAMOUI	44 122	27 371	2 248	67,13%
JUSSAC/REILHAC	228 108	174 223	1 714	77,13%
LABROUSSE	39 402	22 671	7 761	77,23%
LAROQUEVIEILLE y compris Gimel à Marmanhac	28 010	22 780	359	82,61%
LASCELLES	28 673	18 446	471	65,97%
MANDAILLES St JULIEN DE JORDANNE	40 877	14 742	445	37,15%
MARMANHAC	47 445	26 115	0	55,04%
St CIRGUES DE JORDANNE	21 050	10 987	144	52,88%
St SIMON	127 206	90 351	4 511	74,57%
VELZIC	15 906	15 646	120	99,12%
VEZAC – YOLET	119 669	93 910	918	79,24%
VEZELS-ROUSSY	13 113	12 671	373	99,47%
Volumes exportés (St Gérons, Prunet)	27 563	27 563		
<b>TOTAL CABA (hors volumes exportés)</b>	<b>4 024 876</b>	<b>3 095 781</b>		<b>76,92%</b>

\* dans les calculs des rendements, les volumes consommés ont été lissés sur 365 jours en fonction des dates des relèves.

En 2021, sur l'ensemble du territoire communautaire, le rendement global est de 77 %. Ce rendement est en baisse par rapport à 2020 (- 5 %) et est équivalent à celui de 2019.

Cette baisse s'explique par la baisse des consommations (-3%) ainsi qu'un volume de fuites plus important sur 2021.

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

**En 2021, 167 fuites ont été détectées et réparées sur les canalisations de distribution ainsi que sur les canalisations de branchement.**

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé et vendu aux autres collectivités (y compris les écrêtements) auquel sont additionnés les volumes nécessaires au service (nettoyage de réservoirs, essais de poteaux d'incendie, purges effectuées sur le réseau...), et d'autre part, le volume mis en distribution. Il est exprimé en pourcentage.

Pour l'exactitude du calcul, il est nécessaire que la période de relève des consommations soit en correspondance avec les périodes de relève en production.

Les résultats présentés ci-dessus mettent en évidence certaines Unités de Distribution (UDI) dont le rendement reste à améliorer. Ce sont généralement des zones à enjeu modéré : nombre d'habitants faible et ressource abondante et souvent gravitaire.

**Les volumes consommés autorisés (volumes facturés et écrêtés et volumes de service) ont nettement diminué : 3 095 000 m<sup>3</sup> pour 2021 (3 185 000 m<sup>3</sup> pour 2020).**

Dans le calcul des rendements, les volumes consommés ont été lissés sur 365 jours en fonction des décalages de dates de relève des compteurs.

### **A / La surveillance de la qualité de l'eau**

#### **➤ Le contrôle sanitaire**

Il s'effectue en application de l'arrêté du 11 janvier 2007, modifié par arrêté du 21 janvier 2010, relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire (articles R 1321-10, R1321-15 et R1321-16 du Code de la Santé Publique). La mise en œuvre est réalisée par l'autorité sanitaire (Préfecture /Agence Régionale de Santé).

Les analyses sont effectuées par le Laboratoire Terrana.

**310 prélèvements ont été réalisés en 2021 (289 en production et distribution) dans le cadre du contrôle réglementaire (337 prélèvements en 2020) :**

- 21 analyses type RP et RS sur la ressource (eau brute) ;
- 62 analyses type P1 et P2 en production (sortie station ou réservoir) ;
- 227 analyses de type D1 et D2 en distribution (robinet de l'abonné) ;

- **Coût total : 56 400 € HT.**

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le taux de conformité par commune est repris en **annexe 4**.

### ➤ **Auto-surveillance**

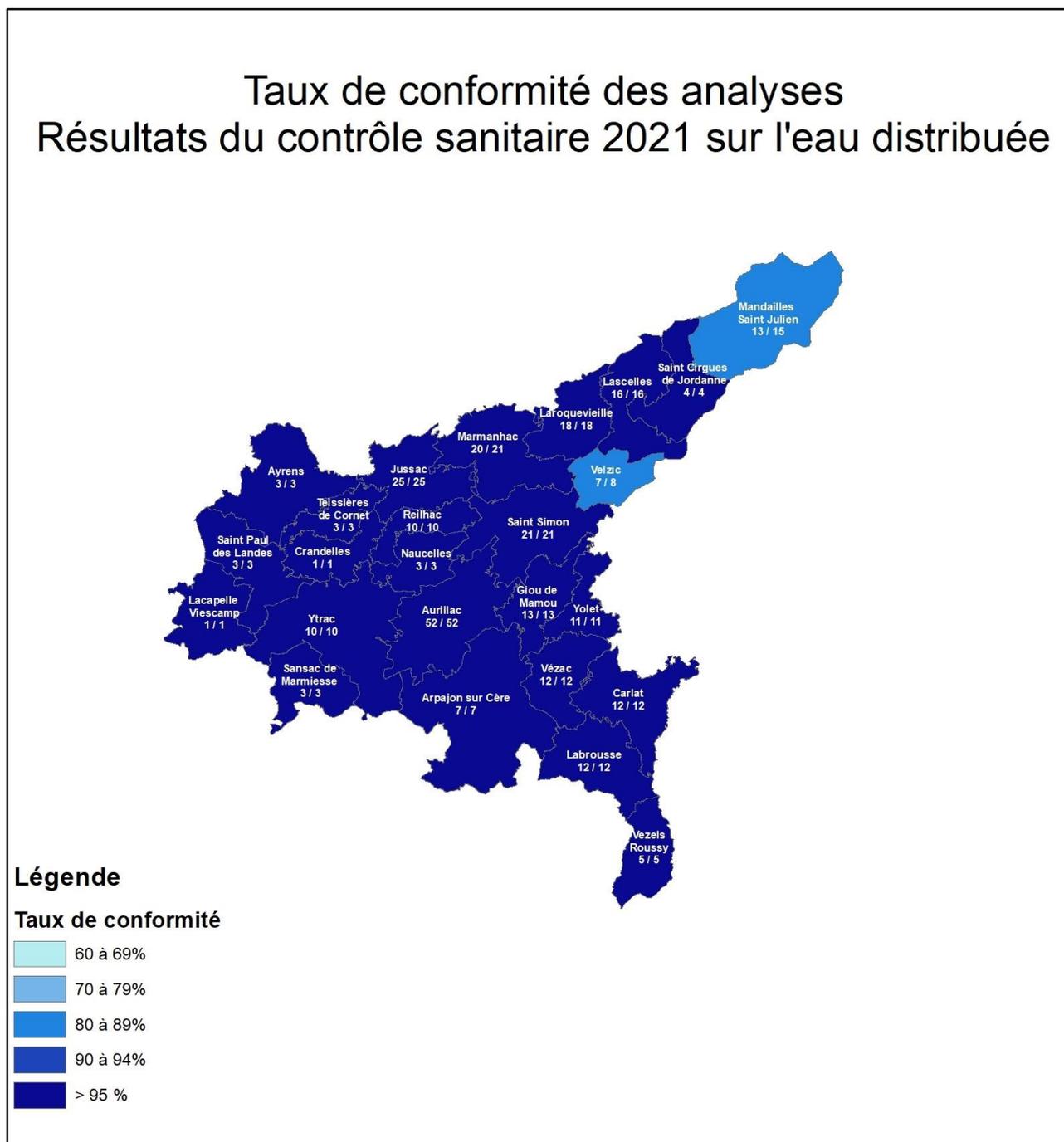
La responsabilité quotidienne de l'exploitant et distributeur d'eau s'applique sur toute la chaîne de production et de distribution de l'eau, du captage de la source jusqu'au robinet avant compteur de l'abonné. Des visites régulières des ouvrages de captages et des relevés terrains sont réalisés sur les différents points de production tout au long de l'année.

**2 083 tests sur réseaux (contrôles visuels/pH/Conductivité/Température/Résidus chlorés) dont 742 analyses sur Coliformes et/ou entérocoques (Présence/absence) ont été réalisés en 2021 avec un taux de conformité de 100 %.**

**Ce suivi est assuré par quatre agents qualifiés à temps plein.**

B / Les données relatives à la qualité

- Taux de conformité bactériologique par commune (voir annexe 4)



La qualité de l'eau distribuée est restée d'un niveau très satisfaisant sur l'année 2021. Sur le nombre total d'analyses effectuées sur le réseau de la CABA, il ressort un taux de conformité bactériologique de 99 % et un taux de conformité physico-chimique de 100 %.

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

### ➤ Tableau des cas de non-conformité bactériologiques et physico-chimiques en 2021

Commune	UDI	Motif	Date du contrôle
Marmanhac	IME Marmanhac	bactériologique	02/08
Mandailles	Talabres	bactériologique	12/08
Mandailles	Fournols	bactériologique	28/10
Velzic	Auzolles	bactériologique	28/10

### ➤ Qualité bactériologique

Les points de non-conformité relevés concernent une dégradation de la qualité bactériologique de l'eau, limitée dans le temps et l'espace. (cf liste des points ci-dessus). Ces cas isolés peuvent néanmoins révéler la vulnérabilité de certaines ressources ou la difficulté passagère de maintenir la qualité de l'eau sur des réseaux longs. Les cas rencontrés ont été traités immédiatement (purge du réseau, ajustement de la désinfection,...) afin de permettre un retour à la normale validée par des analyses de recontrôle.

À noter sur 2021 une suspicion de contamination au campylobacter sur l'UDI Rouffiac, commune de Saint Simon, la source de Rouffiac n'est plus utilisée depuis février 2021.

### ➤ Pesticides

Un dépassement (glyphosate) a été détecté au niveau des puits de Clavières sur le mois de mai sans entraîner de non-conformité de l'eau distribuée.

La CABA s'attache à garantir la protection réglementaire de ses captages mais ce, dans la limite de ses compétences.

Une action plus étendue, regroupant tous les acteurs concernés, reste à engager à l'échelle pertinente des bassins versants pour impulser une meilleure prévention des risques liés à l'usage des produits phytosanitaires.

Les normes sur la qualité de l'eau distribuée sont jointes en **annexe 6**.

### C / L'accès du public à l'information

- **les bulletins d'analyses** : (*annexe 7*) les bulletins de résultats d'analyses, produits par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans le cadre du contrôle sanitaire régulier, sont systématiquement communiqués au distributeur d'eau (CABA) et aux mairies concernées où ils font l'objet d'un affichage.
- **l'accès aux résultats** : ces résultats sont considérés comme des actes administratifs et sont de ce fait consultables auprès des mairies, de la CABA ou de l'A.R.S. et communicables aux personnes qui en font la demande.
- **la note de synthèse annuelle** : outre les éléments contenus dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement, le distributeur d'eau se doit de communiquer à chaque abonné, une note de synthèse sur la qualité de l'eau distribuée. Ces éléments sont joints annuellement à la facture d'eau et sont également disponibles sur le site Internet de la CABA.
- **le site internet CABA** : de nombreuses informations, dont la note de synthèse précitée, sont contenues dans la rubrique EAU du site de la CABA : [www.caba.fr](http://www.caba.fr).
- **la note de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, jointe au présent rapport.**

### III. ACTIVITE DU SERVICE D'EXPLOITATION

Les services techniques d'exploitation s'articulent autour de deux secteurs :

- le secteur travaux
- le secteur eau potable

Cette organisation, mise en place en 2010, recentre les moyens sur des objectifs clés de service public :

- Améliorer le service rendu à l'utilisateur,
- Améliorer le rendement des réseaux,
- Assurer une meilleure présence auprès des interlocuteurs, communes et entreprises notamment, dans la préparation et le suivi des chantiers,
- Effectuer un travail de prospective sur le renforcement et le développement des réseaux structurants devant faciliter l'aménagement des zones d'activité et d'habitat dans les communes,
- Répondre aux exigences législatives et réglementaires (sécurité sanitaire),
- Faire émerger et aboutir certains dossiers clés pour la modernisation du service et la maîtrise des facteurs de développement du territoire communautaire en matière d'approvisionnement en eau,
- Développer le Système d'Information Géographique des réseaux (SIG),
- Utiliser les outils de supervision pour la télégestion et la surveillance des réseaux d'eau,
- Étendre la radio-relevé pour la gestion du parc compteurs et la facturation,
- Sécuriser la ressource en eau : périmètres de protection des captages et réalisation du schéma directeur.

#### 1 – Le secteur travaux

Le secteur travaux est composé de 13 agents, encadrés par 2 contrôleurs pour les travaux en régie, 1 contrôleur pour le suivi des travaux entreprises et d'un responsable.

L'activité des équipes de travaux en régie est centrée sur des missions d'entretien, de réparation des réseaux d'eau et d'assainissement. Les équipes sont ainsi chargées de :

- la réalisation des branchements neufs, raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement,
- la modification ou la mise en conformité des branchements existants,
- la réhabilitation des branchements plombs suite à des fuites,
- la réparation des désordres : fuites sur réseau d'eau, regards ou collecteurs d'eaux usées,
- la création d'ouvrages : regards de comptage, regard de sectorisation...
- la modification de réseaux : accompagnement de chantiers et/ou modernisation de réseaux.

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Pour la réalisation de ces travaux, le secteur est équipé de matériel adapté à toutes sortes d'interventions : 5 mini pelles (1T6 / 2T6 /3T5 / 5T / 7T5) et de camions, Poids Lourds à Super Lourds (7T5 à 19 T).

Le secteur travaux dispose de 3 marchés à bons de commande suivis par les contrôleurs, qui permettent de réguler son activité et de faire face à la demande importante de travaux :

- marché sur canalisations (RDC)
- marché sur réfections de voirie (EUROVIA)
- marché réhabilitation branchements plomb (STAP 15)

Le secteur travaux a pour autre mission le suivi de tous les travaux sur la CABA concernant la pose de canalisations AEP et EU, soit avec des marchés publics CABA ou des lotissements communaux, des lotissements privés, ou encore des travaux réalisés sur les communes.

Pour ce suivi, un contrôleur est dédié à cette tâche avec l'appui du projeteur ayant réalisé le projet.

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Quelques chiffres en 2021 :

Communes	Branchements eau	Branchements assainissement	Total
ARPAJON/CERE	14	6	20
AURILLAC	9	13	22
AYRENS	2	0	2
CARLAT	2	0	2
CRANDELLES	2	1	3
GIOU DE MAMOU	2	0	2
JUSSAC	16	15	31
LABROUSSE	3	1	4
LACAPELLE VIESCAMP	3	1	4
LAROQUEVIEILLE	0	0	0
LASCELLES	0	0	0
MANDAILLES ST JULIEN	1	0	1
MARMANHAC	1	0	1
NAUCELLES	2	1	3
REILHAC	2	2	4
SANSAC de MARMIESSE	3	1	4
ST CIRGUES DE JORDANNE	1	0	1
St PAUL DES LANDES	7	4	11
ST SIMON	2	0	2
TEISSIERES DE CORNET	1	0	4
VELZIC	0	0	0
VEZAC	6	6	12
VEZELS ROUSSY	1	0	1
YOLET	2	1	2
YTRAC	13	4	17
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>61</b>	<b>155</b>
<b>Rappel 2020</b>	<b>104</b>	<b>43</b>	<b>147</b>

Le nombre de branchements réalisés est en légère augmentation par rapport à 2020.

Réhabilitation branchements plombs :

- en régie : 19 (15 sur Aurillac / 3 sur Arpajon sur Cère / 1 sur Jussac)
- marché STAP 15 : 46 sur la commune d'Aurillac (Rte de Belbex / rue des anciens Combattants de – de 20 ans et rue Piganiol de La Force)

### Cellule SIG

Elle a pour but d'améliorer la qualité de notre SIG par des enquêtes, des relevés sur le terrain et des intégrations de plans sur les travaux neufs. Elle est constituée de 3 agents avec des missions différentes mais complémentaires :

- 1 agent d'enquête réseaux pour tout type d'interventions (AEP /EU/ plomb), pour les études du BE avec saisie sur le SIG pour modification si nécessaire.
- 1 agent intégrateur SIG qui effectue des levés GPS sur le terrain, intègre les nouvelles données et les plans de récolement des travaux neufs des entreprises.
- 1 agent polyvalent qui effectue des levés GPS, intègre sur le SIG et émet les avis techniques sur les compétences eau et assainissement et pluvial dans le cadre des réponses aux autorisations d'urbanisme.

Cette cellule fonctionne avec l'accompagnement d'un agent du service informatique qui contribue à l'amélioration de cette base de données SIG, apporte un appui technique informatique sur l'applicatif métier et les outils de saisie de terrain, la mise en place de procédures, de requêtes, ...

La création de cette cellule permet un travail au quotidien sur le SIG afin de le développer et de fiabiliser les données.

### Quelques chiffres pour 2021 :

35 plans de récolement sur des travaux neufs vérifiés et intégrés

34 plans de récolement existants vérifiés par GPS et réintégrés avec nouvelles données, ce qui représente en linéaire reporté sur le SIG : AEP (20 kms) / EU (6 kms) / EP (3 kms)

154 branchements AEP et 85 branchements EU réalisés pour de nouvelles constructions avec levés GPS et reportés sur le SIG

138 enquêtes terrains pour travaux régie, BE, demande de branchement, réhabilitation plombs...

11 communes où les classes de précision sur le SIG (A/B/C) ont été vérifiées et modifiées si nécessaire.

## **2 – Le secteur eau potable**

Structuré en trois cellules, ce secteur dispose de toutes les compétences au fil de l'eau, du point de captage au robinet de l'utilisateur.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, la collectivité est intervenue par l'intermédiaire d'une convention sur les installations de la communauté de communes de Cère et Goul.

### ➤ La cellule production-traitement

Elle est chargée :

- ↪ du suivi de la ressource en eau : paramètres qualitatifs et quantitatifs,
- ↪ de la surveillance des ouvrages de captages,
- ↪ du fonctionnement des stations de pompage et de production,
- ↪ du traitement de l'eau (postes UV et chloration),
- ↪ de garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet de l'utilisateur,
- ↪ de maintenir et de développer le réseau de télégestion et de télésurveillance de tous les ouvrages de production et de stockage d'eau,
- ↪ d'organiser l'entretien régulier des ouvrages de production et de stockage d'eau,
- ↪ de traiter les plaintes ou réclamations relatives à la qualité de l'eau,
- ↪ d'établir des bilans et synthèses sur la qualité de l'eau et d'informer les usagers,
- ↪ d'entretenir et de nettoyer les ouvrages de stockage une fois par an,
- ↪ de sécuriser l'accès aux sites : remplacement de nombreuses échelles, de caillebotis,...

### ➤ La cellule exploitation

Son rôle est central dans l'organisation du service. Elle est chargée :

- ↪ de la connaissance et de la maîtrise des systèmes de distribution d'eau sur tout le territoire communautaire,
- ↪ de la maintenance et du développement des ouvrages de régulation,
- ↪ de l'amélioration des rendements des réseaux : sectorisation et recherche de fuites,
- ↪ de contribuer à la modélisation des réseaux et à la mise à jour du SIG,
- ↪ de l'appui aux équipes de travaux en régie ou entreprises : coupures, remises en eau, purges, ...
- ↪ de participer aux enquêtes préalables aux reprises des branchements plomb,
- ↪ de proposer des travaux d'amélioration du réseau : suppression, renouvellement ou renforcement de conduites.

**En 2021, 508 ventouses ont été vérifiées dont 13 nécessitant des travaux d'amélioration, 49 réducteurs de pression ont été entretenus et 167 fuites ont été détectées et réparées.**

### ➤ La cellule branchements

Ses missions sont essentiellement orientées vers une amélioration du service rendu à l'utilisateur. Elle est ainsi chargée :

- ↻ de la relève des compteurs,
- ↻ des dépannages chez les abonnés (partie du branchement jusqu'au compteur et y compris ce dernier),
- ↻ d'expertiser les branchements dans le cadre de travaux prévus par l'abonné,
- ↻ de la police des branchements,
- ↻ de mettre en conformité les ouvrages : robinet de coupure, regards, ...
- ↻ du renouvellement régulier du parc de compteurs,
- ↻ d'appui technique dans le cadre des projets d'individualisation de contrats de fourniture d'eau,
- ↻ d'enquêtes liées au marché de reprises des branchements plomb,
- ↻ contrôle des index suite à vérification ou problème particulier,
- ↻ du développement de la radio-relève qui permet aujourd'hui une double relève sur l'ensemble du territoire,
- ↻ de la mise à jour des emplacements des compteurs abonnés sur le SIG.

**Cela a représenté au total 4 052 interventions pour l'année 2021 (hors opérations de relève et enquêtes).**

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

### Quelques chiffres en 2021 :

Communes	Ouvertures de concessions	Fuites avant compteur	Remplacements de compteurs
ARPAJON/CERE	26	30	132
AURILLAC	112	67	363
AYRENS	0	12	0
CARLAT	1	6	0
CRANDELLES	0	5	14
GIOU DE MAMOU	0	8	5
JUSSAC	14	18	9
LABROUSSE	0	6	1
LACAPELLE VIESCAMP	1	5	0
LAROQUEVIEILLE	0	3	2
LASCELLES	2	4	2
MANDAILLES ST JULIEN	0	2	4
MARMANHAC	1	2	4
NAUCELLES	9	6	19
REILHAC	0	10	19
SANSAC de MARMIESSE	3	4	11
ST CIRGUES de JORDANNE	0	4	5
St PAUL DES LANDES	7	13	39
ST SIMON	4	5	9
TEISSIERES de CORNET	1	0	0
VELZIC	1	2	9
VEZAC	14	7	2
VEZELS ROUSSY	0	7	0
YOLET	0	1	0
YTRAC	31	21	201
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>	<b>248 (2)</b>	<b>850 (1)</b>

(1) Au total pour l'année 2021, le service a posé 1 499 compteurs comprenant le renouvellement prévu dans l'année, l'ouverture de concessions, d'individualisations, les reprises de branchements en plomb, ...

(2) Comprend également le remplacement des robinets avant compteur.

Cette année, la collectivité a poursuivi le déploiement de la radio relève : 99,7% du parc compteurs est équipé de tête radio fin 2021.

Grâce à ce dispositif, toutes les communes de la collectivité font désormais l'objet d'une double relève permettant ainsi d'avoir une facture chaque semestre sur les consommations réelles. La première relève a toutefois été perturbée par la crise sanitaire, c'est pourquoi certains abonnés ont reçus des factures basées sur leur consommation estimée.

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

### Faits marquants en 2021 :

#### Février 2021 :

Début des travaux de réhabilitation des réservoirs de Coissy : ragréages des voiles et radier et mise en place d'un complexe d'étanchéité (résine armée), les 2 cuves de Coissy 1 (2x 2 000 m<sup>3</sup>) sont traitée en première phase, la cuve de Coissy 2 (4 000 m<sup>3</sup>) sera traité en seconde phase.



#### Mars 2021 :

Travaux de reprise des canalisations et des équipements électromécaniques du surpresseur de Calvanhac.(Lacapelle Viescamps)



## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Mai 2021 :

Remplacement des pompes du réservoir de Poutchou (Saint Simon)



Juillet 2021 :

Remplacement de la cuve de stockage du Zongle (Laroquevieille), mise en place d'une chambre à vannes et aménagement du site



En 2021 comme depuis fin 2014 avec l'achèvement du programme vallée de l'Authre, la CABA a géré 39 agglomérations d'assainissement réparties sur les 25 communes adhérentes.

### Les « agglomérations d'assainissement »

Qu'est-ce une « **agglomération d'assainissement** » ?

Aujourd'hui nous ne parlons plus de « réseau d'assainissement » et « station d'épuration » mais d'« **agglomération d'assainissement** » : Il s'agit, conformément aux directives européennes et à la réglementation française, de la zone dans laquelle la population et les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées pour les acheminer vers une station de traitement des eaux usées et un point d'évacuation finale.

Ainsi, il est possible d'avoir plusieurs agglomérations d'assainissement au sein d'une même commune, inversement un système d'assainissement est susceptible de regrouper plusieurs communes. La quantité de pollution à traiter sur un bassin collecté est exprimée en Équivalent Habitant ou EH.

Sur un total d'une capacité de traitement (charges de référence réglementaire) de 80 500 EH sur l'ensemble de la CABA, l'agglomération de Souleyrie représente à elle seule 57 300 EH.

Les 38 autres agglomérations d'assainissement représentent globalement 23 200 EH :

- 20 stations collectent moins de 200 EH,
- 13 stations collectent entre 200 et 1000 EH,
- 3 stations collectent de 1000 à 1500 EH,
- 1 station de 3850 EH (Station de Jussac réhabilitée mise en service en 2012),
- 1 station de 5300 EH (Station d'Ytrac Espinat mise en service en septembre 2013).

Sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, le nombre estimé d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées est de l'ordre de 47 600 habitants. La collectivité traite également, principalement sur le système d'assainissement de Souleyrie, des effluents autres que domestiques (industriels, artisans, établissements publics, etc) pour une charge cumulée de plus de 20 000 équivalents-habitants.

## I. SYSTEMES DE COLLECTE DES EAUX USEES

### 1 - Présentation des systèmes de collecte

#### A / La collecte

Les réseaux de collecte peuvent être de 2 types :

- séparatifs : collecte des eaux usées uniquement,
- unitaires : les eaux usées sont reprises avec les eaux pluviales.

Les réseaux unitaires sont parfois dotés de déversoirs d'orage, ces ouvrages évitent la mise en charge des réseaux et permettent un rejet en direction du milieu naturel lors des périodes de pluies importantes. Les eaux usées sont alors très diluées et impactent peu les milieux naturels.

En fonction de la topographie, il peut être nécessaire de relever les eaux d'un point bas vers un point haut, le réseau est alors équipé d'un poste de relèvement.

Le linéaire total des réseaux d'assainissement est de 505 km sur l'ensemble du territoire de la CABA. La répartition générale est de 79 % pour les réseaux séparatifs et 21 % pour les réseaux unitaires (**annexe 1**).

Les réseaux de collecte des eaux pluviales urbaines sont dorénavant de la compétence de la CABA. À la suite du transfert, qui sera réellement effectif au 01/01/2022, le linéaire de réseau eaux pluviales urbaines est de l'ordre de 286 Km.

#### Focus sur la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) :

La compétence GEPU transférée se situe au croisement de deux critères cumulatifs : un critère géographique et un critère technique.

Sur le plan géographique, la collectivité a retenu que la GEPU est liée aux zonages urbanisés ou ouverts à l'urbanisation dans le PLUI au sein desquels l'imperméabilisation des surfaces nécessite une collecte des eaux pluviales.

Au sein de ces espaces, les limites techniques de la compétence sont définies comme suit :

- Relèvent de la compétence GEPU les seuls ouvrages suivants :
- Les réseaux pluviaux séparatifs ;
- Les réseaux unitaires ;
- Les regards sur collecteurs d'eaux pluviales ;
- Les boîtes de branchement dédiées au réseau pluvial ;
- La gestion hydraulique et de pollution des bassins de rétention ou d'orage, de décantation ou d'infiltration, les noues et fossés urbains notamment en aval des réseaux pluviaux.

### **B / Les Déversoirs d'Orage (DO)**

Sur les 39 agglomérations d'assainissement, 13 d'entre elles sont équipées d'au moins un déversoir d'orage. Sur les 73 déversoirs d'orage, 56% sont situés sur l'agglomération de Souleyrie et 12% sur Jussac-Bourg.

Ces ouvrages doivent être régulièrement contrôlés et nettoyés afin qu'ils puissent fonctionner correctement et ne pas engendrer des rejets trop fréquents vers le milieu naturel.

Sur le système de collecte de Souleyrie :

- 4 déversoirs sont implantés sur des réseaux collectant entre 2000 EH et 10 000 EH, la réglementation impose, pour ces ouvrages, la mise en place d'une surveillance permettant d'estimer les périodes de déversement et les débits rejetés.

- 3 déversoirs sont implantés sur des réseaux collectant plus de 10 000 EH. La réglementation impose alors une surveillance permettant la mesure du débit en continu et l'estimation de la charge polluante éventuellement déversée.

Ces 7 déversoirs ont été équipés en auto surveillance courant 2010. Dans le cadre du programme de la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie, le dossier d'autorisation environnemental est refondu.

Il a été revu à cette occasion la liste des déversoirs d'orage à auto surveiller après la mise aux normes.

### **C / Les postes de relèvements**

En 2021, la collectivité gère au total 47 postes de relèvement (PR) sur son territoire :

- 12 agglomérations sont équipées de postes de relèvement permettant de faire transiter les eaux usées d'un point bas vers un point haut.
- 45% des postes se situent sur l'agglomération de Souleyrie. Ces ouvrages doivent être contrôlés et nettoyés très régulièrement. L'entretien de ces équipements est intégré dans un planning de maintenance préventive.
- Sur les 47 PR, 4 sont des postes de relèvement de stations filtres/percolation et 3 relèvent les eaux vers la commune de Saint-Gérons (hors territoire CABA).

### 2 - Exploitation des réseaux

#### A / Missions et équipes

Le pôle réseaux compte 10 personnes, dont un chef d'équipe et un responsable de pôle  
Les équipes sont donc réparties de la façon suivante :

- **2 agents opérateurs** spécialisés dans les inspections télévisées du réseau et le Système d'Information Géographique (SIG). Les inspections télévisées visent à expertiser des problèmes rencontrés sur les réseaux, afin d'établir un diagnostic préalable à des travaux. Le matériel dont dispose ce secteur est composé d'un hydrocureur 19 T et d'un fourgon de vidéo inspection.

- **2 agents opérateurs sur hydrocureur spécialisé dans le curage préventif et curatif** afin de maintenir et, le cas échéant, rétablir le bon écoulement des eaux dans les réseaux. Le matériel dont dispose ce secteur est composé d'un hydrocureur 26 T

- **2 agents opérateurs sur hydrocureur** spécialisés dans le soutirage des boues des petites STEP. Leurs missions principales au-delà du transport des boues sont le nettoyage des ouvrages de pré-traitement et l'enlèvement des surnageants en vue d'en préserver leur bon fonctionnement et limiter le risque de pollution vers le milieu naturel. Le matériel dont dispose ce secteur est composé d'un hydrocureur 26 t.

- **2 agents contrôleurs** chargés d'effectuer les contrôles de raccordement des habitations au réseau. Ils assurent également le suivi et l'entretien préventif des déversoirs d'orage.

L'activité de l'ensemble de ces équipes est pilotée par un chef d'équipe, chargé de l'organisation des différentes tâches, de la programmation et de la définition des interventions dans l'objectif de tendre vers une optimisation du fonctionnement des réseaux d'assainissement.

Enfin, un responsable de pôle a pour mission de coordonner l'activité du secteur réseaux sur l'ensemble du territoire ainsi que de participer à l'élaboration et au suivi des études et des grands projets structurants. Il est l'interlocuteur des autres services de la CABA et des services de l'État sur les aspects réseaux.

Au titre des activités annuelles, 4 sessions de dératisation ont été effectuées en 2021 (printemps, été, automne et durant l'hiver) principalement sur le centre-ville d'Aurillac et les centres bourgs des communes. Conformément aux nouvelles obligations réglementaires, les agents en charge de ces opérations sont certifiés certibiocide.

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Le service réalise également les enquêtes suite à des réclamations :

- problème de réseau obstrué nécessitant une enquête pour déterminer l'origine du dysfonctionnement,
- tampons de regard bruyants,
- infiltration d'eau,
- demande de renseignements.

### **B / Matériel**

Le service dispose pour l'entretien et l'exploitation des réseaux de :

- 4 hydrocureurs (deux de 26 T, un de 19 T et un de 12 T 4x4) ;
- un véhicule utilitaire ;
- un fourgon équipé pour les inspections vidéo.

### **C / Résultats d'exploitation**

#### *↳ Entretien des ouvrages*

Le SIG de la CABA est mis à jour en continu (intégrations suite aux travaux, rétrocession dans le domaine public de certains lotissements, amélioration de la précision des tracés, etc...). Ainsi, l'extraction automatique du SIG fait apparaître des évolutions régulières du linéaire des réseaux. Les calculs du tableau ci-dessous sont réalisés sur la base des linéaires suivants :

- ◎ 398 Km en 2012
- ◎ 407 Km en 2013 et 2014
- ◎ 413 Km depuis 2015
- ◎ 478 Km depuis 2019
- ◎ 488 Km depuis 2020
- ◎ 505 Km depuis 2021

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

### ↳ *Exploitation des réseaux*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de réseaux curés / linéaire total de réseaux	7,4 %	7.5%	8.7%	14%	12,6 %	12,1 %	10,9 %	7.4%	8.6%
Linéaire de réseaux inspectés / Linéaire total de réseaux	1,9 %	1%	2.9%	1.7%	1,6 %	2 %	1,7 %	1,3 %	1.8%
Nombre de désobstructions réalisées sur le réseau (y compris interventions préventives sur les points noirs représentant une douzaine d'interventions par an)	75	85	160	95	83	70	91	75	86

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

	Nombre de Km	Tonnes de matières de curage traités	Nombre d'enquêtes
Linéaire de réseau curé en préventif	33.7	207	
Linéaire de réseau curé en curatif	10		
Linéaire de réseau inspecté	9.3		
Nombre d'interventions sur réseau suite à plainte (Problème d'odeurs, évacuation, demande de renseignement, tampon bruyant...)			85
Dératisation	4 campagnes de dératisation ont été effectuées au printemps, été à l'automne et durant l'hiver		
Nombre d'interventions sur les déversoirs d'orage	16 visites / interventions ont été effectués sur l'ensemble des DO. Cela consiste à mettre en œuvre un programme de visite préventif sur les DO auquel s'ajoutent 4 programmes spécifiques d'entretien sur les 6 DO soumis à autosurveillance réglementaire. A cette occasion, un nettoyage et un pompage des déchets sont effectués. Il est précisé que les visites sont faites essentiellement par temps sec avec pour objectif de limiter les rejets de déchets lors des à-coups pluvieux.		
Interventions STEP de Souleyrie	Les équipes réseaux ont effectué 34 heures d'interventions sur la STEP de Souleyrie principalement en soutien des équipes d'exploitation du site. Ces interventions ont consisté au nettoyage de la bache de dépotage, du dégrilleur, du dessableur et du silo épaisseur.		
Intervention sur les autres STEP que Souleyrie	Les équipes réseaux ont effectué 1150 heures d'interventions, représentant environ 690 interventions, sur les STEP principalement pour le soutirage des boues, des surnageants et le nettoyage des pré traitements.		
Intervention sur les postes de relèvements (PR)	Un programme préventif d'entretien et de suivi des PR a été mis en place à raison d'une tournée par semaine. A cela s'ajoute les interventions curatives suite à des dysfonctionnements. Pour 2021, 265 interventions ont été effectuées représentant environ 161 heures de travail.		
Interventions diverses (CET, Bouches à clefs, regard compteur etc...)	Le service a effectué 100 interventions liées à ces demandes diverses.		
Nombre d'ITV et tests de réception effectués	Ces tests de réception concernent notamment les visionnages des inspections caméras des travaux gérés par la CABA ainsi que les réseaux des lotissements neufs. En 2021, le service a visionné 6 essais de réception.		

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

**Les Points noirs** : ces tronçons, généralement de pentes faibles, font l'objet d'un curage préventif de l'ordre de 1 fois/mois :

- Secteur Marmiers, Pradt, Crémont, Mozart - Aurillac
- Pont d'Aliès (chambre à sable) - Aurillac
- Aire d'accueil de Tronquières - Aurillac
- Le Square devant le Renaissance - Aurillac
- Rue du Puy de Vours - Arpajon sur Cère
- Les Courcières et le secteur du cimetière - Arpajon sur Cère
- Rue Marc Seguin - Arpajon sur Cère

Ces tronçons feront l'objet d'études d'amélioration afin de résorber ces problèmes récurrents.

Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau est de 2,3.

### ➤ Contrôle des raccordements

Pour 2021 :

- 265 contrôles de raccordement, dont 33 se sont révélés non conformes
- Le délai moyen de réponse est de 1 mois.

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

### Evolution des contrôles de raccordement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de branchements conformes / nombre de branchements contrôlés	88%	80%	78%	89%	88%	81,7 %	81 %	87.5%
Total de raccordements contrôlés (tous contrôles)	285	460	489	457	516	445	336	265
Total de raccordements neufs déclarés contrôlés	78	53	101	102	103	183	57	108

En 2021 à l'instar de 2020, l'activité des contrôles de raccordement a été perturbée par le contexte sanitaire (contraintes liées à l'accès au domicile des administrés).

### D / Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Le calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte a été modifié en décembre 2014. L'indice de connaissance des réseaux figure en annexe du présent rapport.

Au-delà de l'existence de plans tenus à jour, les points forts du service sont :

- L'existence d'un SIG couvrant tout le territoire,
- La connaissance des ouvrages annexes,
- La localisation et l'identification des interventions réalisées sur les réseaux.

Les points faibles résident quant à eux sur le dénombrement des branchements par tronçon et les informations structurelles complètes sur chaque tronçon.

### Mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique)

La première étape de la mise en place d'un SIG au niveau de la CABA a été la migration des différentes données existantes (sur différents systèmes et logiciels) sur ce nouveau logiciel unique. Le service a poursuivi la reconnaissance et la mise à jour des données sur les réseaux d'assainissement.

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Considérant l'évolution rapide des enjeux tant techniques que réglementaires du SIG et dans un esprit d'un processus de recherche continu d'optimisation du fonctionnement des services, une cellule transversale dédiée au SIG a été créée en 2019. En 2021, cette cellule a intégré sous SIG (tracé et informations associées) :

- 9 km de réseaux EU
- 3,8 km de réseaux EP
- 85 branchements neufs EU et 3 branchements neufs EP

### **E / Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels**

En 2021, trois autorisations de déversement des effluents industriels ont été signées.

### **F / Orientations 2022**

#### Exploitation

- Développer l'autosurveillance des réseaux en vue de tendre d'une part vers une meilleure connaissance hydraulique de leur fonctionnement, et d'autre part détecter les dysfonctionnements pour un meilleur entretien ;
- Maintenir l'hydrocurage préventif ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la procédure de contrôle des branchements en liaison avec le logiciel de gestion des abonnés de la régie ;
- Poursuivre le développement des contrôles à l'initiative de la collectivité sur l'agglomération dans l'objectif de lutter contre les branchements non conformes et les rejets directs au milieu naturel ;
- Développer la connaissance patrimoniale des réseaux et le travail de collaboration avec la cellule SIG ;
- Poursuivre l'optimisation du fonctionnement du service ;
- Amélioration de la connaissance des liens fonctionnels entre les réseaux unitaires et pluviaux dans l'optique du transfert de compétence eaux pluviales urbaines (EPU).

#### Travaux de réduction des ECP :

- Mise en Séparatif secteur Intersport-Aurillac ;
- Mise en séparatif secteur Bois de Lafage – avenue de la Libération-Aurillac ;
- Études de mise en séparatif de secteurs fortement imperméabilisés ;
- Études de déconnexion d'antennes unitaires devenues pluviales ;
- Réhabilitation rue du 11 Novembre et 2 tronçons rue Pablo NERUDA-Aurillac.
- Réhabilitation rue de Versailles

### 3 – Travaux sur les réseaux

Sur l'agglomération d'Aurillac Souleyrie :

- *Etudes :*

- Etude de mise aux normes du système de collecte de Souleyrie
- Etudes de réhabilitation de la rue du 11 Novembre, rue de la Cère, rue de Versailles
- Etudes de suppression de la STEP de Belbex

- *Travaux*

- Travaux de réhabilitation de l'avenue de la libération
- Travaux de réhabilitation Côte de Reyne
- Travaux de mise aux normes des réseaux de transfert de Souleyrie
- Travaux de réhabilitation de la rue V JARRA
- Travaux de suppression des rejets directs rue Côte de Reyne
- Travaux de réhabilitation de la rue C GIDES

Sur les autres agglomérations, des travaux de réhabilitation et/ou de création de réseaux ont été réalisés :

- *Etudes :*

- Etude du système d'assainissement de Vézac Bourg

- *Travaux :*

- Jussac – Réhabilitation route Impériale tranche 3
- Vézac – mise en séparatif de la rue St Roch
- Naucelles : réhabilitation réseau unitaire au droit du lotissement Sédérac
- Travaux sur le système d'assainissement Mandailles Bourg

## II. SYSTEMES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

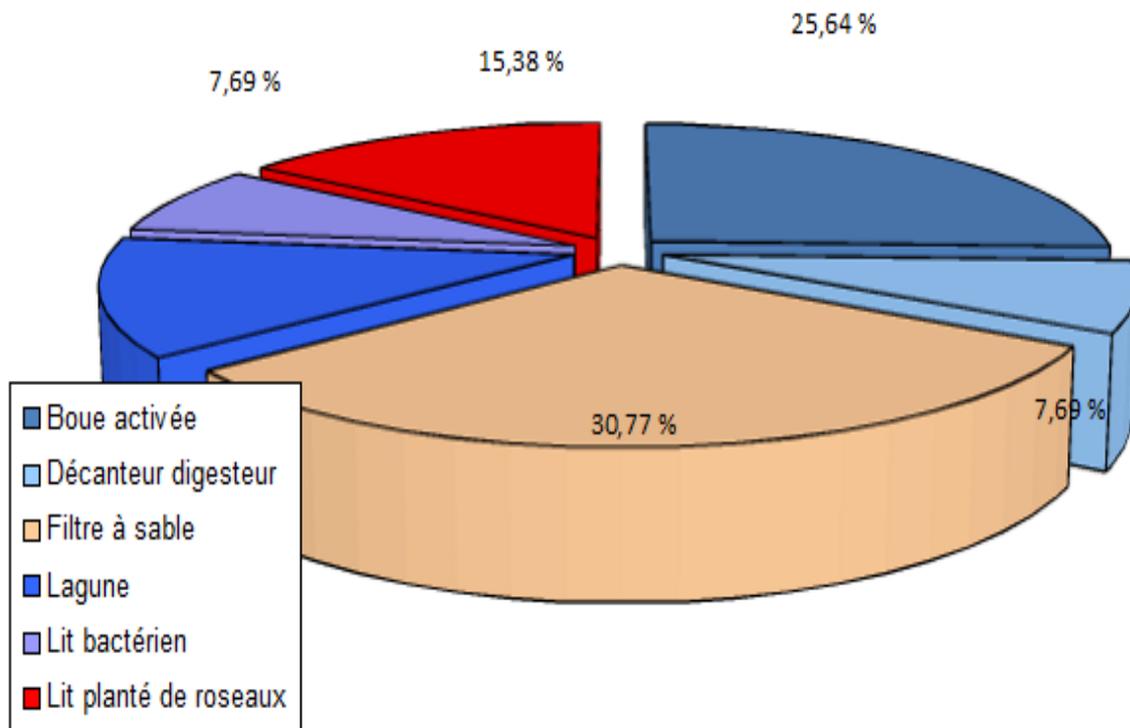
### 1- Présentation des ouvrages de traitement

#### LES SYSTEMES DE TRAITEMENT PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CABA

Les stations d'épuration en fonctionnement sur le territoire de la CABA présentent une grande variété de process.

La station d'épuration la plus importante en terme de capacité est la station d'épuration de Souleyrie, elle représente 57 300 EH. Il s'agit d'une station de type boues activées avec traitement du phosphore. Elle reçoit aujourd'hui les effluents d'une partie des communes d'Aurillac, d'Arpajon-sur-Cère, de Vézac et de Giou de Mamou ainsi que les effluents des industriels.

Répartition des process sur la CABA



## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Il est à noter que 32 % des stations d'épuration de la CABA ont été installées il y a plus de 25 ans et non réaménagées depuis leur création. La réglementation ayant évolué, les techniques de l'époque ne permettent pas toujours de respecter les normes de rejet actuelles. Les capacités des stations anciennes sont pour certaines dépassées.

Face à cette problématique de vieillissement du parc des stations et d'obsolescence de certains procédés de traitement, la CABA déploie un panel d'actions globales ou spécifiques en fonction des spécificités des situations rencontrées et des capacités d'investissement :

- **Une stratégie pluriannuelle par bassin versant** de travaux de modernisation ou d'augmentation de capacité des stations d'épuration. Dans cette optique, le programme de travaux de la vallée de l'Authre a eu pour objectif d'adapter les systèmes de collecte à la sensibilité du milieu récepteur et à la quantité/qualité des effluents à traiter à court et long terme (20 ans). Dans le cadre de cette opération, les systèmes de traitement les plus insuffisants de la zone d'étude (Bordelou, Ytrac Bourg, Reilhac l'Estoubeyre, Naucelles Varet, Ruisseau sec et ancienne station d'Ytrac Espinat) ont été supprimés et les effluents ont été renvoyés sur deux stations dotées de procédés de traitement et de télégestion plus performants (Jussac et Ytrac Espinat).
- **Une gestion plus ponctuelle de renouvellement** pour des situations où les stations ont des conceptions particulièrement obsolètes. Dans ce cadre, la station d'épuration de Belbex sera supprimée en 2023 avec raccordement des effluents sur le système de Souleyrie une fois la nouvelle file de traitement mise en service. Les stations des agglomérations d'assainissement de Mandailles Bourg (2022) et Vézac Bourg (2023) seront également remplacées par des stations au process et dimensionnement plus adaptés.
- **Des travaux d'amélioration sur le process de certaines stations âgées** afin de permettre un fonctionnement plus performant. A titre d'exemple, en 2018 a été réalisé le renouvellement de la pouzzolane de certaines stations rustiques (Arpajon station de Brouzadet, Lapacelle-Viescamp station de Cassan). Ce même type d'opération sera réalisé en 2022 sur d'autres sites. Un nouveau poste de relèvement devrait être également réalisé en amont de l'entrée de la station de Saint-Simon.
- **La poursuite de l'optimisation de la télégestion des sites.** Cet outil associé à des systèmes d'alarmes permet une meilleure réactivité des services d'exploitation.
- **La phase opérationnelle pour le programme de mise aux normes du système de Souleyrie** qui se singularise par sa complexité technique et l'importance des montants d'investissement associés (plus de 30 millions d'euros). Les travaux ont commencé en décembre 2020 et s'achèveront en 2023.

### 2 - Exploitation et maintenance

#### A / Missions et équipes

Les principales missions sont :

- L'exploitation des STEP et des postes de relèvement : la vérification du bon fonctionnement des ouvrages, la réalisation des réglages, le suivi analytique de terrain, le nettoyage des ouvrages, l'évacuation des déchets de dégrillage, changement d'alimentation des filtres ...
- L'auto-surveillance des systèmes d'assainissement : suivi des équipements de mesure, réalisation des prélèvements et d'une partie des analyses.
- La maintenance préventive et curative électromécanique et la télégestion.
- Les équipes chargées de l'exploitation des stations d'épuration interviennent aussi sur l'exploitation des postes de relèvement du réseau de collecte. Cette répartition des tâches permet d'organiser des tournées cohérentes et de mutualiser les moyens et les savoirs-faire au sein du service assainissement collectif.
- Les personnels sont répartis en trois équipes : exploitation des STEP et PR, laboratoire et électromécaniciens. L'effectif en 2021 a été de 14 agents dont 2 chefs d'équipe, une responsable du pôle et un responsable de la station de Souleyrie.
- Les équipes ont assuré en 2021, suite à la convention passée avec la communauté de communes de Cère et Goul, l'exploitation des stations de Raulhac, Saint-Clément, Polminhac et Thiézac. Cette convention a pris fin au 31/12/2021.

### **B / Temps d'interventions en exploitation et maintenance**

#### **➤ Exploitation et Interventions sur Souleyrie**

Sur le premier semestre 2021, un agent d'exploitation est dédié à la station de Souleyrie. Il assure les tâches d'exploitation quotidiennes de la station (suivi de l'atelier de déshydratation, entretien courant, nettoyage, suivi analytique courant, etc.). Il est assisté pour la partie suivi analytique et réglage de l'installation par l'agent d'autosurveillance (qui a également en charge le suivi métrologique et l'autosurveillance des 38 autres stations). Les interventions relatives à la maintenance électromécanique (préventive et curative) sont assurées par la cellule dédiée (avec le soutien de l'agent d'exploitation). La responsable de pôle assure la coordination des différents intervenants. Enfin, chaque semaine, un agent d'astreinte a la charge du suivi de la station en dehors des horaires de travail classiques (y compris le week-end).

Compte-tenu de l'avancement des travaux de mise aux normes de la station, la collectivité a recruté durant l'été un responsable d'exploitation de la station. En complément du suivi des travaux, sa principale fonction est de contribuer à la mise en place d'une équipe d'exploitation dédiée à la station de Souleyrie.

Le temps d'intervention de maintenance électromécanique est de 355 heures pour la maintenance préventive et 602 heures pour la maintenance curative.

Malgré la réalisation de la maintenance préventive, certains équipements atteignent des temps de fonctionnement critiques. Ce constat se traduit par l'augmentation constante de la charge de la maintenance curative sur les derniers exercices. Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre relative à la mise aux normes de la station, les premières missions (avant projet et projet) ont intégré un état des lieux des ouvrages et équipements pouvant être conservés dans le cadre de la mise aux normes. Ces investigations ont conclu qu'il n'était pas pertinent de conserver la quasi-totalité des équipements de la station actuelle (les équipements seront abandonnés progressivement en 2022 au fur et à mesure des mises en service de partie d'ouvrage). Seul l'incinérateur sera conservé. Cet équipement nécessitera néanmoins d'importants travaux d'entretien dans les années à venir (changement de la cuve du four et du filtre à manches notamment en 2022).

#### **➤ Interventions sur les autres STEP**

Le nombre d'heures d'intervention d'exploitation sur les STEP hors pompage et transport des boues est de 2903 h (+ 438 h//2020), auxquelles il faut rajouter 1 020 h de maintenance (curative et préventive). La forte augmentation du nombre d'heures est liée à la période de confinement du printemps 2020 où le service avait fonctionné en mode dégradé en assurant une exploitation de 1<sup>er</sup> niveau. Le nombre d'heures a retrouvé le niveau de 2019.

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

A l'instar des années précédentes, il est à noter qu'en raison de la complexité technique du process, les 9 stations à boues activées cumulent 64 % du temps d'intervention. Les stations de Jussac et Espinat représentent quant à elles 36 % du temps total d'exploitation.

Il est à noter qu'il faut rajouter à ces totaux le nombre d'heures d'intervention d'exploitation sur les stations de la CC de Cère et Goul à savoir 1030 heures.

L'adaptation de l'exploitation s'est poursuivie pour intégrer l'évolution technique des équipements et la généralisation de la télégestion des sites. Cette démarche se traduit par une formation à l'utilisation des outils de télégestion et par un développement des compétences de chacun, afin de garantir leur polyvalence sur l'ensemble des sites.

Lors des derniers recrutements réalisés (remplacement d'une mutation interne, d'un départ en retraite et renfort pour l'exploitation du territoire de Cère et Goul), cette évolution a été prise en compte en privilégiant des agents sans expérience professionnelle mais disposant d'une formation initiale garantissant la capacité à utiliser ces nouveaux outils.

### LES SOUS PRODUITS

L'ensemble des boues générées par les petites STEP est soutiré à l'aide d'un hydrocureur et rapatrié sur la station d'épuration de Souleyrie, hormis les boues des STEP de Jussac, Verrières, Marmanhac, Crandelles et une partie des boues d'Ytrac Espinat qui sont déshydratées sur le site de Jussac puis envoyées en compostage.

#### Souleyrie

- Les quantités de sous-produits évacués sont :
- Refus de dégrillage : 33 t/an
- Boues : estimé à 710 t de MS /an
- Sables : 57 t/an
- Produits de Curage réseau 130 t/an

#### Autres STEP

- Sur les autres STEP que Souleyrie, les quantités de sous-produits évacués sont :
- Refus de dégrillage : 13,7 t/an
- Boues : 102,2 t de MS /an issues des différents process
- Sables : 15,7 t/an
- Graisses : 35,3 t/an
- **Déchets de faucardage des roseaux : 22,2 t/an**

### Estimation de la production des boues :

Concernant l'estimation de la production des boues, il est nécessaire de distinguer les stations de Souleyrie, Jussac et Espinat d'une part et les autres stations d'autre part. Pour Jussac, Espinat et Souleyrie l'estimation est réalisée directement en sortie de la file eau.

Pour les autres stations, l'estimation est réalisée via le transfert de boue réalisé en régie. Un important travail a été réalisé entre 2017 et 2019 sur les stations de types boues activées afin d'accroître la fiabilité de l'estimation, néanmoins, la marge d'erreur reste assez élevée (meilleure estimation des volumes et concentrations mensuelles adaptées site par site).

### Devenir des sous-produits :

Les boues de toutes les stations sont traitées par l'incinérateur de Souleyrie hormis celles qui sont centrifugées sur la station de Jussac et qui sont éliminées en compostage.

Des mesures de conformité des boues sont réalisées par rapport aux prescriptions d'utilisation en épandage agricole sur les boues deshydratées à Jussac ainsi que sur Souleyrie (le compostage étant la filière de secours à l'incinération). Conformément aux nouvelles dispositions introduites par l'arrêté du 21 juillet 2015, il a également été réalisé des analyses sur les boues liquides de la station d'Ytrac Espinat.

**Taux de boues évacuées de façon conforme est de 100%**

### Exutoires des sous-produits :

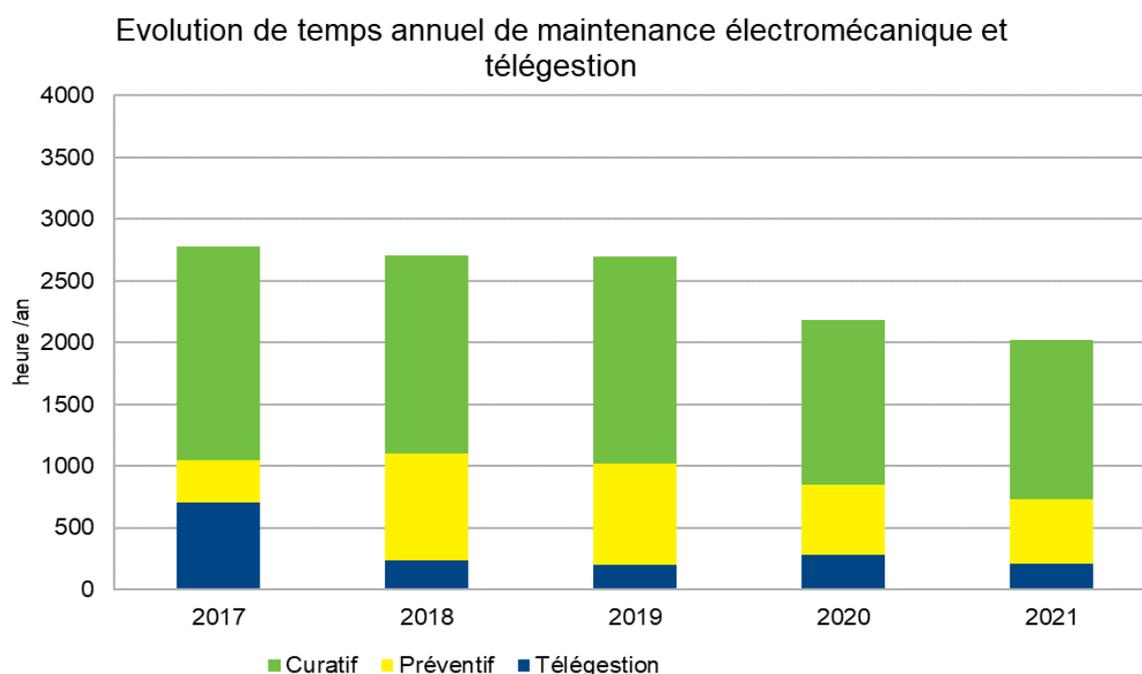
- Déchets de dégrillage petites STEP : évacuation sur la plateforme de transit de la CABA et évacuation avec les ordures ménagères sur CSDND de Montech ;
- Sables et graisses petites STEP : dépotage au dessableur réseau de Brouzac. Les sables piégés sont repris et évacués en centre de transit ;
- Sables et refus de dégrillage STEP de Souleyrie et produits de curage : évacuation par la société Teil vers le CSDND de Brive Perbousie ;
- Boues décanteur et flottants dépotage au dessableur réseau de Brouzac.

### C / Maintenance électromécanique et télégestion

L'équipe électromécanique de l'assainissement assure les opérations de maintenance électromécanique sur les STEP et les PR. L'équipe est composée de 2 agents à temps non complet : le premier à 90 % le second à 80 %, chapeautés par un chef d'équipe.

Durant l'année 2021, il y a eu 2019 heures d'intervention, elles sont réparties comme suit :

- ⊙ préventif : 523 h.
- ⊙ curatif : 1286 h.
- ⊙ télégestion : 210 h.



En 2021, l'équipe a subi un taux important d'absentéisme. Les agents de la cellule ont participé au suivi du chantier de la nouvelle station tout en assurant le fonctionnement de l'ancienne. L'achèvement de l'important travail consacré au déploiement de la télégestion se matérialise par une baisse progressive du temps dédié à cette mission. Depuis 2020, le ratio entre la maintenance préventive et curative est de l'ordre de 2 pour 1.

Enfin, il est important de souligner que le besoin de volume d'heures du secteur électromécanique va devoir significativement augmenter dans les années à venir avec la mise aux normes de la station de Souleyrie (très forte augmentation du nombre d'équipements qui même neufs nécessiteront de la maintenance). Le déploiement de la GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur) sur le site de Souleyrie et dans un second temps sur l'ensemble de périmètre d'exploitation va également fortement mobiliser ce secteur.

### Travaux de télégestion

Depuis fin 2018, le déploiement est terminé avec 44 postes de relèvement, et 15 stations d'épuration télé-surveillés. Les sites actuellement non télé-surveillés ne présentent pas un ratio coût de mise en œuvre/ plus-value technique suffisant.

Néanmoins, afin que ce système reste performant et opérationnel, les services doivent y maintenir un temps d'exploitation élevé. En 2021, il a notamment été initié un travail sur l'évolution technologique du système de renvoi des alarmes (les technologies actuellement sur les sites n'étant plus supportées).

### Travaux de mise en conformité réglementaires des installations électriques

	2014	2015	2016	2017	2018	2020	2021
Taux de conformité des armoires électriques des PR	98 %	100 %	100%	100%	100 %	100 %	100 %
Taux de conformité des armoires électriques des stations	91 %	91 %	91%	91%	91 %	91 %	91 %

La non-conformité restante est :

- ↳ STEP Souleyrie : section d'écoulement terre transformateur TGBT trop faible. Nécessite l'intervention d'une entreprise spécialisée. Le transformateur actuel sera abandonné lors de la mise aux normes de la station de Souleyrie (suppression du TGBT début 2022).

### ► Orientations pour 2022

Les efforts d'optimisation porteront sur :

- l'optimisation des données issues de la télégestion et la génération des bilans ;
- l'optimisation de la gestion de la donnée d'exploitation au niveau du pôle ;
- l'initiation de la mise en œuvre d'un système de gestion de maintenance assistée par ordinateur ;
- la poursuite de l'adaptation des moyens humains du service aux enjeux liés à la mise aux normes de la station de Souleyrie (montée en compétence des agents en poste complétée par des recrutements ciblés).

### 3 - Autosurveillance

#### *A / Sur la station de Souleyrie*

L'autosurveillance a été réalisée conformément aux obligations réglementaires.

#### *B / Sur les autres STEP*

Taux de réalisation des bilans 24h : 100 % par rapport aux obligations de l'arrêté du 21 juillet 2015. (Certains bilans sur des sites où l'obligation n'est pas annuelle n'ont pas été réalisés en raison des périodes de confinement)

% de site où le rendement ne peut pas être calculé en 2021 : 13 %

#### Sites concernés :

Les sites concernés sont des filtres/percolation dont la conception ne permet pas de prélèvement en aval du filtre :

- Sansac la Vinale
- Arpajon Brouzadet
- Lacapelle Le Cassan
- Lacapelle Verniol
- Aire des gens du voyage Senilhes

*L'arrêté du 21 juillet 2015 n'impose plus de bilan 24h pour les stations ayant une capacité inférieure à 12 kg de DBO5/jour. L'ensemble de ces stations est dans cette catégorie de capacité. Elles ont toute une capacité épuratoire très faible. Ainsi, elles ne représentent au total moins de 2 % de la capacité épuratoire globale des stations gérées par la collectivité.*

### 4 - Performance épuratoire

#### A/ Souleyrie

Plusieurs textes réglementaires régissent le niveau de traitement à atteindre pour la station de Souleyrie :

- La directive ERU (station de plus de 10 000 EH située en zone sensible nécessitant un traitement plus poussé du phosphore),
- L'arrêté ministériel du 21 juillet 2015,
- L'arrêté préfectoral de la station, datant de 1999 (complété par l'arrêté du 7 juillet 2017 relatif à la recherche des micropolluants). Il fixe le niveau de performance attendu au niveau local. L'arrêté lié à la nouvelle station ne sera applicable qu'à compter de la fin des travaux du système d'assainissement soit en 2023.

Les paramètres visés sont MES, DBO<sub>5</sub>, DCO, et phosphore, l'arrêté préfectoral ajoute le paramètre azote global.

Les exigences locales, fixées par l'arrêté préfectoral, sont beaucoup plus strictes que les deux autres réglementations.

En 2021, les rejets de la station de Souleyrie jusqu'au percentile 95 de 26 100 m<sup>3</sup>/j sont :

- conformes à la directive européenne ERU sur tous les paramètres,
- conformes à l'arrêté du 21 juillet 2015 sur tous les paramètres,

La station est donc conforme en performances par rapport à la réglementation européenne ERU et aux obligations de l'arrêté préfectoral.

#### B/ Autres STEP

Le nombre de stations non conformes en performance est relativement stable depuis l'année 2016 (année de la dernière évolution de la réglementation). Sur les 38 STEP hors Souleyrie :

- 5 ne permettent pas de faire un suivi des rejets complet car il n'est pas possible d'effectuer une mesure de débit en sortie ou d'effectuer un prélèvement d'échantillon en sortie (principalement les filières avec infiltration) ;
- 27 présentent des rejets conformes ;
- 6 rejets sont non conformes.

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Trois des six stations non conformes en 2021 le sont chroniquement : Mandailles Bourg ; Mandailles Benech et Mandailles Saint-Julien. Il s'agit de stations où le process ne permet ni réglage d'exploitation, ni automatisation. Les travaux de mise aux normes du système de Mandailles Bourg ont commencé en 2021 et s'achèveront en 2022. Des démarches de réhabilitation sont en cours sur les stations de Vézac le Golf (non conforme en 2021 et présentant un sous-dimensionnement). Les 2 autres stations non conformes en 2021 sont la station de Martal sur la commune de Lacapelle-Viescamp et celle de Conros sur la commune d'Arpajon sur Cère. Il s'agit de deux petites stations avec un process où aucun réglage d'exploitation n'est possible.

Tous les process ne permettent pas d'atteindre des performances épuratoires similaires, l'objectif est de choisir le process le mieux adapté à la situation : par exemple sur la CABA, les décanteurs-digesteurs sont moins adaptés pour le traitement de la pollution organique. A l'inverse, les filtres plantés de roseaux ont de bonnes performances (sur les MES, DCO et DBO5) mais les abattements de la pollution azotée (en particulier sur les nitrates) et phosphorée sont médiocres. Les STEP boues activées restent le process le plus efficace mais plus onéreux que ce soit en investissement ou en fonctionnement, à réserver aux agglomérations supérieures à 2000 EH avec peu de réseaux unitaires.

Enfin, il est important de préciser que chaque type de process est adapté à une plage de capacité. A titre d'exemple, sur la CABA la capacité moyenne des filtres à sable est inférieure à 100 EH alors que celle des boues activées (hors Souleyrie) est de plus de 1000 EH.

### C / Conformité des performances des équipements d'épuration

#### ○ Souleyrie

Sur les 52 bilans réalisés en 2021 sur la station de Souleyrie, 1 a été réalisé hors conditions normales de fonctionnement. Sur les 51 bilans pris en considération, 61 % ont été conformes en 2021. Ce taux de conformité perfectible s'explique par la fréquence des by-pass qui impactent très négativement les rendements couplée à un arrêté préfectoral particulièrement restrictif avec des obligations en concentration, rendement et flux pour de nombreux paramètres. (le paramètre phosphore est celui qui présente le plus de non conformité).

#### ○ Jussac

Sur les 12 bilans réalisés en 2021 sur la station de Jussac, 100 % ont été conformes.

#### ○ Ytrac Espinat

Sur les 12 bilans réalisés en 2021 sur la station d'Ytrac Espinat, 100 % ont été conformes.

Sur l'ensemble de ces trois stations, le taux de conformité global (hors bilans réalisés hors conditions normales) est de 73 % au regard des prescriptions de l'acte individuel de chaque station.

In fine, en application de l'arrêté du 21 juillet 2015, la conformité des performances du système de collecte et de la station d'épuration avec les dispositions du dit arrêté et des éventuelles prescriptions locales est établie chaque année par le service chargé de la police de l'eau.

### III. SITUATION REGLEMENTAIRE DES AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT

#### 1 - Conformité de l'agglomération d'Aurillac - Souleyrie

##### Conformité de la collecte :

Afin de juger la conformité du système de collecte, l'article 22- III de l'arrêté du 25 juillet 2015 précise que hors situations inhabituelles (forte pluie, opération programmée de maintenance et circonstances exceptionnelles), les eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement sont collectées et acheminées à la station de traitement des eaux usées. L'autosurveillance réalisée par la collectivité sur les principaux DO du système d'assainissement indique la présence de déversements lors d'événements pluvieux non exceptionnels. Comme les années précédentes et en raison de la structure du réseau actuel (section en aval du DO 14 en particulier), le système de collecte est non conforme en 2021.

##### Conformité du traitement :

Les rejets sont conformes à la réglementation européenne, ce qui permet de conclure à une conformité en performance par rapport à ce cadre réglementaire. Cependant, les rejets ne sont pas conformes à l'arrêté préfectoral.

La station de Souleyrie a fait l'objet d'une mise en demeure de mise aux normes en 2008. La CABA s'est ainsi engagée dans un programme de mise aux normes du système d'assainissement (couple réseaux/station). Le programme de mise aux normes en cours vise à mettre en œuvre les solutions permettant d'atteindre la conformité globale y compris par temps de pluie. La fin des travaux est programmée début 2023.

#### 2 - Conformité des autres agglomérations

Sur les autres agglomérations d'assainissement, les rejets sont conformes à la réglementation nationale pour 27 des 33 stations (en prenant en compte les sites où seulement un prélèvement en sortie est possible sans mesure de débit).

Une partie des stations concernées sont chroniquement non conformes. Il s'agit en particulier de stations où le process ne permet aucun réglage d'exploitation ni d'automatisation.

Sur certains sites, le process est de surcroît obsolète.

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

La taille d'agglomération théorique (basée sur le nombre d'abonné et le nombre moyen d'habitants/logement issu des données INSEE) est supérieure à la capacité nominale (définie par le constructeur) pour 4 STEPS :

- ↳ Sansac-de-Marmiesse bourg
- ↳ Ytrac Le Bex
- ↳ Arpajon Pont de Cabrière
- ↳ Vézac bourg

Néanmoins, il est important de souligner que sur ces stations lors des bilans réalisés en 2021, il n'y avait pas de dépassement de charge en entrée par rapport à la capacité nominale de la station.

Le projet de mise aux normes du système d'assainissement de Vézac Bourg permettra un redimensionnement de l'équipement prenant en compte les évolutions à venir de la taille de l'agglomération d'assainissement.

Ce constat démontre la nécessité d'analyser au cas par cas la situation de ces stations en limite de capacité nominale par rapport à la taille théorique de l'agglomération d'assainissement.

**IV. ETUDES ET PROJETS EN COURS****1 - Principales études en cours en 2021**

*Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie*

<b>Entreprise</b>	<b>Altereo (G2C Environnement)</b>
<b>Montant de l'étude</b>	<b>Marché de prestation intellectuelle 108 000 euros</b>
<b>Durée de l'étude</b>	<b>Jusqu'au terme des travaux</b>
<b>Objectifs de l'étude</b>	Assistance technique, administrative et financière pour définir les conditions de mise en œuvre du programme d'étude et de réhabilitation du système d'assainissement de Souleyrie
<b>Avancement</b>	Phase 1 : Etat des lieux et validation de la 1 <sup>ère</sup> tranche de travaux sur Aurillac : réalisée Phases 2, 3, 4 et 6 : caractérisation de la charge polluante, étude du fonctionnement temps de pluie, proposition d'aménagement suite à l'étude temps de pluie et définition du programme de travaux de la station : réalisée Phases 7 et 8 : Travaux de la station et des réseaux En cours.

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

### *Marché de Maitrise d'œuvre travaux de mise aux normes du système de Souleyrie*

<b>AMO</b>	<b>Altereo</b>
<b>Entreprise</b>	<b>Groupement IRH/ANTEA/ Atelier du Rouget</b>
<b>Montant de l'étude :</b>	<b>789 765 euros HT (forfait définitif)</b>
<b>Durée de l'étude :</b>	Jusqu'au terme des travaux
<b>Objectifs de l'étude</b>	Le marché concerne la maitrise d'oeuvre pour l'ensemble du programme d'opération (station + réseaux de transfert). Le marché comprend des missions géotechniques et architecturales
<b>Avancement</b>	Missions AVP, PRO et ACT réalisées, Mission EXE en cours
<b>Marchés connexes</b>	Mission SPS : groupement AB ingénierie/David Ferreira Contrôle technique : Bureau Veritas Diagnostic déchets – amiante : Qualiconsult

### *Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Mandailles Bourg*

<b>Entreprise :</b>	<b>Altereo</b>
<b>Montant de l'étude :</b>	<b>23 820 euros HT</b>
<b>Durée de l'étude :</b>	Jusqu'au terme des travaux – estimé à 20 mois
<b>Objectifs de l'étude</b>	Le marché concerne la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du programme d'opération (station + réseaux dont l'extension au hameau de Larmandie). Le marché comprend une campagne de mesure et la rédaction du dossier de déclaration au titre du code de l'environnement
<b>Avancement</b>	Missions AVP, PRO et ACT réalisées, Mission EXE en cours

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

### *Marché de maîtrise d'œuvre de la mise en place d'une nouvelle station pour l'agglomération d'assainissement de Vézac Bourg*

<b>Entreprise</b>	<b>Altereo</b>
<b>Montant de l'étude</b>	<b>33 260 euros HT</b>
<b>Durée de l'étude</b>	6 mois
<b>Objectif de l'étude</b>	Le marché concerne la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du programme d'opération (station + programme de travaux réseaux)
<b>Avancement</b> PRO en cours	PRO en cours

### *Etude préalable au transfert de la compétence Eaux Pluviales Urbaines*

<b>Entreprise</b>	<b>Groupement CETEC – Finances locales – Cabinet Landot</b>
<b>Montant</b>	<b>124 000 euros HT</b>
<b>Durée de l'étude</b>	1 an
<b>Objet</b>	Marché relatif l'étude préalable au transfert de compétence EPU (cadrage juridique, état des lieux techniques et assistance à la CLECT)
<b>Avancement</b>	Phase 1 cardage juridique du patrimoine EPU : réalisé Phase 2 état des lieux du patrimoine des communes : réalisé Phase 3 évaluation financière des charges transférées : réalisé Phase 4 Prospective financière 2021-2026 : en cours

### *Marché de maîtrise d'œuvre de la mise en place d'une nouvelle file de traitement pour la station du Puy d'Esban*

<b>Entreprise</b>	<b>SUD INFRA</b>
<b>Montant de l'étude</b>	<b>13 332 euros HT</b>
<b>Durée de l'étude</b>	2 ans
<b>Objectifs de l'étude</b>	Le marché concerne la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du programme d'opération
<b>Avancement</b> PRO en cours	PRO en cours

## 2 - Principaux Marchés et Travaux réalisés ou en cours en 2021

### *Marché d'exploitation de l'unité de traitement des boues de Souleyrie par incinération*

<b>Entreprise :</b>	<b>FMI process</b>
<b>Montant du marché :</b>	470 115 euros HT / an (base 4 000 tonnes/an)
<b>Durée du marché :</b>	2 ans renouvelables deux fois 1 an – (terme du marché fin 2021)
<b>Objectifs de marché</b>	Exploitation globale de l'incinérateur des boues
<b>Avancement</b>	Marché en cours

### *Marché de travaux de mise aux normes de la station de Souleyrie*

<b>Entreprise :</b>	<b>Groupement OTV – Matière – Soulier SAS – Système Wolf</b>
<b>Montant du marché :</b>	25 700 000 euros HT
<b>Durée du marché :</b>	Etudes + travaux 136 semaines
<b>Objectifs de marché</b>	Mise aux normes de la station d'épuration
<b>Avancement</b>	Marché en cours Fin 2021 : file de traitement biologique terminée

### *Marché de travaux de mise aux normes du système de Souleyrie : requalification des réseaux de transfert*

<b>Entreprise</b>	<b>Groupement Scam travaux publics, Eurovia, Stap 15</b>
<b>Montant du marché</b>	5 998 895 euros HT
<b>Durée du marché</b>	Etudes + travaux 15 mois
<b>Objectifs de marché</b>	Mise aux normes du système de Souleyrie requalification des réseaux de transfert
<b>Avancement</b>	Marché en cours

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT

*Marché de travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Mandailles bourg : réseaux et station*

<b>Entreprise</b>	<b>lot 1 station : ISTEEP</b>
<b>Montant du marché</b>	175 493 euros HT
<b>Durée du marché</b>	Etudes + travaux 10 semaines
<b>Objectifs de marché</b>	Mise aux normes de la station de Mandailles bourg (filtre planté de roseaux)
<b>Avancement</b>	Marché en cours
<b>Entreprise</b>	<b>lot 2 programme réseaux : STAP 15</b>
<b>Montant du marché</b>	324 825 euros HT
<b>Durée du marché</b>	Etudes + travaux 5 mois
<b>Objectifs de marché</b>	Mise aux normes des réseaux système d'assainissement de Mandailles bourg et extension au hameau de Larmandie
<b>Avancement</b>	Marché en cours

# LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS

## I. ORGANISATION PAR BASSINS VERSANTS

En cohérence avec le SDAGE Adour-Garonne la mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) s'opère préférentiellement à l'échelle d'unités de gestion hydrographiques : les bassins-versants.

Le territoire de la CABA s'étend sur trois bassins versants :

- La Maronne à l'ouest ;
- La Truyère au sud-est ;
- La Cère en amont du barrage de Nèpes sur un axe nord-est / sud-ouest.

Nom UGA	Surface Totale UGA (Km <sup>2</sup> )	Surface de l'UGA sur l'EPCI (Km <sup>2</sup> )	% de l'UGA	% de l'EPCI
Cère amont	735 km <sup>2</sup>	398 km <sup>2</sup>	54 %	81 %
Truyère	3294 km <sup>2</sup>	51 km <sup>2</sup>	1,6 %	10 %
Maronne	798 km <sup>2</sup>	45 km <sup>2</sup>	6 %	9 %



### BASSIN VERSANT DE LA MARONNE

Les Communautés de Communes concernées par ce territoire ont décidées de mutualiser leurs services pour la réalisation d'un diagnostic des cours d'eau, préalablement à une démarche de pluri-annualisation d'actions.

Impactée par seulement 6% de ce bassin de 798 km<sup>2</sup>, la CABA n'a pas été associée à la concertation autour de l'émergence de la GEMAPI et ne contribue donc pas financièrement au fonctionnement de ce nouveau service.

Un technicien rivière a été recruté fin 2021 / début 2022.

# LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS

## BASSIN VERSANT DE LA TRUYERE

Si plusieurs démarches existaient déjà pour la préservation d'une partie des milieux aquatiques de ce territoire (affluents rive droite cantaliens de la Truyère, Bès, ...) une réflexion a été lancée à l'échelle du grand bassin de la Truyère, équivalent surfacique à un département (3294 km<sup>2</sup>).

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les DDT ont animé ce début de concertation avec les EPCI concernés et les structures déjà actives dans le domaine sur ce bassin. La majorité des EPCI représentés ont validé le principe de délégation au Syndicat mixte du bassin du Lot, le portage d'une étude de gouvernance pour la mise en place de la GEMAPI sur la Truyère. Lancée en 2021, et assurée par un bureau d'études externe, les EPCI dont la CABA participeront financièrement à l'étude au prorata de leur surface sur le bassin.

## **II. CAS DETAILLE DU BASSIN CERE AMONT**

### **1 - Rappel des moyens techniques et humains en 2021 et du contexte d'intervention**

L'arrivée de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre en 2018 a conduit à une réflexion sur la gouvernance par bassin-versants entre les services de l'Etat, les Conseil Départemental du Cantal, l'Agence de l'eau et les collectivités territoriales.

L'élaboration d'un Contrat de progrès territorial et d'un plan pluriannuel de gestion est un des objectifs premiers avec le diagnostic territorial du bassin.

### **Une Entente intercommunautaire**

Pour une gestion pertinente du bassin de la Cère en amont de la retenue de Nèpes dans le Cantal, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et les Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès ont signés une convention formalisant une entente intercommunautaire avec mise en commun de l'ingénierie.

## LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS

Une clé de répartition au prorata de la surface de chaque EPCI sur le bassin Cère amont réparti les frais de fonctionnement de ce service mutualisé entre les trois EPCI membres de l'Entente.

### Deux agents recrutés

2 agents ont été recrutés le 15 juillet 2019 en qualité d'animateur de bassin et de technicien milieux aquatiques pour l'étude, la concertation et le suivi du bassin-versant Cère amont. Ces deux agents sont hébergés administrativement par la CABA.

### Moyens techniques :

Les trois EPCI de l'Entente mettent à disposition leurs services supports et leurs moyens techniques.

Sur la période 2019-2020 l'Entente a procédé à l'acquisition du matériel nécessaire au commencement des missions de diagnostic et d'animation comme :

- vêtements adaptés et équipement de protection individuelle ;
- bottes et waders ;
- appareil photo ;
- téléphones portables ;
- matériel de mesure ;
- véhicule de service ;
- tablette GPS de terrain ;
- tests d'analyse de qualité d'eau ;
- cartes de visite ;
- dossiers de presse ;
- etc.

# LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS

## 2 - Bilan d'exécution des missions

### *a) Suivi annuel de l'état des cours d'eau*

#### **Le traitement des données 2020 et 2021 et pré chiffrage d'actions**

La première année de diagnostic s'étant déroulée en 2020, la création des thématiques synthétisant les données brutes, les tableaux croisés, les scores de répartition et les cartes types a débuté en novembre 2020 et s'est poursuivie jusque sur les premiers mois de 2021. S'en est suivi un long travail de priorisation de tronçons pour la réalisation d'actions et la construction d'un fichier dynamique de simulation des réalisations en fonction des priorités par thématiques, et ce, pour différents budgets.

Ces simulations servant de base de réflexion pour le comité de pilotage de juin 2021, sur la définition des moyens à allouer à la compétence pour la phase opérationnelle. La note de synthèse et le rapport annexe, tous deux rédigés pour le COPIL du 21 juin 2021, présentent les premiers résultats du diagnostic 2020, l'état par thématique et les propositions de priorisation d'intervention. Ces deux rapports sont annexés à ce document.

Des cartes synthétiques ont été éditées pour certaines thématiques et sont également annexées.

Le diagnostic d'un cours d'eau donne lieu systématiquement à la rédaction d'une synthèse sur l'état des milieux aquatiques du sous bassin, les pressions et les principaux enjeux.

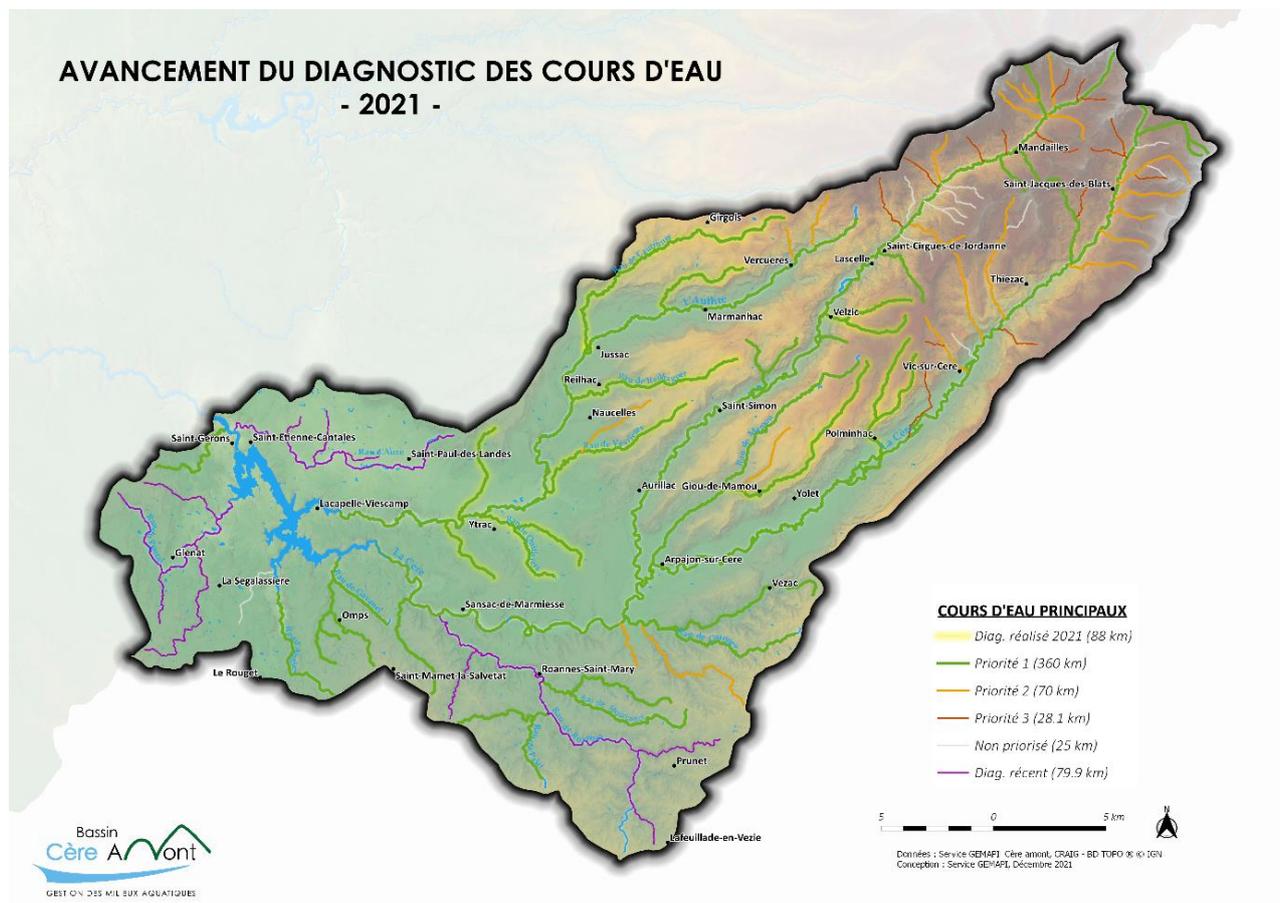
#### **L'expertise des cours d'eau**

Le bassin-versant Cère amont compte plus de 1 300 kilomètres de cours d'eau. Un travail préalable de priorisation des cours d'eau pour le diagnostic a été conduit durant le premier semestre 2019, en concertation avec l'OFB, la Fédération de pêche 15, et la Chambre d'agriculture 15.

Entre juillet et novembre 2021, 88 kilomètres de rivières et ruisseaux ont été passés au crible.

Si le mois d'avril peut habituellement marquer le début du diagnostic de terrain, le travail de traitement des données 2020 a amplement empiété sur le printemps 2021 et ainsi décalé le début du diagnostic 2021, au mois de juillet. L'automne doux a permis un prolongement de cette mission jusqu'en novembre.

## LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS



Le traitement informatique et la mise en forme des données collectées en 2021 est effectué d'ici janvier 2022.

Fin 2021, 264 kilomètres de cours d'eau ont déjà été expertisés avec la même méthodologie et par le même agent. L'ensemble de ces données sera traité d'ici début 2022 pour aboutir à la création de cartes décrivant l'état de chaque thématique d'action et servant de base à la concertation.

# LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS

## Suivi des crues et inondations

L'hiver 2020-2021 a marqué les esprits avec ses chutes de neige conséquentes. Le manteau blanc a dépassé le mètre au-dessus de 800 m d'altitude en quelques jours. Selon Météo France un épisode de ce type aurait une période de retour comprise entre 20 et 25 ans sur la base des données passées.

Le redoux brutal survenu début février, couplé à l'arrivée de pluie à toutes altitudes a conduit les montagnes à voir une partie de leur manteau fondre comme neige au soleil.

Aussi, la réaction rapide des rivières s'en est suivie, favorisée par des sous-sols déjà saturés depuis les événements climatiques récents. La crue était inévitable.

Les principales rivières du bassin Cère amont (Cère, Jordanne, Authre) et leurs affluents sont sortis de leurs lits un peu plus que d'habitude puisque cette crue se situe, d'après les statistiques et observations, entre une crue quinquennale (qui survient en moyenne tous les 5 ans) et une crue décennale (de retour 10 ans) selon les rivières.

Si les cours d'eau ont d'abord essuyé une première montée des eaux le vendredi 29 janvier 2021 en fin de matinée, le pic de cette crue a été atteint le 1<sup>er</sup> février 2021 en milieu d'après-midi.

Voici les débits maximums enregistrés par les stations de suivi lors de cet événement :

CERE (à Vic-sur-Cère) > 68m<sup>3</sup>/s

JORDANNE (à Aurillac) : 62m<sup>3</sup>/s

AUTHRE (en aval d'Ytrac) : 50m<sup>3</sup>/s

RU DE ROANNES (en aval de Roannes-Saint-Mary) : 20m<sup>3</sup>/s

La localisation de ces stations influence les débits mesurés (sur la Cère les mesures sont faites assez en amont alors que sur la Jordanne elles se font à Aurillac, en aval du bassin et autour des zones imperméabilisées qui exacerbent la montée brutale des eaux).

Si les niveaux d'eau ont pu impressionner, c'est surtout la durée de l'épisode qui est à souligner. En effet, la fonte des neiges et le ruissellement des versants se sont étalés sur plusieurs jours, soutenant, une semaine durant, des débits importants dans les cours d'eau. Cet étalement de la fonte a permis d'éviter une crue plus brutale et de plus grande ampleur.

Les agents du service ont parcourus le bassin-versant pour observer le comportement des milieux face aux crues. Une base de données photographiques a été créée, des témoignages ont été recueillis et des signalements ont pu donner lieu à des interventions ou des réflexions pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'aléa voir du risque.

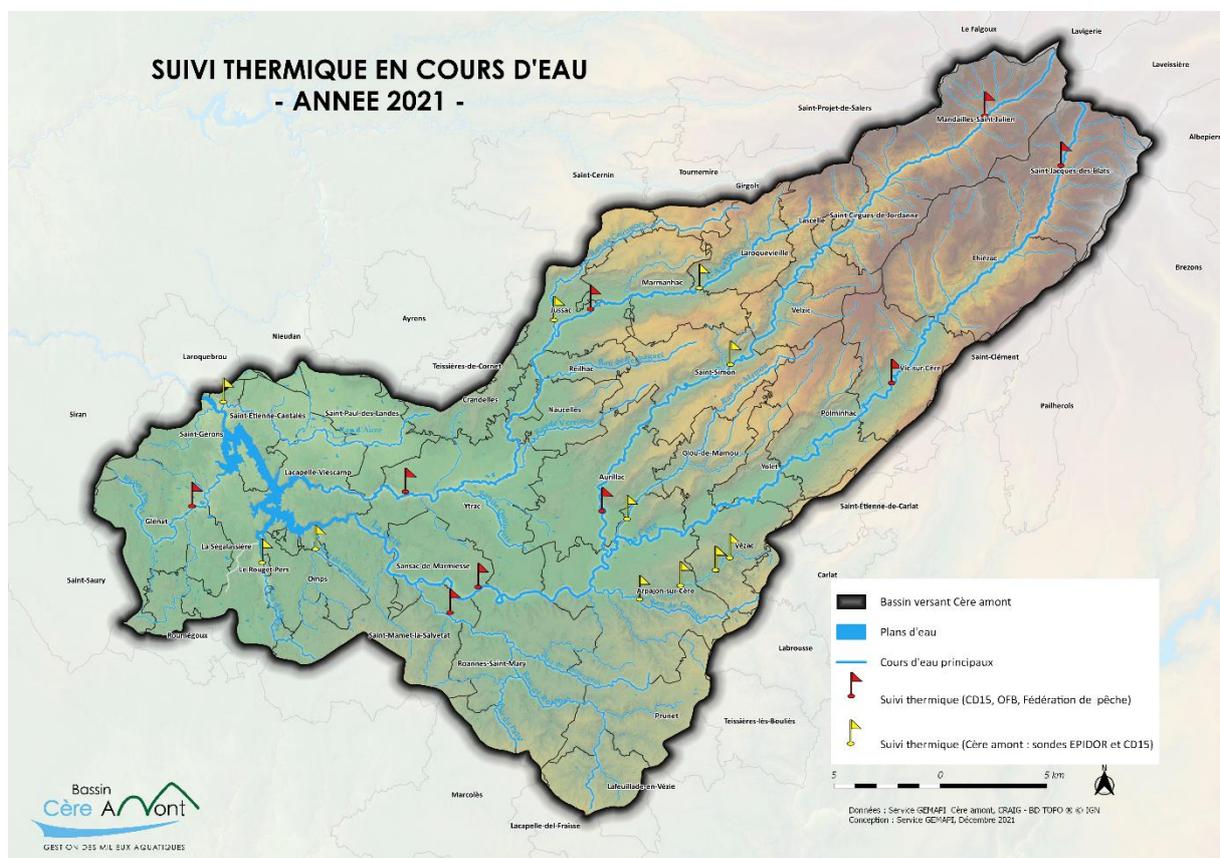
# LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS

Un article de presse a été édité dans le journal communautaire de la CABA, avec renvoi sur un article plus complet sur le site internet de la CABA.

## Suivi thermique des cours d'eau

Habituellement suivis pour la physico-chimie et la biologie, les stations qualité en cours d'eau du bassin Cère amont sont renforcées depuis peu par deux nouveaux paramètres : la bactériologie et la température. Au-delà du complément sur les quelques points de mesures du réseau départemental, ce sont 12 points sur lesquels la température a été suivie en 2021. L'EPTB EPIDOR et le Conseil Départemental du Cantal ont mis à disposition des techniciens du bassin Cère amont 12 sondes pour en assurer la pose et le contrôle entre juin et novembre 2021. Une réflexion sera menée pour harmoniser le traitement des données collectées sur l'ensemble du département.

NB : 4 sondes (icônes jaunes sur la carte) sont concentrées autour du plan d'eau de Vézac. Il s'agit d'étudier l'impact réel de ce plan d'eau sur le ruisseau de Couffin, par une comparaison des températures en amont du plan d'eau, de la surverse, du moine et 2 kilomètres en aval du plan d'eau.



# LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS

## Autres suivis et constats :

Fréquemment, les agents du service GEMAPI effectuent des tournées sur le bassin pour suivre des points sensibles ou pour faire des constats.

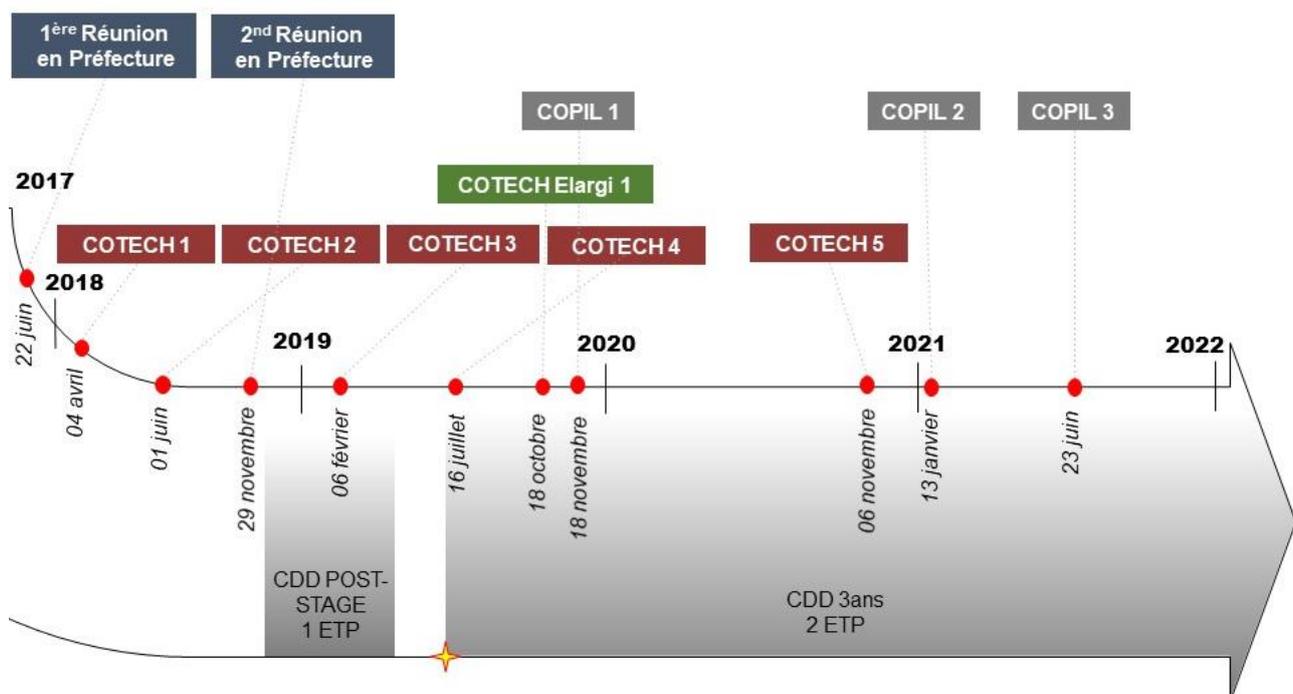
### *b) Suivi de la réalisation des travaux*

Dans une phase d'appropriation du territoire et de définition des objectifs, l'Entente intercommunautaire du bassin Cère amont pour la mise en place de la GEMAPI ne réalise pas de travaux sur cette période. Cependant, les agents participent à la concertation autour de projets et suivent l'évolution des sites restaurés sous diverses maîtrises d'ouvrage.

### *c) Contacts avec les partenaires*

## Animation des comités de pilotage

Pour organiser le fonctionnement de ce nouveau service GEMAPI mutualisé, les missions de ses agents et construire l'avenir, deux comités de pilotage majeurs ont été animés en 2021.



# LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS

## Ordres du jour de ces COPIL

### *COPIL N°2 :*

- Présentation des nouveaux élus représentants ;
- Présentation de la GEMAPI, des enjeux de la gestion de l'eau et du cadre réglementaire ;
- Mise en évidence du lien entre l'eau et les autres projets des collectivités ;
- Discuter l'implication financière des collectivités pour la phase opérationnelle du contrat de progrès territorial ;
- Discuter le principe de substitution des privés par les collectivités (DIG) ;
- Discuter du principe et des modalités de porter des projets vitrines ;
- Soulever la question d'une potentielle évolution de structuration.

### *COPIL N°3 :*

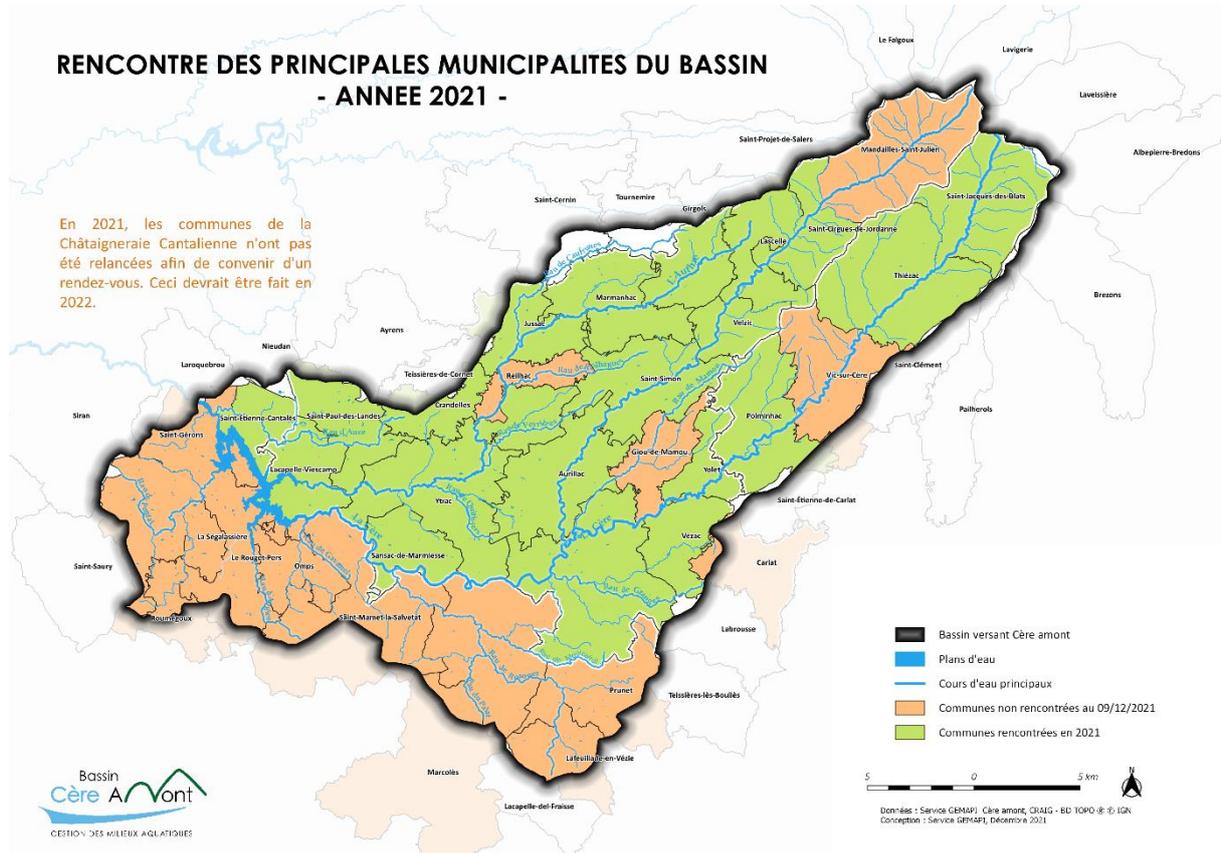
- Présenter les résultats du diagnostic réalisé en 2020 ;
- Rappeler les modes de financement possible de la GEMAPI et des actions du Contrat de progrès territorial (exemples détaillés des dispositifs d'aides du Conseil Départemental du Cantal et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne + simulations de taxe GEMAPI) ;
- Présenter 4 scénarii d'évolution de structuration du bassin versant Cère amont ;
- Rappeler le principe de déclaration d'intérêt général et évoquer les besoins et possibilités de maîtrise d'ouvrage publique.

## **Rencontre des principales communes du bassin Cère amont :**

Sur 58 communes qui recoupent le bassin versant Cère amont, 36 ont une contribution surfacique significative sur ce territoire hydrographique. Pour mieux faire connaître ce nouveau service et créer des liens les élus des communes susceptibles de voir des actions naitre sur leur territoire, les 36 communes principales ont été (ou seront) consultées afin de convenir d'un rendez-vous. Ces rencontres débutent par une présentation de la GEMAPI, son organisation par bassin, des perspectives, incluent une sensibilisation sur les problématiques majeures et se terminent par un échange, avec quelques questions de l'animateur afin de cerner le niveau de connaissance et de prise en compte des milieux aquatiques dans les politiques de la ville. Les problématiques connues, attentes et ambitions pour la première programmation sont aussi évoquées.

# LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS

Fin décembre 2021, 21 municipalités ont déjà été rencontrées. Les communes de la Châtaigneraie Cantalienne n'ont pas été relancées afin de proposer un rendez-vous mais ceci devrait être fait en 2022.



## Participation à la concertation locale sur les milieux aquatiques

La pluralité d'acteurs œuvrant pour la préservation de l'eau et des milieux aquatique multiplie les forces de concertation. Ainsi le temps passé à participer aux comités scientifiques, techniques, de pilotage ou de suivi des différentes démarches est important et contribue à la bonne coordination des actions et la rationalisation des moyens. Au travers de ces réunions, la notoriété des agents se construit.

## Accompagnement, conseils, information

L'accompagnement des privés comme des personnes publiques fait partie intégrante des missions pour la reconquête du bon état des masses d'eau. La majeure partie du temps une rencontre avec les personnes et une visite sur site est assurée pour intégrer la demande et aborder les premiers éléments de réponses. Lorsque le sujet le demande, de par sa complexité, la pluralité des perturbations et/ou des acteurs, une note technique est rédigée.

## LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS

Il est à noter l'augmentation forte du nombre de sollicitations (privées comme publiques) en 2021.

Un article faisant le bilan sur les crues de l'hiver 2020/2021 a été rédigé et publié dans le journal de la CABA. Une version détaillée et agrémentée de photographie a été publiée sur le site internet de l'EPCI. Cet article explique le phénomène survenu, son ampleur et sensibilise sur des crues possibles de plus grande ampleur. L'accent est également donné sur la préservation des milieux naturels tels que les zones humides.

### Formation

Pour parfaire la bonne connaissance des sujets, les agents se forment régulièrement. Ceci s'effectue soit lors de sessions de formation dispensées par des prestataires ou partenaires, soit de manière autonome au travers de lectures, vidéos ou échanges divers.

En 2021 les deux formations suivies à l'Office Internationale de l'Eau sont :

- Suivi de chantier en cours d'eau ;
- Dossier Loi sur l'Eau pour les travaux en cours d'eau.

Formation à l'utilisation de l'outil GEOBS (OFB) :

- Formation des 2 agents.

### Estimatif de la répartition du temps de travail par mission

	2021	
	Estimation de la répartition du temps (%)	Nombre de jours estimés dédiés à la mission (total 402 jours)
Type d'activité	Temps de travail :	402
Diagnostic et suivi en régie	14,9	60
Participation à des actions	1,0	4
Traitement de données	32,3	130
Formation / auto-formation	5,0	20
Accompagnement, conseils, information	28,6	115
Visites de sites	0,5	2
Réunions (organisation, animation, participation)	10,0	40
Fonctionnement du service, administratif	7,5	30
Autres	0,2	1
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>402</b>

### I – PARTIE EAU POTABLE

**Le prix de l'eau potable : la structure du prix de l'eau ou comment lire une facture d'eau**

#### TARIFICATION DES ABONNEMENTS :

Les abonnements sont fonction du diamètre des compteurs.

L'abonnement de base correspond à un diamètre 15 mm. Il est évolutif suivant les diamètres.

Il est révisé annuellement par délibération du Conseil Communautaire.

Il n'y a pas de différenciation entre branchements domestiques et non domestiques, hormis les différences liées à la redevance de l'Agence de l'Eau.

#### **MONTANTS ANNUELS DES ABONNEMENTS EAU - H.T.**

Calibre du compteur	Tarifs 2020 en € H.T.	Tarifs 2021 en € H.T.
15 mm	55,00	56,50
20 mm	72,48	74,46
25 mm	89,44	91,88
30 mm	108,97	106,08
40 mm	126,45	129,90
60 mm	258,53	265,58
80 mm	325,48	334,36
100 mm	463,50	476,14
150 mm	611,82	628,51
200 mm	818,85	841,18

#### ÉLÉMENTS D'UNE FACTURE D'EAU POUR UN ABONNE NON ASSAINI :

*Une facture d'eau est composée de trois parties distinctes :*

la distribution de l'eau,  
les taxes et redevances destinées à différents organismes publics,  
la T.V.A.

## LES INDICATEURS FINANCIERS

### Détail de la partie eau potable :

	MONTANTS H.T.		
	2020	2021	2022 (POUR INFORMATION)
<i>Redevance Eau</i> revient à la Collectivité	1,28	1,31	1,34
<i>Agence de l'Eau</i> Redevance reversée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne	0,374	0,374	0,374

### Commentaires :

La redevance Agence de l'Eau est répartie en trois redevances dont deux concernent la partie eau potable :

	2020	2021	2022 (POUR INFORMATION)
Redevance pollution	0,330	0,330	0,330
Redevance prélèvement ressource	0,044	0,044	0,044

### REMARQUES SUR LA REDEVANCE EAU :

*Cette redevance qui correspond à la distribution de l'eau permet :*

- d'assurer un bon fonctionnement de la production et du traitement ;
- de couvrir le développement, l'entretien et la surveillance du réseau de distribution : canalisations, réservoirs ...
- de contrôler la qualité de l'eau distribuée.

### REDEVANCE AGENCE DE L'EAU

Cette taxe, due par tout abonné dans la mesure où il contribue à la détérioration de la qualité du milieu naturel, est réservée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette dernière en fixe le taux annuel pour chaque collectivité. Les Agences de l'Eau redistribuent ces ressources sous forme de subventions pour la construction et l'exploitation des ouvrages de dépollution contribuant à améliorer la qualité du milieu naturel.

## LES INDICATEURS FINANCIERS

### FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DOMESTIQUE NON ASSAINIE DE 120 M3

Éléments du coût pour un abonnement de base de 15 mm	2020	2021	2022 (pour information)
Abonnement communautaire	55,00 €	56,50 €	58,80 €
SPANC	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Redevance communautaire de l'eau	153,60 €	157,20 €	160,80 €
Redevance pollution (Agence de l'Eau)	39,60 €	39,60 €	39,60 €
Redevance prélèvement sur la ressource	5,28 €	5,28 €	5,28 €
T.V.A. *	13,94 €	14,22 €	14,55 €
<b>TOTAL pour 120 m<sup>3</sup>*</b>	<b>267,42 €</b>	<b>272,80 €</b>	<b>279,03 €</b>
<b>Soit pour un m<sup>3</sup>*</b>	<b>2,23 €</b>	<b>2,27 €</b>	<b>2,33 €</b>

\* hors SPANC

## LES INDICATEURS FINANCIERS

RECETTES (hors redevances Agence de l'Eau Adour Garonne)

RECETTES	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	% par rapport au total des recettes
<b>Recettes provenant de la vente de l'eau aux abonnés</b>	5 058 900,28	5 188 235,42	91,27%
Vente d'eau aux abonnés	3 784 353,10	3 834 371,85	67,45%
Abonnement	1 274 547,18	1 353 863,57	23,82%
<b>AUTRES RECETTES</b>	567 144,23	496 432,04	8,73%
Travaux de branchement	187 411,33	179 392,27	3,16%
Autres prestations	101 329,30	154 493,71	2,72%
Remboursement de frais	214 751,18	73 851,62	1,30%
Produits de gestion courante	10 107,86	21 164,22	0,37%
Produits exceptionnels	29 942,08	24 039,55	0,42%
Atténuation de charges	23 602,48	43 490,67	0,77%
<b>TOTAL</b>	5 626 044,51	5 684 667,46	100,00%

DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET ANNUITÉ PAYÉE EN 2021

ORGANISMES PRETEURS	DETTE EN CAPITAL	ANNUITE 2021
BANQUE POSTALE	3 352 674,51	349 712,92
CAISSE EPARGNE	1 738 654,54	242 432,29
CREDIT AGRICOLE	1 045 000,01	57 467,81
DEXIA	54 579,28	7 293,76
<b>TOTAL</b>	<b>6 190 908,34</b>	<b>656 906,78</b>

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS ET DES INTÉRÊTS DE 2017 A 2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution en %
Evolution de l'encours au 31/12	4 621 110	5 168 375	6 218 409	6 782 857	6 190 908	-8,73%
Evolution des intérêts	97 533	94 613	89 841	69 360	64 958	-6,35%

La capacité de désendettement au 31/12/2021 est de 3,68 années.

## LES INDICATEURS FINANCIERS

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE AU 01/01/2021**

	<b>CRD début d'exercice</b>	<b>Capital amorti</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Flux total</b>
2021	6 782 857,16 €	591 948,77 €	64 958,00 €	656 906,78 €
2022	6 190 908,34 €	628 389,28 €	62 338,25 €	690 727,56 €
2023	6 062 519,01 €	646 542,07 €	88 107,88 €	734 649,98 €
2024	5 415 976,90 €	648 075,79 €	93 089,11 €	741 164,91 €
2025	4 767 901,06 €	649 659,29 €	81 343,97 €	731 003,28 €
2026	4 118 241,74 €	651 294,74 €	70 338,71 €	721 633,48 €
2027	3 466 946,95 €	652 984,49 €	59 163,16 €	712 147,72 €
2028	2 813 962,40 €	576 698,75 €	48 514,16 €	625 212,93 €
2029	2 237 263,61 €	530 091,64 €	38 848,84 €	568 940,51 €
2030	1 707 171,92 €	468 004,92 €	30 904,16 €	498 909,12 €
2031	1 239 166,96 €	356 666,78 €	23 427,79 €	380 094,57 €
2032	882 500,14 €	300 000,00 €	16 897,40 €	316 897,41 €
2033	582 500,12 €	225 833,32 €	10 617,86 €	236 451,17 €
2034	356 666,78 €	181 666,64 €	5 394,81 €	187 061,48 €
2035	175 000,12 €	106 666,64 €	2 100,49 €	108 767,15 €
2036	68 333,46 €	51 666,76 €	338,74 €	52 005,50 €
2037	16 666,69 €	16 666,68 €	36,87 €	16 703,56 €

**Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (P 109.0)**

- Versement à un fonds de solidarité : 7 238,05 €

- Abandon de créance : 38 823,70 €

### II – PARTIE ASSAINISSEMENT

#### TARIFICATION DES ABONNEMENTS :

L'abonnement de base correspond à un diamètre du compteur d'eau de 15 mm. Il est évolutif suivant les diamètres depuis 2016.

Il est révisé annuellement par délibération du Conseil Communautaire.

Il n'y a pas de différenciation entre branchements domestiques et non domestiques, hormis les différences liées à la redevance de l'Agence de l'Eau.

#### **MONTANTS ANNUELS DES ABONNEMENTS ASSAINISSEMENT – H.T.**

Calibre du compteur	Tarifs 2019 en € H.T.	Tarifs 2020 en € H.T.	Tarifs 2021 en € H.T.
15 mm	26,00 €	27,50 €	29,00 €
20 mm	34,50 €	36,57 €	38,56 €
25 mm	43,00 €	45,58 €	48,06 €
30 mm	52,00 €	55,12 €	58,12 €
40 mm	60,00 €	63,60 €	67,07 €
60 mm	123,50 €	130,91 €	138,04 €
80 mm	155,00 €	164,30 €	173,25 €
100 mm	221,50 €	234,79 €	247,59 €
150 mm	291,00 €	308,46 €	325,27 €
200 mm	390,00 €	413,40 €	435,93 €

## LES INDICATEURS FINANCIERS

### ÉLÉMENTS D'UNE FACTURE D'EAU POUR UN ABONNE NON ASSAINI :

*Une facture d'eau est composée de trois parties distinctes :*

- la distribution de l'eau,
- les taxes et redevances destinées à différents organismes publics,
- la T.V.A.

### Détail de la partie assainissement :

	MONTANTS H.T.		
	2020	2021	2022 (POUR INFORMATION)
<i>Redevance Assainissement</i> revient à la Collectivité	1,67	1,73	1,79
<i>Agence de l'Eau</i> Redevance collecte : reversée à l'Agence de l'Eau Adour- Garonne	0,250	0,250	0,250

### REMARQUES SUR LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

*Cette redevance permet :*

- d'assurer un bon fonctionnement de la collecte et du traitement des eaux usées ;
- de couvrir le développement, l'entretien et la surveillance du réseau de collecte et des stations d'épuration
- de contrôler la qualité de l'eau traitée.

### REDEVANCE AGENCE DE L'EAU

Cette taxe, due par tout abonné dans la mesure où il contribue à la détérioration de la qualité du milieu naturel, est réservée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette dernière en fixe le taux annuel pour chaque collectivité. Les Agences de l'Eau redistribuent ces ressources sous forme de subventions pour la construction et l'exploitation des ouvrages de dépollution contribuant à améliorer la qualité du milieu naturel.

## LES INDICATEURS FINANCIERS

### RECETTES

RECETTES	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	COMPTE ADMINISTRATIF 2021	% par rapport au total des recettes
<b>Recettes provenant de la vente de l'eau aux abonnés</b>	<b>4 622 431,24</b>	<b>4 780 971,01</b>	<b>92,93%</b>
Redevance Assainissement collectif	3 922 579,67	3 964 067,40	77,05%
Redevance Assainissement non collectif	39,12	7 789,00	0,15%
Abonnement	491 263,01	537 314,48	10,44%
Autres redevances	208 549,44	271 800,13	5,28%
<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>416 582,79</b>	<b>363 862,92</b>	<b>7,07%</b>
Travaux de branchement	56 646,22	93 858,36	1,82%
Vente de chaleur du réseau de chaleur	8 363,39	0,00	0,00%
Prime d'épuration	215 485,00	56 531,00	1,10%
Produits de gestion courante	13 012,09	92 826,69	1,80%
Produits exceptionnels	49 460,73	54 423,32	1,06%
Atténuation de charges	73 615,36	66 223,55	1,29%
<b>TOTAL</b>	<b>5 039 014,03</b>	<b>5 144 833,93</b>	<b>100,00%</b>

### DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET ANNUITÉ PAYÉE EN 2021

ORGANISMES PRETEURS	DETTE EN CAPITAL	ANNUITE 2021
BANQUE POSTALE	3 636 775,39	446 324,74
CAISSE EPARGNE	1 594 415,65	231 421,21
CREDIT AGRICOLE	1 064 558,53	7 109,66
DEXIA	349 527,25	140 316,83
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	82 143,04	14 141,68
ARKEA	79 733,68	6 103,09
<b>TOTAL</b>	<b>6 807 153,54</b>	<b>845 417,21</b>

### ÉVOLUTION DE L'ENCOURS ET DES INTÉRÊTS DE 2017 A 2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution en %
Evolution des encours	5 673 685	5 833 417	5 243 421	6 545 893	6 807 154	3,99%
Evolution des intérêts	158 933	139 454	123 087	119 106	106 678	-10,43%

La capacité de désendettement est de 3,94 années.

## LES INDICATEURS FINANCIERS

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE AU 01/01/2021**

	<b>CRD début d'exercice</b>	<b>Capital amorti</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Flux total</b>
2021	6 545 893,04 €	738 739,56 €	106 677,73 €	845 417,21 €
2022	6 807 153,54 €	853 105,35 €	107 297,85 €	960 403,12 €
2023	12 954 048,24 €	1 071 723,37 €	125 416,16 €	1 197 139,46 €
2024	11 882 324,93 €	1 033 950,52 €	107 186,81 €	1 141 137,22 €
2025	10 848 374,47 €	945 105,76 €	93 826,56 €	1 038 932,24 €
2026	9 903 268,76 €	947 964,29 €	82 859,15 €	1 030 823,36 €
2027	8 955 304,54 €	877 298,23 €	70 708,85 €	948 007,01 €
2028	8 078 006,37 €	727 439,58 €	60 858,36 €	788 297,86 €
2029	7 350 566,85 €	644 253,67 €	53 239,56 €	697 493,16 €
2030	6 706 313,24 €	564 329,76 €	47 565,54 €	611 895,23 €
2031	6 141 983,53 €	528 013,93 €	42 993,60 €	571 007,47 €
2032	5 613 969,64 €	528 182,16 €	38 592,70 €	566 774,81 €
2033	5 085 787,52 €	495 024,64 €	34 238,60 €	529 263,21 €
2034	4 590 762,91 €	461 874,75 €	30 708,91 €	492 583,64 €
2035	4 128 888,18 €	362 066,33 €	27 543,43 €	389 609,76 €
2036	3 766 821,85 €	328 933,33 €	25 026,63 €	353 959,96 €
2037	3 437 888,52 €	325 967,89 €	22 590,26 €	348 558,15 €
2038	3 111 920,63 €	325 127,62 €	20 280,47 €	345 408,09 €
2039	2 786 793,01 €	325 355,80 €	17 972,29 €	343 328,09 €
2040	2 461 437,21 €	325 594,13 €	15 653,96 €	341 248,09 €
2041	2 135 843,08 €	325 843,08 €	13 325,01 €	339 168,09 €
2042	1 810 000,00 €	320 000,00 €	10 985,00 €	330 985,00 €
2043	1 490 000,00 €	320 000,00 €	8 905,00 €	328 905,00 €
2044	1 170 000,00 €	320 000,00 €	6 825,00 €	326 825,00 €
2045	850 000,00 €	320 000,00 €	4 745,00 €	324 745,00 €
2046	530 000,00 €	320 000,00 €	2 665,00 €	322 665,00 €
2047	210 000,00 €	210 000,00 €	682,50 €	210 682,50 €

**Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (P 207.0)**

© Abandon de créance : 22 231,78 €



# ANNEXES EAU

**Annexe 1 : Ressources en eau sollicitées en 2021**

**Annexe 2 : Protection de la ressource**

**Annexe 3 : Organisation des réseaux**

**Annexe 4 : Taux de conformité bactériologique et physico-chimique par commune en 2021**

**Annexe 5 : Normes de qualité des eaux distribuées**

**Annexe 6 : Modèle de bulletin d'analyses régulièrement affiché dans les mairies**

**Annexe 7 : Agence de l'Eau Adour-Garonne : Redevances -Aides**

**Annexe 8 : Synthèse des indicateurs réglementaires**

## ANNEXE 1 : RESSOURCES EN EAU SOLLICITÉES EN 2021

Secteur desservi	Ressource	Type de ressource	Volumes prélevés en 2021 (m³)	Observations	
<b>Aurillac</b> <b>Arpajon sur Cère</b> <b>Naucelles</b> <b>Ayrens</b> <b>Teissières de Cornet</b> <b>Crandelles</b> <b>Sansac de Marmiesse</b> <b>Ytrac</b> <b>St Paul des Landes</b> <b>Lacapelle Viescamp</b> <b>Labrousse</b>	Arpajon puits	puits en nappe Cère	1 900		
	La Prade 1	puits en nappe Cère	30 563		
	La Prade 2	puits en nappe Cère			
	La Prade 3	puits en nappe Cère			
	Mérigot	puits en nappe Cère	3 117		
	<b>Total puits La Prade à Arpajon (1)</b>			<b>35 580</b>	
	Clavière 1	puits en nappe Jordanne	91 823		
	Clavière 2	puits en nappe Jordanne	142 690		
	Velzic stade	puits en nappe Jordanne	9 994		
	Velzic scierie	puits en nappe Jordanne	24 063		
	Velzic ferme 1	puits en nappe Jordanne	156 459		
	Velzic ferme 2	puits en nappe Jordanne	14 056		
	Velzic ferme 3	puits en nappe Jordanne	85 413		
	Forage F1	puits en nappe Jordanne	232 852		
	<b>Total puits de Velzic (2)</b>			<b>757 350</b>	
	<b>Total pompages Velzic et Arpajon (1+2)</b>			<b>792 930</b>	
	Emprade	galerie	2 497 849		
Lavergne nègre	galerie				
<b>Total ressources de Velzic et d'Arpajon</b>			<b>3 290 779</b>		

<b>Carlat</b>	Puybasset	Source	3 214	
	Labarrière	Source	25 352	
	Caizac	3 Sources	9 830	
	Le Dat Soubeyrol	Source	387	

<b>Giou de Mamou et Carnéjac d'Arpajon</b>	Les Planottes Trepsat	7 Sources	35 408	
	L'Hopital	Source	0	Hors service
	Lours Mamou		8 714	
	Tillit Mamou	Source		

<b>Jussac et renfort de Reilhac bourg</b>	Caussac La Fromental	2 Sources	49 407	
	La Prade de Marmanhac	3 Sources	88 699	
	Cautrunes (pré Chandon & Lajarrige)	2 Sources	12 111	

<b>Labrousse</b>	Costerrouse; Chardon; Lamouroux	7 sources	7 416	Captage de Fontrouge abandonné en mars 2019
	Marso; Le Dat		1 282	Captage de Marso abandonné en mars 2019

<b>Laroquevieille</b>	Laroquevieille	2 Sources + Ginalhac	18 577	
	Tidernat	2 Sources		Hors service
	Passadou	2 Sources	716	
	Vercuère	2 Sources	3 490	
	Ferluc	Source	1 596	
	Zongle	Source	255	Volume consommé

<b>Lascelles</b>	Lacoste	Source	1 961	
	Houade	Source	1 544	
	Bois du Luc	2 Sources	19 577	
	Pré du Bos La condamine	Source	5 591	

<b>Mandailles St Julien de Jordanne</b>	Brèche de Roland	8 Sources	22 919	
	Ragouze	2 Sources	4 803	
	Talabres et Fournol	Source	13 155	NB : trop plein Fournols et renfort Mandailles

<b>Marmanhac</b>	Avé Maria	3 Sources	7 942	
	Péruejols	Source	7 183	
	IME Camp de Prade	Source	32 320	
	Gimel Bastide	Source	3 376	

<b>Reilhac</b>	Roudadou Peyre Crespo 1 à 4	Sources	77 891	
	Roudadou Pré Lagat 5 et 6			

<b>St Cirques de Jordanne</b>	Levers	Source	21 050	
-------------------------------	--------	--------	--------	--

<b>St Simon</b>	La Force de Rouffiac	Sources	184	
	Marcoual	Sources	13 007	
	Pré Canis ou terre blanche (CTM)	Source	81 163	
	Poutchou montagne de Cardi	Source	32 852	

<b>Velzic</b>	Auzolles	2 Sources	772	
	Montagne Boudieu 1et 2 et Picadie	2 Sources	866	
	Puits scierie	puits nappe Jordanne	14 268	

<b>Vézac et Arpajon (Espinet / Combelles)</b>	Maruejoul (Gervais ou La Goutte)	Sources	41 614	située sur la commune de Polminhac.
	Dousques	Sources	56 024	

<b>Vezels Roussy</b>	Roussy	4 sources	13 113	
----------------------	--------	-----------	--------	--

<b>Yolet</b>	Maison Blanche	Source	0	source d'appoint non utilisée depuis 2011
	Roquecellier	6 Sources	22 031	

## ANNEXE 2 : PROTECTION DE LA RESSOURCE

Point de ressource	DUP d'origine ou renouvelé	Périmètre immédiat clôturé	Indicateur de performance (P108-3) *
<b>Sites de Velzic et Arpajon sur Cère (Puits et galeries)</b>			
Puits dit Arpajon	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
Puits La Prade 1	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
Puits La Prade 2	14/10/1968 19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
Puits La Prade 3	19/04/2001	<b>oui</b>	
Puits Mérigot	26/09/1963 19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
Puits Clavières 1 et 1 bis	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>60</b>
Puits Clavières 2	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
Puits velzic stade	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
Puits Velzic scierie	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
Puits velzic ferme 1	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
Puits velzic ferme 2	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
Puits velzic ferme 3	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
Forage Velzic F1	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
Galerie Emprade velzic	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>60</b>
Galerie Lavergne Nègre Velzic	19/04/2001	<b>oui</b>	<b>80</b>
<b>Carlat</b>			
Scé Puybasset		<b>non</b>	<b>40</b>
Scés la barrière	17/04/1974	<b>oui</b>	<b>40</b>
Scés caizac	28/02/1989	<b>oui</b>	<b>40</b>
Scé Le Dat Soubeyrol	17/08/1983	<b>oui</b>	<b>40</b>
<b>Giou de Mamou</b>			
Scés Les Planottes de Giou	19/03/1991	<b>oui</b>	<b>40</b>
Scé Tillit de Mamou	13/06/1973	<b>oui</b>	<b>40</b>
Scé Lours de Mamou	18/06/1990	<b>oui</b>	<b>40</b>
<b>Jussac</b>			
Ses Dalbin et Fromental à Caussac	14/08/1997	<b>oui</b>	<b>80</b>
Scés La Prade à Marmanhac	24/04/1978	<b>oui</b>	<b>80</b>
Scés Chandon et Lajarrige à Cautrunes	03/02/1997	<b>oui</b>	<b>80</b>
<b>Lacapelle Viescamp</b>			
Prise d'eau de Jallès	3/02/1967	<b>non</b>	<b>Abandonnée</b>
<b>Labrousse</b>			
Ses Costerousse et Chardon	19/05/1953	<b>oui</b>	<b>Abandonnée</b>
Scés Lamouroux	29/06/1989	<b>oui</b>	<b>40</b>
Scés Marso	29/06/1989	<b>oui</b>	<b>Abandonnée</b>
Scés Le Dat	13/10/1972	<b>oui</b>	<b>80</b>
<b>Laroquevieille</b>			
Scé Ginalhac	09/05/1985	<b>oui</b>	<b>80</b>
Scés du bourg		<b>oui</b>	<b>0</b>
Scés Tidernat pré Vendogre		<b>oui</b>	<b>Abandonnée</b>
Scés du Passadou		<b>oui</b>	<b>40</b>

Sces Vercuères		<b>oui</b>	<b>40</b>
Sce Ferluc	16/03/1989	<b>non</b>	<b>80</b>
Sce du zongle		<b>oui</b>	<b>40</b>
<b>Lascelles</b>			
Sce Lacoste		<b>oui</b>	<b>0</b>
Sces Houade		<b>non</b>	<b>40</b>
Sce Bois du luc	20/12/2000	<b>non</b>	<b>60</b>
Sce pré du Bos		<b>oui</b>	<b>40</b>
Sce La Condamine		<b>oui</b>	<b>0</b>
<b>Mandailles St Julien de Jordanne</b>			
Sces Embords		<b>oui</b>	<b>40</b>
Sces Talabres		<b>oui</b>	<b>0</b>
Sces Ragouze		<b>oui</b>	<b>40</b>
Sces Fournols		<b>oui</b>	<b>40</b>
Sces brèche de Rolland		<b>oui</b>	<b>40</b>
<b>Marmanhac</b>			
Sce Camp de Prade IME		<b>oui</b>	<b>80</b>
Sces Avé Maria	12/07/1984	<b>oui</b>	<b>80</b>
Gimel		<b>non</b>	<b>0</b>
Sce Prat de Clouchou Péruéjous	27/11/1957	<b>oui</b>	<b>80</b>
<b>Reilhac</b>			
Sces Peyre Crespo Roudadou		<b>oui</b>	<b>40</b>
Sces Prat de Lagat Roudadou	12/11/1957	<b>oui</b>	<b>80</b>
<b>St Cirgues de Jordanne</b>			
Sce Levers		<b>non</b>	<b>40</b>
<b>St Simon</b>			
Sce La Force Rouffiac	23/03/1964	<b>oui</b>	<b>40</b>
Sces Terre blanche Pré Canis	21/03/1991	<b>oui</b>	<b>40</b>
Sce Marcoual	17/01/1971	<b>oui</b>	<b>40</b>
Sce Montagne de Cardi Poutchou	21/03/1991	<b>oui</b>	<b>40</b>
<b>Velzic</b>			
Sce Montagne de Boudieu	14/05/1979	<b>non</b>	<b>60</b>
Sce Montagne de Soulages Auzolles		<b>oui</b>	<b>40</b>
Sce Montagne de Picadie		<b>oui</b>	<b>40</b>
Sce Broussoux relais	12/09/1977	<b>oui</b>	<b>Abandonnée</b>
Sce Broussoux marais	12/09/1977	<b>oui</b>	<b>Abandonnée</b>
<b>Vézac</b>			
Sce Gervais la goutte	17/03/1979 et 28/03/2001	<b>Oui</b>	<b>80</b>
Sces groupe Dousques	28/07/1947 28/06/1968	<b>oui</b>	<b>40</b>
<b>Vezels Roussy</b>			
Sces Carrier	04/04/1991	<b>oui</b>	<b>0</b>
Sces Lavadou	04/04/1991	<b>oui</b>	<b>60</b>
<b>Yolet</b>			
Sces de Roquecélier		<b>oui</b>	<b>80</b>
Sce Maison blanche		<b>oui</b>	<b>Abandonnée</b>

***\* Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (données SISPEA) :***

0 % : Aucune action

20 % : Etudes environnementale et hydrogéologique en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu et/ou DUP précédente lors de la création du captage

60 % : Arrêté préfectoral

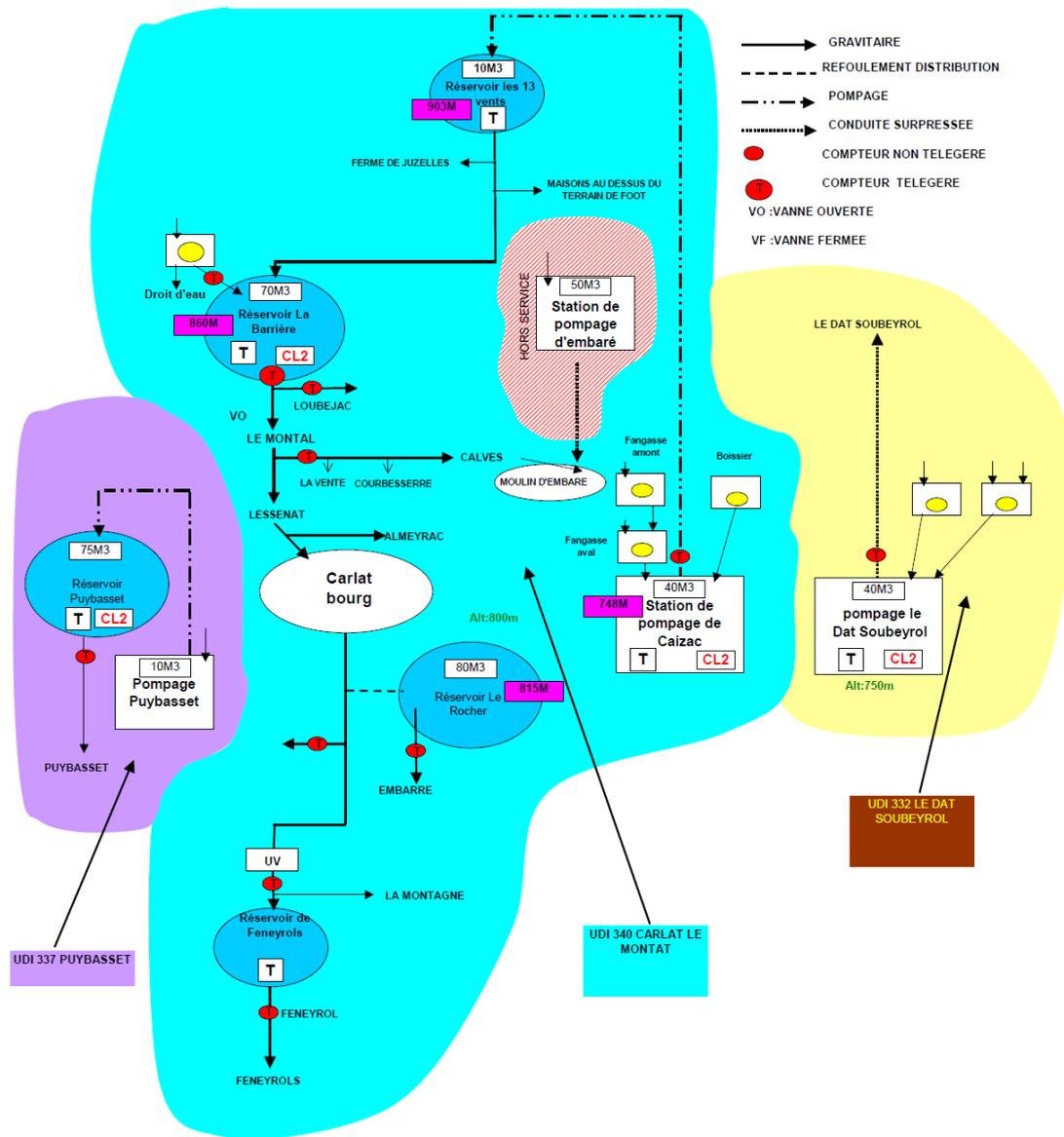
80% : Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

# ANNEXE 3 : ORGANISATION DES RÉSEAUX

(UDI : unité de distribution)

## RÉSEAUX UDI CARLAT



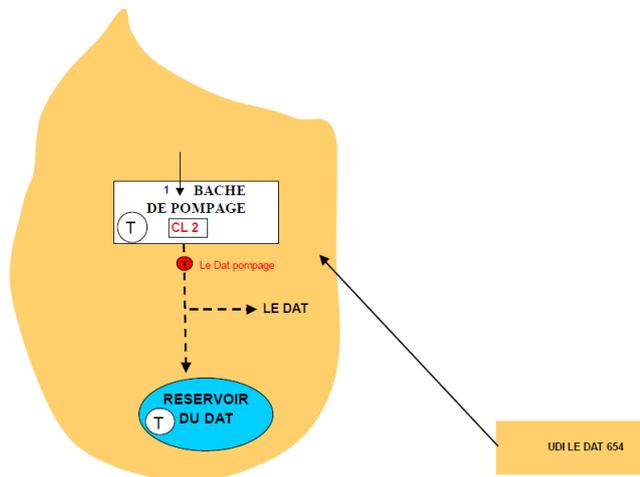


# RÉSEAUX UDI LABROUSSE

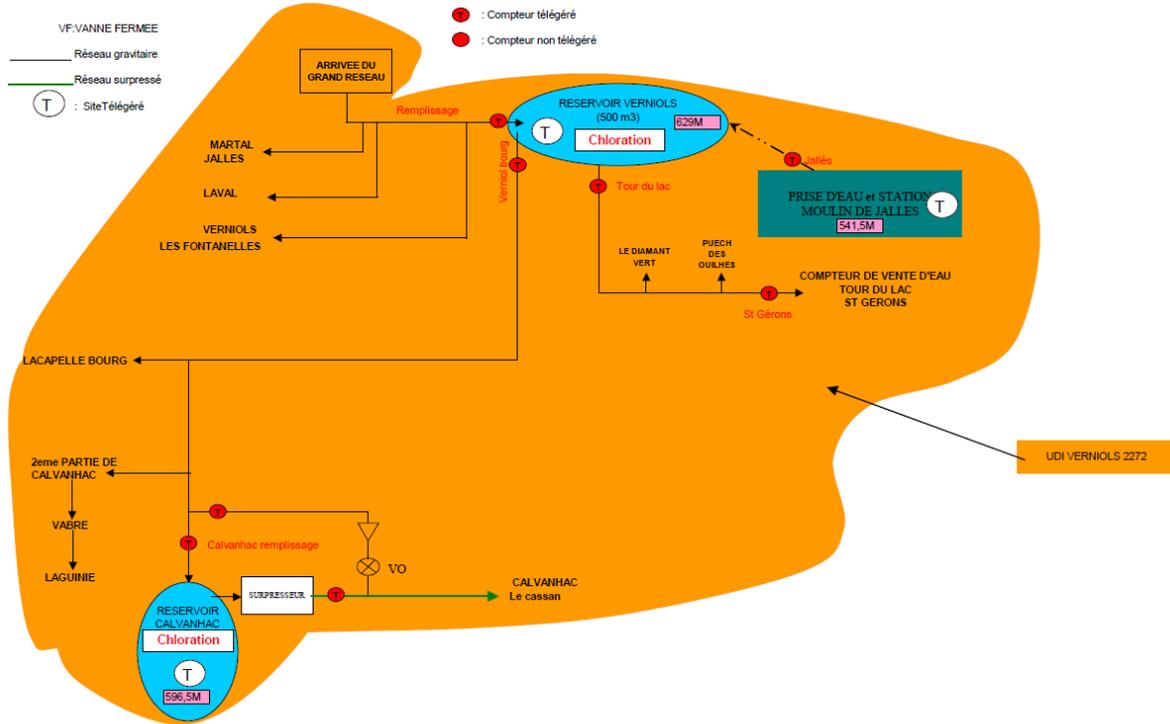
## RESEAUX UDI LABROUSSE



VOIR EGALEMENT SYNOPTIQUE GRAND RESEAU

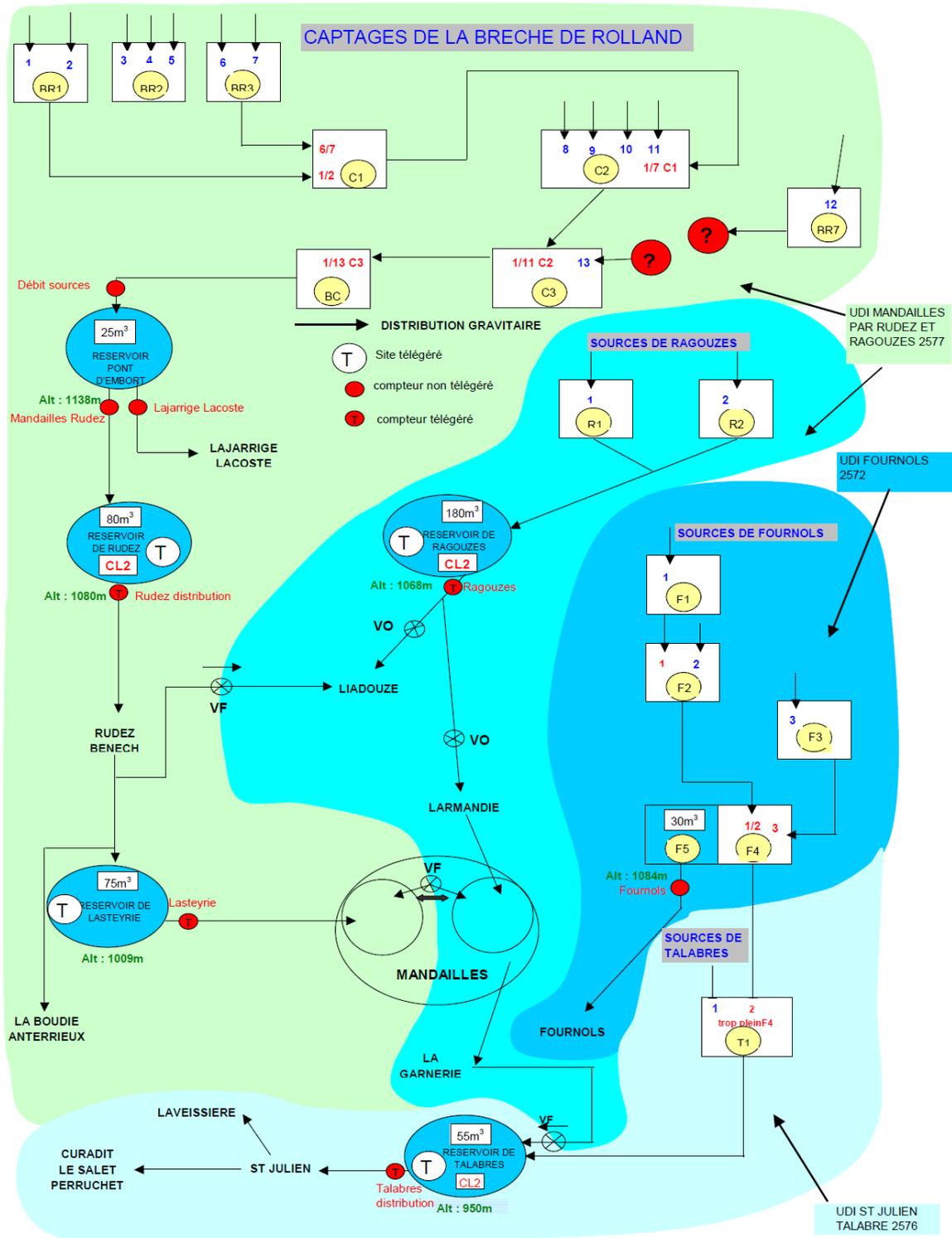


# RÉSEAUX UDI LACAPELLE VIESCAMP



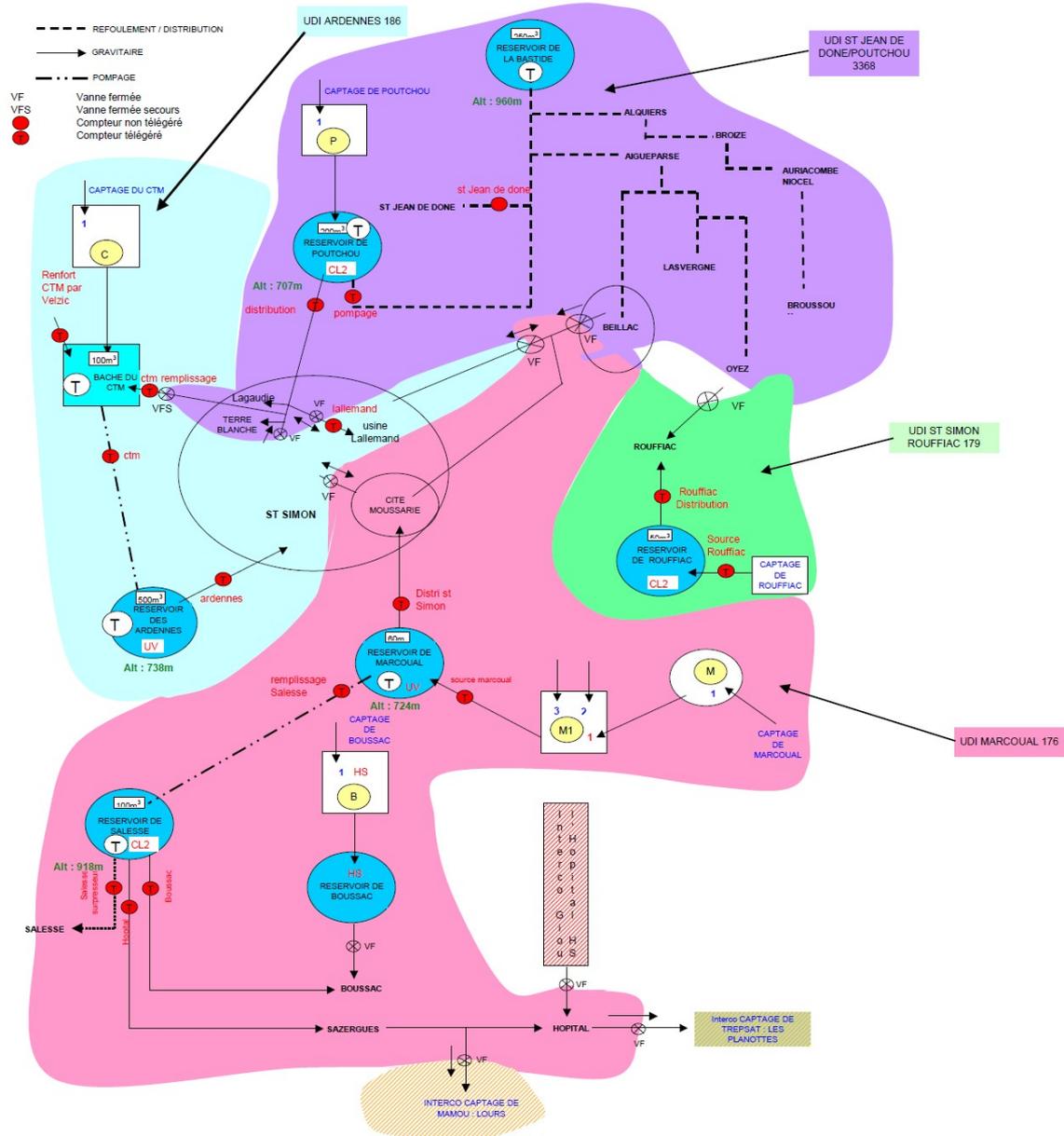


# RÉSEAUX UDI MANDAILLES / SAINT JULIEN

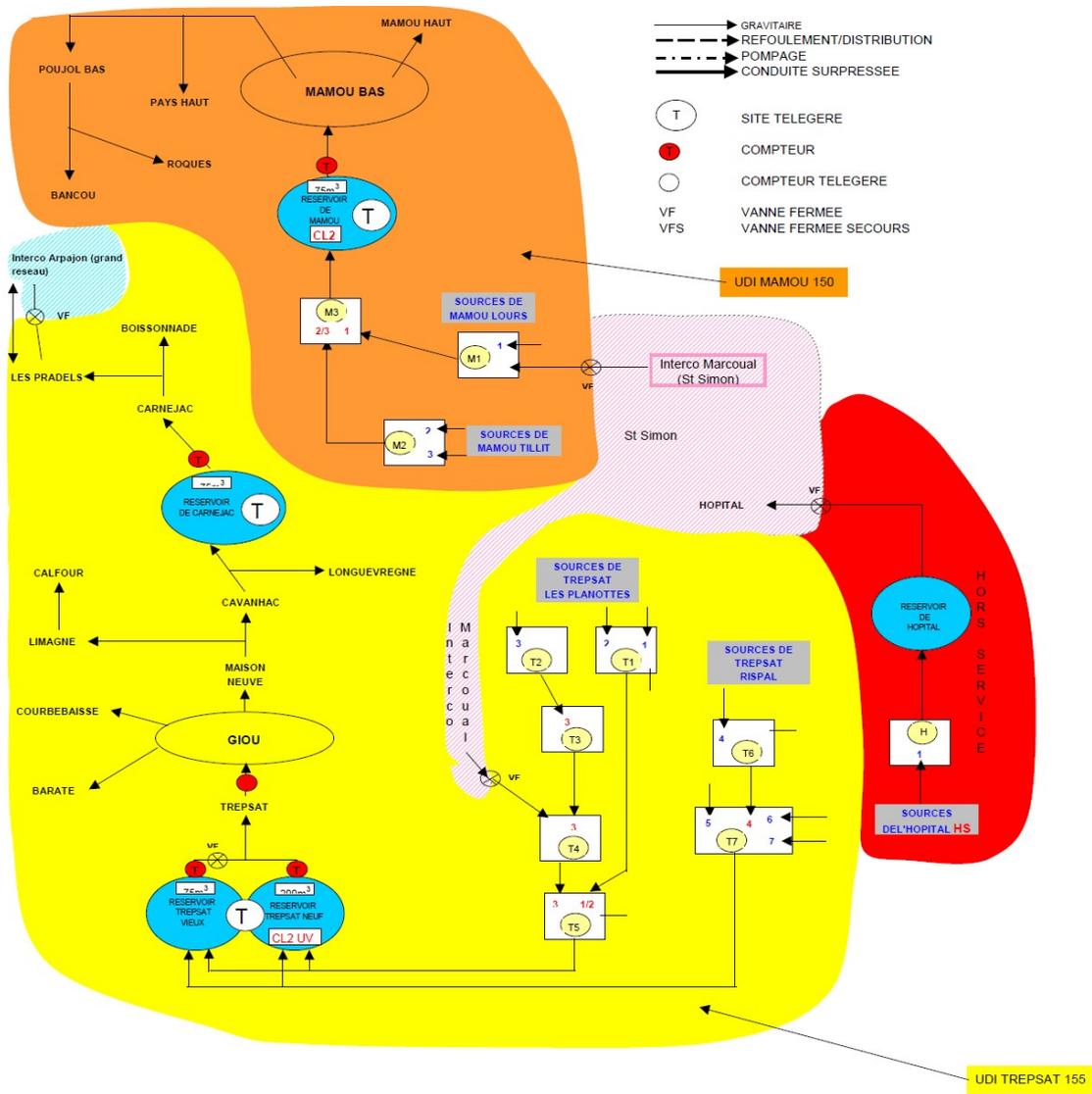




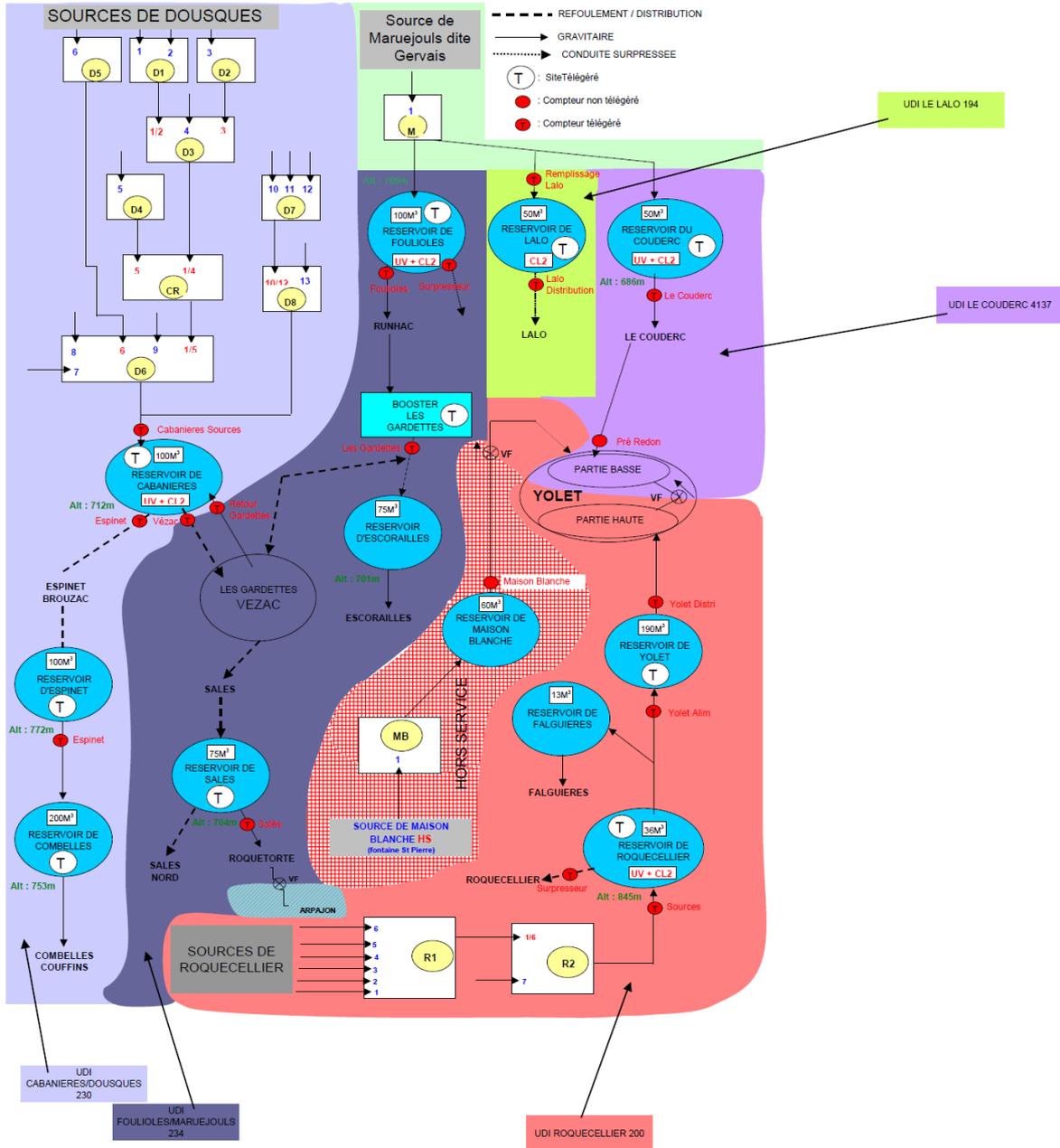
# RÉSEAUX UDI SAINT-SIMON



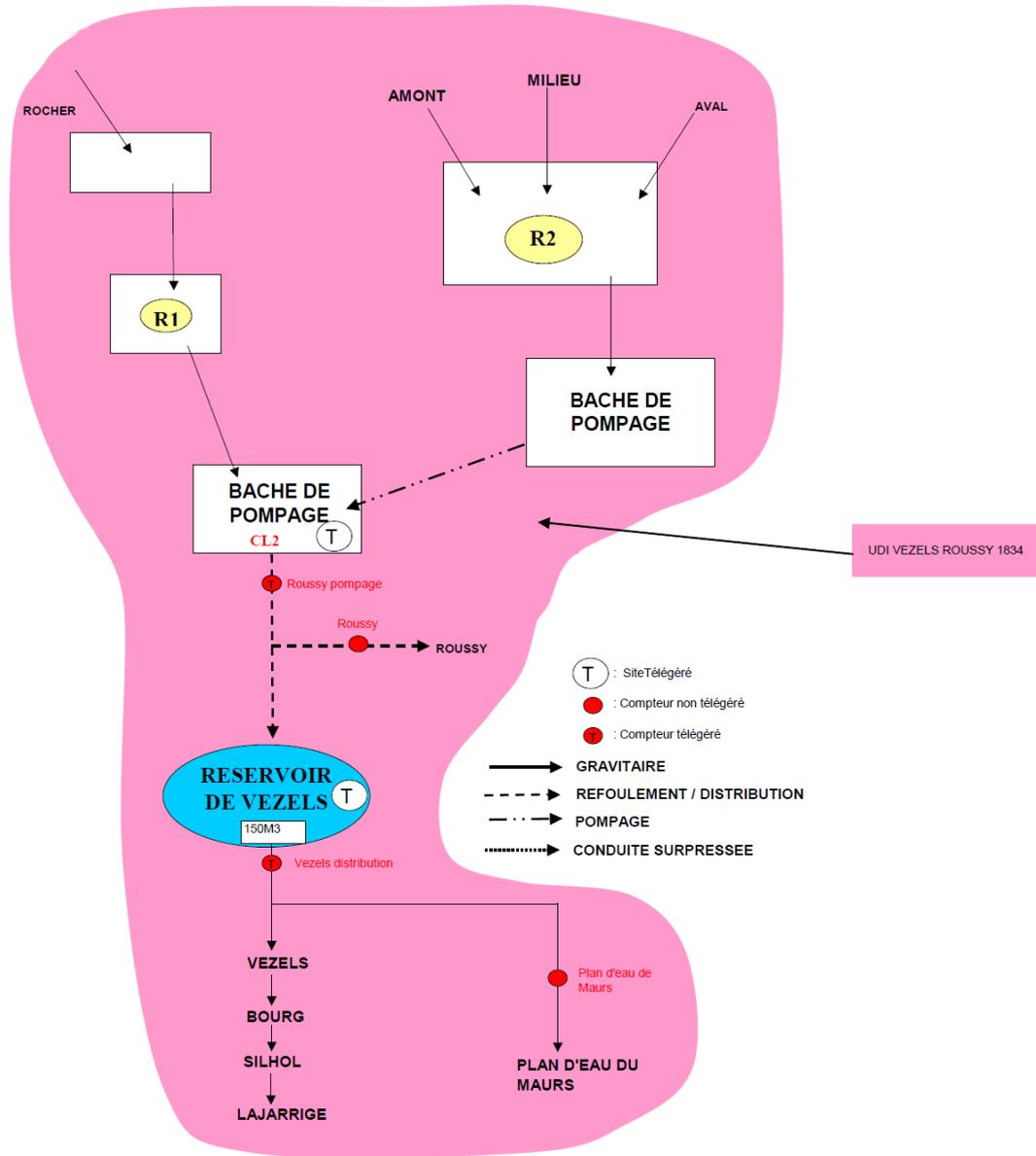
# RÉSEAUX UDI GIOU DE MAMOU



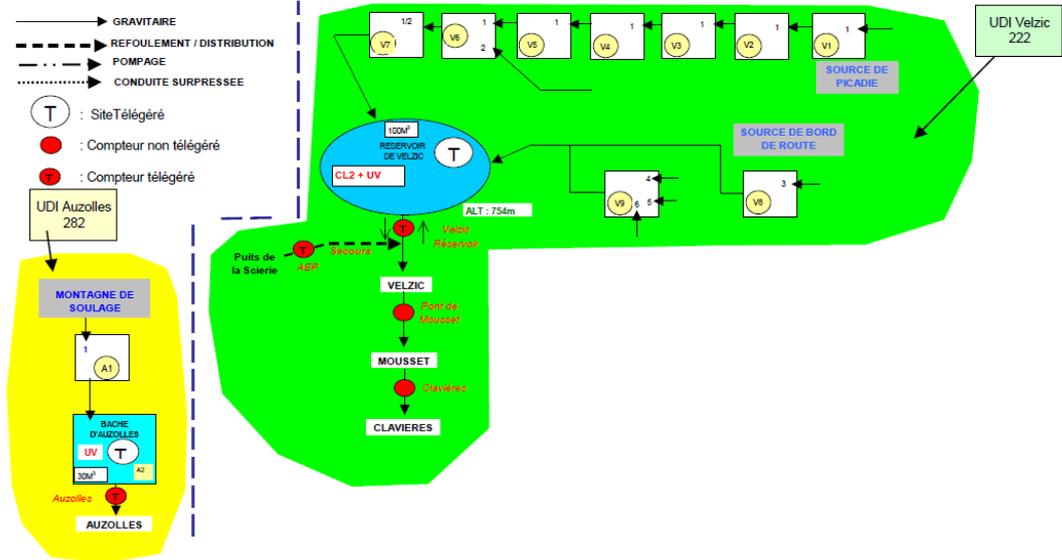
# RÉSEAUX UDI VÉZAC/YOLET



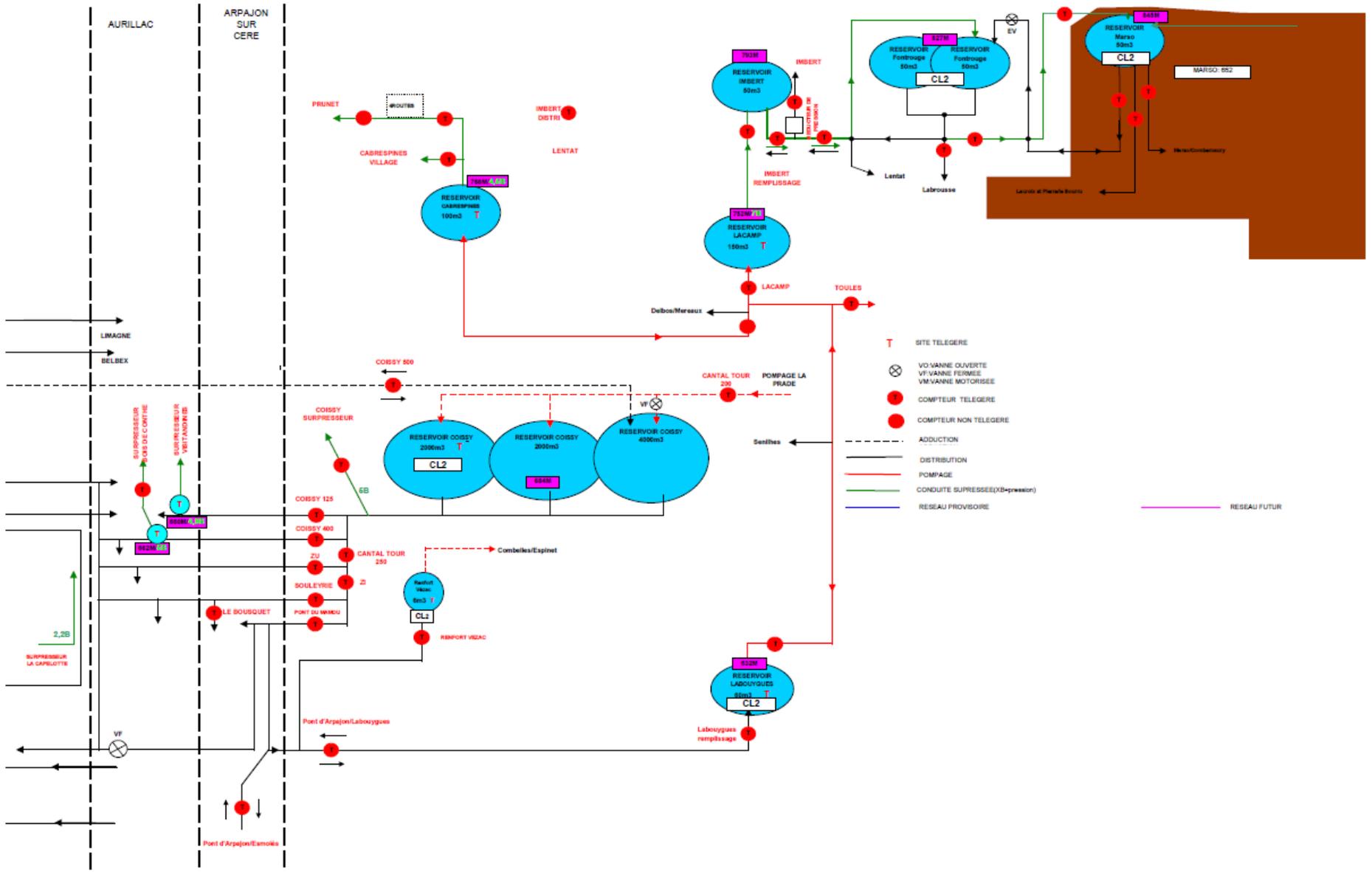
# RÉSEAUX UDI VEZELS ROUSSY



# RÉSEAUX UDI VELZIC







- T SITE TELEGERE
- ⊗ VANNE OUVERTE
- ⊗ VANNE FERMEE
- ⊗ VANNE MOTORISEE
- COMPTEUR TELEGERE
- COMPTEUR NON TELEGERE

- - - - - ADUCTION
- — — — — DISTRIBUTION
- — — — — (red) POMPAGE
- — — — — (green) CONDUITE SUPRESSEE(X8+pression)
- — — — — (blue) RESEAU PROVISOIRE
- — — — — (magenta) RESEAU FUTUR

RESEAU FUTUR

**ANNEXE 4 : TAUX DE CONFORMITÉ BACTÉRIOLOGIQUE ET  
PHYSICO-CHIMIQUE PAR COMMUNE EN 2021**

<b>TAUX DE CONFORMITE PAR COMMUNE EN 2021</b>						
COMMUNES	NOMBRE TOTAL D'ANALYSES *	ANALYSES CONFORMES	Non conformités bactériologiques	Non conformités chimiques	taux de conformité bactériologique	taux de conformité physico-chimique
ARPAJON/CERE	7	7	0	0	100,00%	100,00%
AURILLAC	52	52	0	0	100,00%	100,00%
AYRENS	3	3	0	0	100,00%	100,00%
CARLAT	12	12	0	0	100,00%	100,00%
CRANDELLES	1	1	0	0	100,00%	100,00%
GIOU DE MAMOU	13	13	0	0	100,00%	100,00%
JUSSAC	25	25	0	0	100,00%	100,00%
LABROUSSE	12	12	0	0	100,00%	100,00%
LACAPELLE VIESCAMP	1	1	0	0	100,00%	100,00%
LAROQUEVIEILLE	18	18	0	0	100,00%	100,00%
LASCELLES	16	16	0	0	100,00%	100,00%
MANDAILLES ST-JULIEN	15	13	2	0	86,67%	100,00%
MARMANHAC	21	20	1	0	95,24%	100,00%
NAUCELLES	3	3	0	0	100,00%	100,00%
REILHAC	10	10	0	0	100,00%	100,00%
SANSAC DE MARMIESSE	3	3	0	0	100,00%	100,00%
ST CIRGUES DE JORDANNE	4	4	0	0	100,00%	100,00%
<b>TAUX DE CONFORMITE PAR COMMUNE EN 2021</b>						

COMMUNES	NOMBRE TOTAL D'ANALYSES *	ANALYSES CONFORMES	Non conformités bactériologiques	Non conformités chimiques	taux de conformité bactériologique	taux de conformité physico-chimique
ST PAUL DES LANDES	3	3	0	0	100,00%	100,00%
ST SIMON	21	21	0	0	100,00%	100,00%
TEISSIERES DE CORNET	3	3	0	0	100,00%	100,00%
VELZIC	8	7	1	0	87,50%	100,00%
VEZAC	12	12	0	0	100,00%	100,00%
VEZELS ROUSSY	5	5	0	0	100,00%	100,00%
YOLET	11	11	0	0	100,00%	100,00%
YTRAC	10	10	0	0	100,00%	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>289</b>	<b>285</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>98,62%</b>	<b>100,00%</b>

*\* Les analyses prises en compte sont celles du contrôle sanitaire (distribution et production/distribution) régulier décidé par l'autorité sanitaire.*

## **ANNEXE 5 : NORME DE QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES**

# ANNEXE 6 : MODÈLE DE BULLETIN D'ANALYSES RÉGULIÈREMENT AFFICHÉ DANS LES MAIRIES



DELEGATION TERRITORIALE DU CANTAL  
Unité de prévention et de gestion des risques sanitaires



PREFET DU CANTAL

	Type	Code	Nom
Prélèvement			
Unité de gestion			CABA
Installation	TTP		
Point de surveillance	S		
Localisation exacte			
Commune			

Prélevé le :  
Type visite :

## Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	9,7 °C				25,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,0 unitépH			6,50	9,00
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore libre	0,06 mg/LCl2				
Chlore total	0,08 mg/LCl2				

## Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE (LDAR) AURILLAC 1501  
Type de l'analyse : P1 Code SISE de l'analyse : 00070432 Référence laboratoire : 15030500597402

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,17 NFU				2,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	6,9 unitépH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique	0 °F				
Titre alcalimétrique complet	5,3 °F				
Titre hydrotimétrique	4,8 °F				
<b>MINERALISATION</b>					
Chlorures	3,60 mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	132 µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	4,30 mg/L				250,00
<b>XYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>					
Carbone organique total	0,3 mg/L C				2,00
<b>ARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	< 0,01 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	3,90 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	< 0,005 mg/L		0,50		
<b>ARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	< 1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	< 1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	< 1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL		0		

## Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00070437)

Eau de qualité sanitaire satisfaisante.

**agir** ensemble pour la santé de tous

Adresse : 13 Place de la Paix BP 40515 - 15005 Aurillac Cédex  
Tél : 04 63 27 30 00 - courriel [ars-dt15-secretariat-delegation@ars.santle.fr](mailto:ars-dt15-secretariat-delegation@ars.santle.fr)  
L'Agence Régionale de Santé est un établissement public à caractère administratif (EPA) national sous tutelle des ministres chargés de la Santé et des Sports, ainsi que du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

## ANNEXE 7 : AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE : REDEVANCES ET AIDES



Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

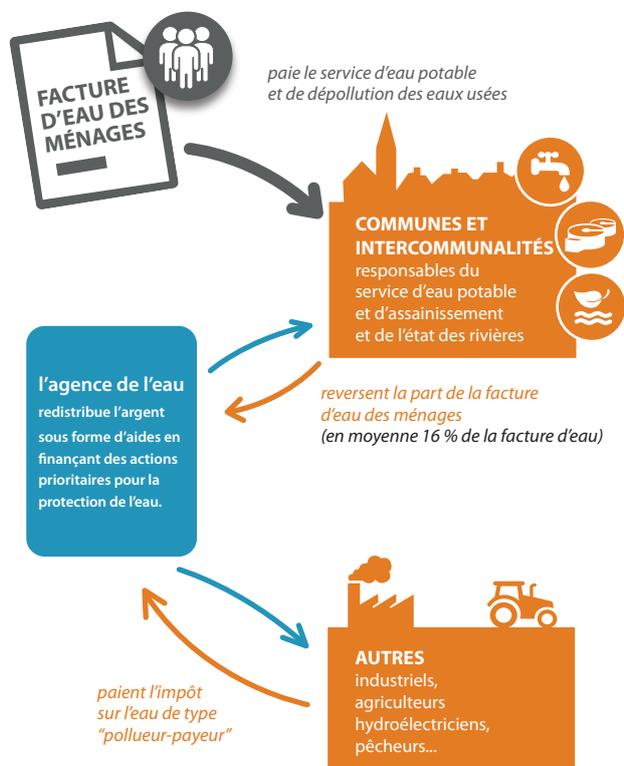
Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>.

Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



**0,10 €**  
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



**2,00 €**  
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**65,90 €**  
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**11,05 €**  
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

**100 €**  
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



**1,75 €**  
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



**2,50 €**  
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



**4,20 €**  
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**12,50 €**  
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



**5,50 €**  
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



**7,30 €**  
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)



**34,40 €**  
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



**9,40 €**  
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



**19,90 €**  
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



**5,90 €**  
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau



**0,7 €**  
pour la coopération décentralisée



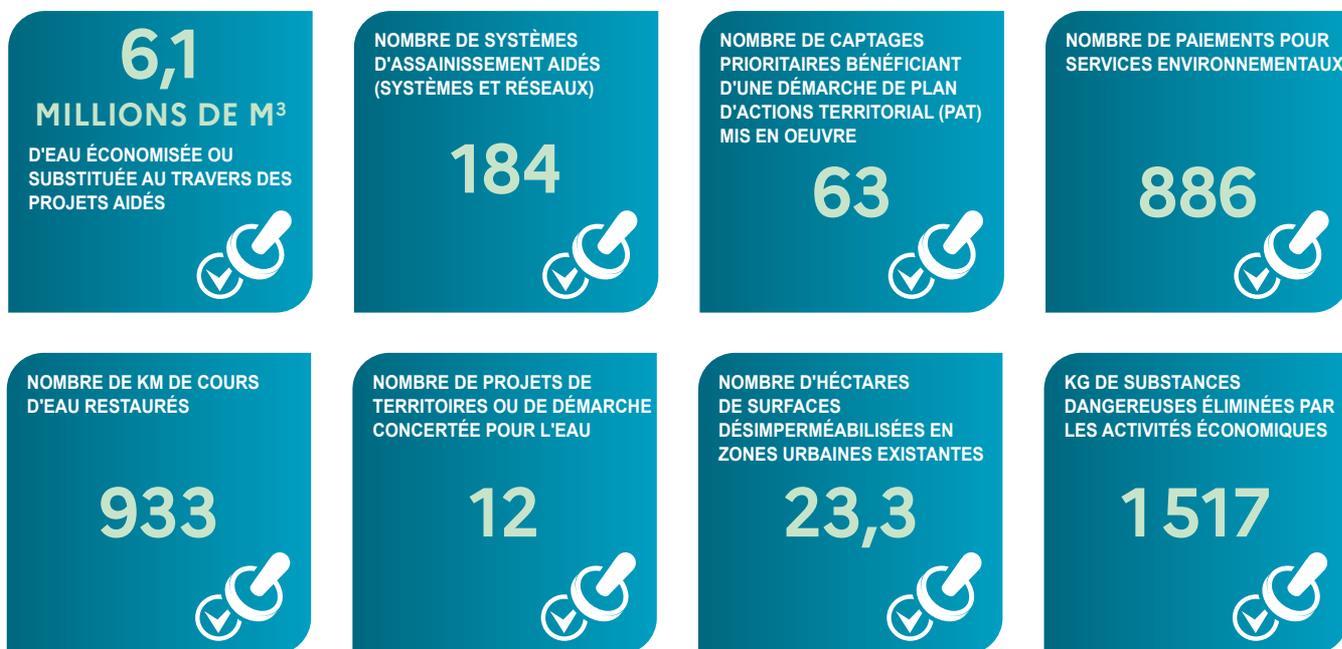
**16,90 €**  
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2021...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

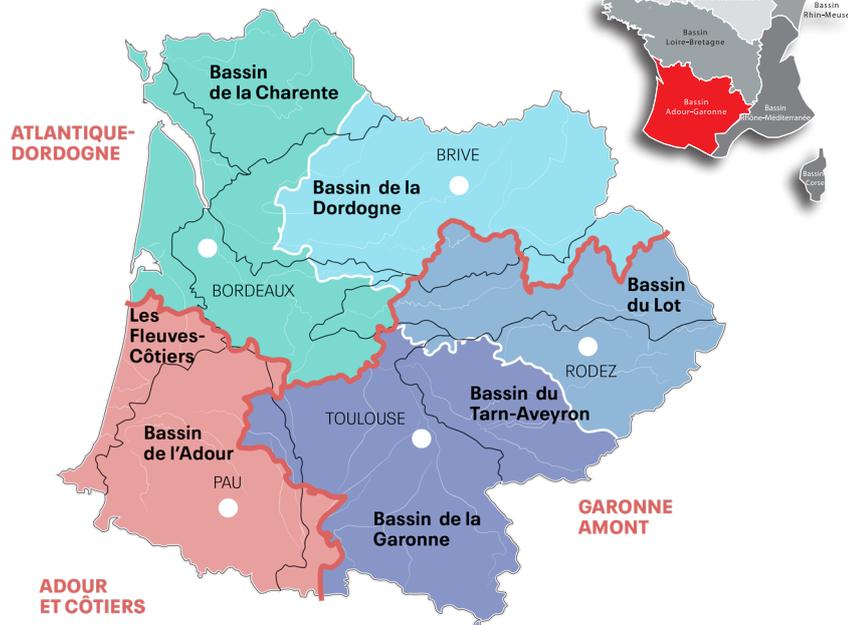
**Sur ses 8 millions d'habitants,**  
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

### Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et

94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)



## ANNEXE 8 : SYNTHÈSE DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Code	Libellé	Valeur 2021 (global CABA)
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	53 264
D102.0	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	2,33 € *
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	3 mois
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,6 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100,0 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,9 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,26 m <sup>3</sup> /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,0 3m <sup>3</sup> /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,83 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Voir Annexe 2
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	46 061,75 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre d'occurrence par an pour 1000 abonnés)	0,96
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,68 ans
P155.1	Taux de réclamations (Nombre de réclamation par an pour 1000 abonnés)	0,58

\* prix du m<sup>3</sup> d'eau non assaini (hors ANC ou hors assainissement collectif) TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>.

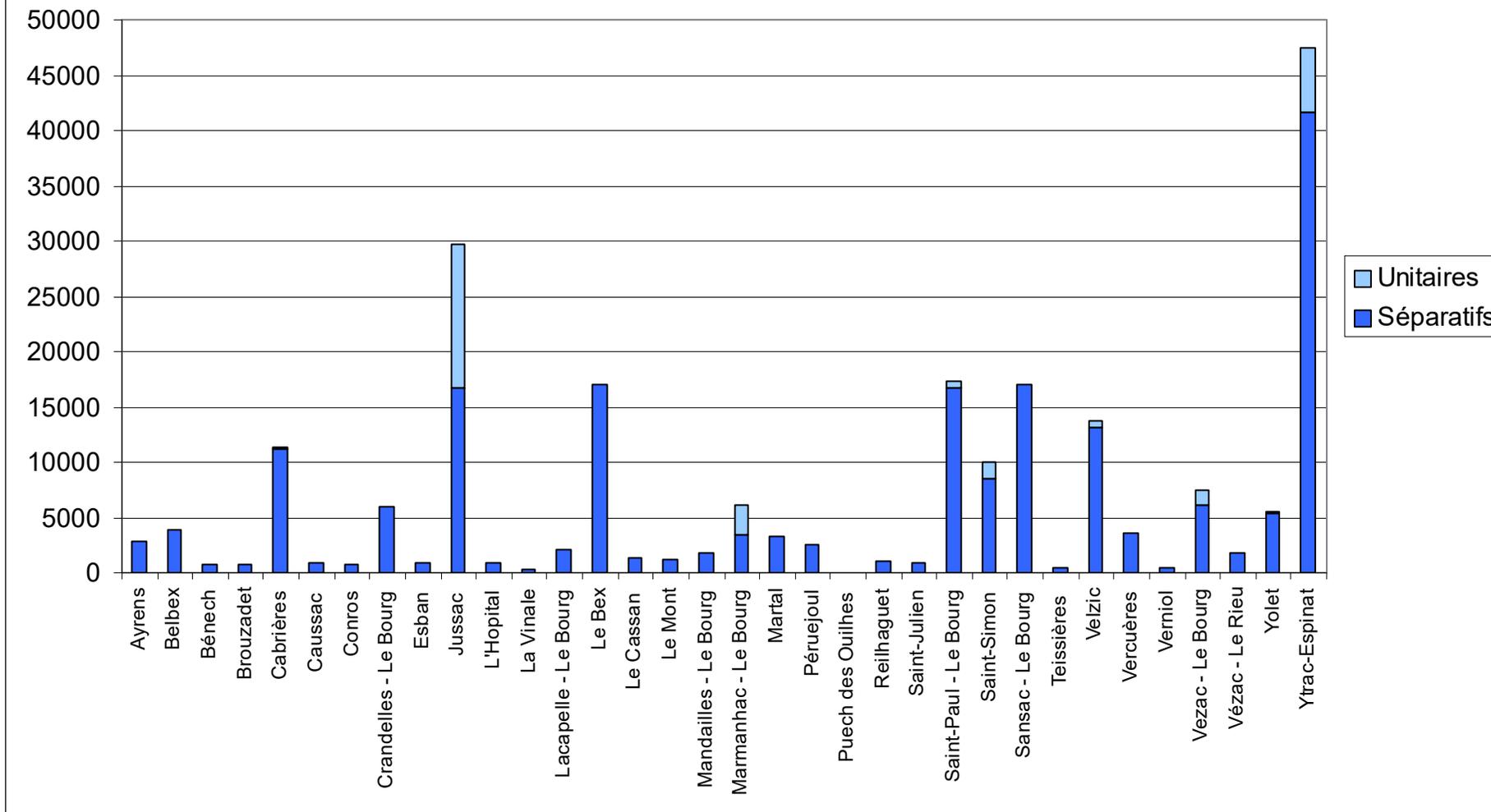


# ANNEXES ASSAINISSEMENT

[Annexe 1](#) : Répartition des réseaux sur la CABA hors Souleyrie

[Annexe 2](#) : Synthèse des indicateurs réglementaires

### Répartition des réseaux sur la CABA hors Souleyrie



## ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES 2020

Abonnés	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	47 650
Réseau	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	21
Boue	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	812 tonnes de matière sèche
Abonnés	D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,44 €
Abonnés	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	> 95 %
Réseau	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Système d'assainissement >2000 éq/hab : 80 Tous systèmes : 53
Collecte	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Données Roseau non disponible
Épuration	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Données Roseau non disponible
Épuration	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Données Roseau non disponible
Boue	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Gestion financière	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	22 232 €
Abonnés	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0
Réseau	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3
Épuration	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	73 %
Gestion financière	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,94 ans
Abonnés	P258.1	Taux de réclamations (Nombre de réclamation par an pour 1000 abonnés)	0,5